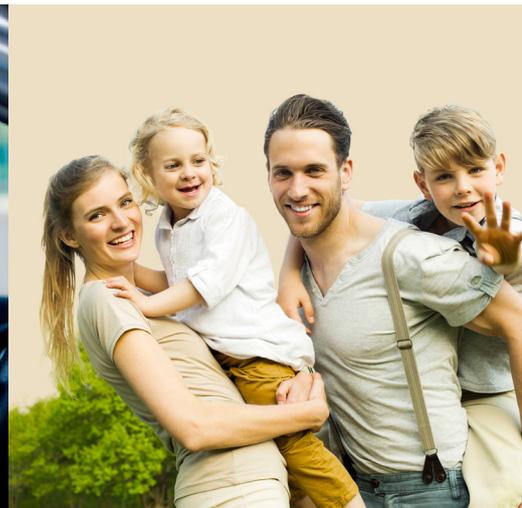
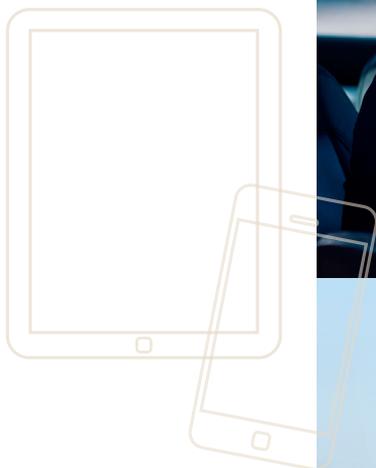


Rapport
financier
2014



Aveyron
Lot
Tarn
Tarn-et-Garonne



**NORD
MIDI-PYRÉNÉES**

Le bon sens a de l'avenir



Jean-Jacques RAFFY, Président

Pierre CAMBEFORT, Directeur général

éditorial

L'environnement dans lequel nous réalisons notre activité de banque de proximité est de plus en plus complexe : contraintes réglementaires durcies, croissance atone, contexte hautement concurrentiel ... Plus que jamais, la pression s'exerce sur nos marges et notre produit net bancaire.

Notre modèle de banque de détail est donc en pleine mutation ; le choix de notre Caisse régionale reste inéluctablement celui du développement et de l'engagement dans des investissements porteurs d'avenir pour l'Aveyron, le Lot, le Tarn et le Tarn-et-Garonne. Cela s'est traduit en 2014 par des chiffres concrets : 33 500 nouveaux clients ont rejoint notre entreprise qui a financé plus de 2 milliards d'euros de projets.

La force de notre entreprise, c'est également sa solidité financière avec 2,16 milliards de fonds propres, encore en progression cette année. Cette solidité est le gage d'un développement durable et rentable. C'est dans ce sens que nous avons renforcé nos investissements technologiques pour poursuivre nos ambitions d'accompagner nos sociétaires et clients et leur donner le meilleur de la banque partout et pour tous. L'investissement c'est aussi et surtout l'humain : le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées recrute deux jeunes par semaine ! Et l'accompagnement de tous nos collaborateurs dans les évolutions de leurs métiers, le développement de la compétence et de l'expertise au service de nos sociétaires et clients.

Le monde change, notre Caisse régionale s'adapte. Notre projet de banque locale et digitale, associé à l'esprit d'initiative et d'entrepreneuriat qui fait la force des administrateurs et des salariés du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées, doit nous permettre d'accompagner nos sociétaires et clients, quels que soient leurs profils, leurs ambitions, leurs projets. Ce sera tout au long de l'année 2015 notre préoccupation majeure et l'engagement de tous pour rester fidèles et à l'écoute de celles et ceux qui vivent et entreprennent sur notre territoire.

Jean-Jacques RAFFY
Président

Pierre Cambefort
Directeur général

Rapport financier 2014

(Cliquer sur une ligne pour atteindre la page souhaitée)

S O M M A I R E

RAPPORT DE GESTION	8
1. CHIFFRES CLÉS	9
2. LA CONJONCTURE	10
3. LES FAITS MARQUANTS	11
4. L'ACTIVITÉ	12
4.1. Le fonds de commerce	12
4.2. La collecte	12
4.3. Le crédit	12
4.4. Les assurances de biens et de personnes	12
4.5. Les produits et les services.....	12
5. RAPPORT FINANCIER	13
5.1. Bilan et compte de résultat (comptes sociaux)	13
5.1.1. Le bilan	13
5.1.2. Le compte de résultat	14
5.1.3. Le produit net bancaire	14
5.1.4. Les charges de fonctionnement	14
5.1.5. Le revenu brut d'exploitation	14
5.1.6. Le coût du risque	15
5.1.7. Le résultat net	15
5.1.8. Informations diverses	15
5.2. Bilan et compte de résultat (base consolidée)	15
5.2.1. Le bilan consolidé	15
5.2.2. Le compte de résultat consolidé	17
5.3. Dispositif de ratios prudentiels et de gestion	17
5.3.1. Le ratio de solvabilité européen	17
5.3.2. Les ratios de gestion (Base Comptes Sociaux)	17
6. CONTRÔLE INTERNE	18
6.1. Le suivi et le contrôle des risques	18
7. LES FACTEURS DE RISQUES	19
7.1. Risque de crédit	19
7.1.1. Objectifs et politique	19
7.1.2. Gestion du risque de crédit	19
7.1.3. Exposition	32
7.2. Risques de marché	36
7.2.1. Objectifs et politique	36
7.2.2. Gestion du risque	36
7.2.3. Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marchés	38
7.2.4. Risque action	41

Rapport Financier 2014

(Cliquer sur une ligne pour atteindre la page souhaitée)

7.2.5. Risques particuliers	41
7.2.6. Portefeuille d'investissement	41
7.3. Risque de taux d'intérêt global	41
7.3.1. Objectifs et politique	41
7.3.2. Gestion du risque.....	42
7.3.3. Méthodologie.....	42
7.3.4. Exposition	42
7.4. Risque de change.....	43
7.5. Risques de liquidité et de financement	43
7.5.1. Objectifs et politique.....	43
7.5.2. Gestion du risque	43
7.5.3. Conditions de refinancement	44
7.5.4. Méthodologie	44
7.5.5. Exposition	45
7.6. Les risques opérationnels	46
7.6.1. Objectifs et politique	46
7.6.2. Gestion du risque : organisation, dispositif de surveillance	46
7.6.3. Méthodologie	47
7.6.4. Principaux foyers de risque et plans d'action associés	48
7.6.5. Assurance et couverture des risques opérationnels	49
7.7. Risque juridique : néant	49
7.8. Risques de non-conformité	49
8. RAPPORT SOCIAL, ENVIRONNEMENTAL ET SOCIÉTAL DE LA CAISSE RÉGIONALE	51
8.1. La gouvernance mutualiste	51
8.2. La structuration de la démarche de Responsabilité Sociétale et Environnementale	52
8.3. Les faits marquants 2014 de la démarche RSE	52
8.4. Responsabilité économique : une banque proche de ses clients	53
8.4.1. L'ancrage local	53
8.4.2. Le pouvoir de décider au plus vite et au plus près.	53
8.4.3. La banque digitale	53
8.4.4. Les engagements relationnels	54
8.4.5. Relation Client 2.0	54
8.4.6. Agir dans l'intérêt du client par le dispositif de conformité	54
8.4.7. Agir dans l'intérêt du client par l'écoute et le traitement des réclamations	55
8.4.8. Les offres à valeur ajoutée sociétales et environnementales	56
8.4.9. Point Passerelle	58
8.5. Engagements sociétaux.....	59
8.5.1. Le partenaire de la vie locale	59
8.5.2. Les tremplins	59
8.5.3. La valorisation du patrimoine	59
8.5.4. Le partenariat avec les banques alimentaires	60
8.5.5. La solidarité au niveau national	60

Rapport Financier 2014

(Cliquer sur une ligne pour atteindre la page souhaitée)

8.5.6. Relation avec les fournisseurs	60
8.6. Informations sociales	60
8.6.1. L'emploi	60
8.6.2. L'organisation du travail	61
8.6.3. Les relations sociales	61
8.6.4. Santé et sécurité.....	62
8.6.5. Formation	62
8.6.6. Égalité de traitement et la lutte contre les discriminations	63
8.7. Responsabilité environnementale	64
8.7.1. Politique générale.	64
8.7.2. La gestion des déchets	64
8.7.3. L'utilisation durable des ressources	65
8.7.4. Le Bilan carbone	65
8.7.5. L'empreinte carbone liée à la consommation d'énergie	66
8.7.6. Protection de la biodiversité	67
9. RAPPORT SOCIAL, ENVIRONNEMENTAL ET SOCIÉTAL DE LA FILIALE	68
9.1. Présentation du groupe Inforsud Gestion	68
9.1.1. Les entreprises du groupe et la holding Inforsud Gestion	68
9.1.2. Les instances de contrôle et de décision	68
9.2. Engagement sociétal en faveur du développement durable	69
9.2.1. Les métiers et les clients	69
9.2.2. Les fournisseurs et la politique d'achat	69
9.2.3. Les autres organismes	69
9.2.4. La démarche RSE	69
9.3. Informations sociales	69
9.3.1. L'emploi au sein du groupe Inforsud	69
9.3.2. L'évolution des salaires	70
9.3.3. Le recrutement	70
9.3.4. L'absentéisme	71
9.3.5. Les travailleurs handicapés	71
9.3.6. Les accidents de travail	71
9.3.7. Les relations sociales	71
9.3.8. L'organisation du travail	72
9.3.9. Santé et sécurité au travail	72
9.3.10. La formation du personnel	72
9.4. Responsabilité environnementale	73
9.4.1. Gestion de l'énergie	73
9.4.2. Gestion de l'eau	73
9.4.3. Gestion des déchets	74
9.4.4. Gestion des déplacements professionnels	74
9.4.5. Labels et certifications	74
10. LES FILIALES ET PARTICIPATIONS	75
11. DIVIDENDES DISTRIBUÉS	76

Rapport Financier 2014

(Cliquer sur une ligne pour atteindre la page souhaitée)

12. LES PERSPECTIVES 2015	77
13. ANNEXE	78
COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2014	80
CADRE GÉNÉRAL	81
PRÉSENTATION JURIDIQUE DE L'ENTITÉ	81
ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ DU CRÉDIT AGRICOLE	81
RELATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE	83
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	87
COMPTE DE RÉSULTAT	87
RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES ...	88
BILAN ACTIF	89
BILAN PASSIF	90
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	91
TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	92
NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS	95
1. PRINCIPES ET MÉTHODES APPLICABLES DANS LE GROUPE, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISÉES.	95
1.1 Normes applicables et comparabilité	95
1.2 Format de présentation des états financiers	97
1.3 Principes et méthodes comptables	97
1.4 Principes et méthodes de consolidation (IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28)	118
2. PRINCIPALES OPÉRATIONS DE STRUCTURE ET ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA PÉRIODE	122
3. GESTION FINANCIÈRE, EXPOSITION AUX RISQUES ET POLITIQUE DE COUVERTURE	124
3.1 Risque de crédit	124
3.2 Risque de marché	127
3.3 Risque de change	130
3.4 Risque de liquidité et de financement	130
3.5 Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change	132
3.6 Risques opérationnels	133
3.7 Gestion du capital et ratios réglementaires	133
4. NOTES RELATIVES AU RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	135
4.1 Produits et charges d'intérêts	135
4.2 Commissions nettes	135
4.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	136
4.4 Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	136
4.5 Produits et charges nets des autres activités	136
4.6 Charges générales d'exploitation	137

Rapport Financier 2014

(Cliquer sur une ligne pour atteindre la page souhaitée)

4.7 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	137
4.8 Coût du risque	138
4.9 Gains ou pertes nets sur autres actifs	138
4.10 Impôts	139
4.11 Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	141
5. INFORMATIONS SECTORIELLES	142
6. NOTES RELATIVES AU BILAN	143
6.1 Caisse, banques centrales	143
6.2 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat	143
6.3 Instruments dérivés de couverture	144
6.4 Actifs financiers disponibles à la vente	145
6.5 Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	146
6.6 Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers	147
6.7 Exposition au risque souverain	148
6.8 Dettes envers les établissements de crédit et sur la clientèle	152
6.9 Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	152
6.10 Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées	152
6.11 Informations sur la compensation des actifs et des passifs financiers	153
6.12 Actifs et passifs d'impôts courants et différés	155
6.13 Comptes de régularisation actif, passif et divers	156
6.14 Immeubles de placement	157
6.15 Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)	159
6.16 Provisions	160
6.17 Capitaux propres part du groupe	162
6.18 Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle	165
7. AVANTAGES AU PERSONNEL ET AUTRES RÉMUNÉRATIONS	166
7.1 Détail des charges de personnel	166
7.2 Effectif fin de période	166
7.3 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies	166
7.4 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies	167
7.5 Rémunérations de dirigeants	168
8. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES	169
9. RECLASSEMENTS D'INSTRUMENTS FINANCIERS	170
10. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS	170
10.1 Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût	171
10.2 Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur	174
11. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION AU 31 DÉCEMBRE 2014	178
11.1 Information sur les filiales	178
11.2 Composition du périmètre	178
12. PARTICIPATIONS ET ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES	180
12.1 Participations non consolidées	180
12.2 Entités structurées non consolidées	180
13. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS A LA CLÔTURE	184

Rapport de Gestion

Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées

Exercice 2014



1. CHIFFRES CLES

Principaux chiffres significatifs	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
BILAN (comptes sociaux)			
<i>en millions d'euros</i>			
Total du bilan	13.920	13.668	13.352
Fonds Propres avec FRBG	1.860	1.770	1.670
Capital social	125	125	125
COMPTE DE RESULTAT (comptes sociaux)			
<i>en millions d'euros</i>			
Produit net bancaire	422	422	425
Résultat brut d'exploitation	201	197	200
Bénéfice net	100	100	100
MOYENS			
Effectif moyen au 31 décembre	1.929	1.950	1.917
Nombre de guichets permanents	157	159	156
Nombre guichets périodiques	23	22	22
(DAB / GAB) et automates bancaires	611	643	642
Nombre de partenaires (*) Nb de clients sur 2012	701 936	702.167	654.238 (*)
SOCIETARIAT			
Nombre de Caisses Locales	66	66	66
Nombre de sociétaires de Caisses Locales	257.076	249.096	235.751

2. LA CONJONCTURE

L'année 2014 a finalement déçu, la reprise en zone Euro s'étant révélée bien laborieuse, malgré les espoirs suscités par le redressement de la confiance observée en fin d'année 2013.

Le rythme de croissance annuel de la zone Euro attendu pour 2014 traduira un creusement de l'écart avec les autres grandes économies. L'économie américaine génère une croissance auto-entretenu, par la reprise de la consommation privée, permise par l'amélioration du marché du travail et l'allègement de la dette des ménages, par le niveau des investissements bien orienté, et une politique monétaire très accommodante malgré la fin du Quantitative Easing.

La zone Euro, quant à elle, s'est montrée très vulnérable à la baisse des importations du monde émergent. En France, pour la 3^{ème} année consécutive, la croissance est restée très modeste (+0.4%, comme en 2013 et 2012) pénalisée par l'évolution contrainte de la consommation des ménages, pénalisée par un taux de chômage élevé et un ajustement monétaire en cours. Les autres composantes de l'activité n'ont pas pris le relais, l'investissement restant plombé par la correction brutale des ménages et par un nouvel effritement de celui des entreprises, le commerce extérieur souffrant d'un environnement européen peu porteur, et la compétitivité s'avérant structurellement dégradée.

En terme de politique monétaire, la divergence des trajectoires anticipées des grands pays a atteint des degrés extrêmes, la FED et la Bank of England se rapprochent progressivement de leur objectifs alors que la BCE reste ultra-accommodante afin de pallier au risque déflationniste. Après avoir abaissé son principal taux directeur mi-2014 à 0.05 %, elle recourt à de nouveaux outils visant une augmentation de son bilan (TLTRO, achats d'ABS de covered bond), à hauteur de 60 Md€ par mois à partir de mars 2015. Les marchés obligataires ont intégré le risque d'une reprise lente et d'une croissance faible dans les économies occidentales, les taux longs devraient ainsi rester très bas et ne remonter que très lentement.

En 2015, la croissance en zone Euro devrait légèrement s'accélérer, soutenue par la reconstitution des stocks et du parc de biens de consommation durables et d'équipement. L'activité sera soutenue par les effets de facteurs exogènes, la baisse du prix du pétrole reconstituant les marges des entreprises, un euro plus faible soutenant l'accélération des exportations, une faiblesse de l'inflation favorisant le pouvoir d'achat. L'économie française souffrira toujours de maux structurels tels qu'une compétitivité détériorée, un chômage élevé et un niveau de dette publique important qui place le pays sous surveillance des autorités européennes, mais les pactes gouvernementaux finiront par produire leurs effets, tant sur les profits des entreprises (pacte de responsabilité : CICE, allègement des charges), que sur le pouvoir d'achat (pacte de solidarité).

Ainsi, la croissance atteindrait 1 % en zone euro, en 2015, en tenant compte d'une amélioration graduelle de la confiance et un raffermissement de la croissance européenne, mais les risques restent latents par la montée des tensions politiques.

3. LES FAITS MARQUANTS

Les caisses locales affiliées à la Caisse Régionale ont émis en 2014 des parts sociales à hauteur de 21,8 M€ dans le cadre du renforcement du sociétariat.

La Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées a participé en 2014 à l'augmentation de capital de la SAS Rue de La Boétie à hauteur de 16,5 M€.

En janvier 2014, la Caisse Régionale est entrée à hauteur de 0,9 M€ au capital de CREDIT AGRICOLE PROTECTION SECURITE CAPS, filiale du Groupe Crédit Agricole dans le domaine de la sécurité des biens et des personnes.

4. L'ACTIVITE

4.1. Le fonds de commerce

En phase avec le projet d'entreprise «2015 l'Avenir Ensemble», la Caisse Régionale inscrit ses ambitions par le développement de son fonds de commerce et de la relation multicanal avec ses clients tout en conservant son attachement local.

Avec 34.000 nouveaux clients, la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées a concrétisé son attractivité sur tous les marchés : jeunes, actifs, professionnels et entreprises.

En lien avec son engagement mutualiste, le nombre de sociétaires ayant rejoint les caisses locales de la Caisse régionale ont progressé de 3.2 %.

4.2. La collecte

La collecte progresse de 1.6 % sur un an pour atteindre 18,9 Md€, avec une évolution marquée par la recherche de notre clientèle de l'épargne règlementé, notamment l'épargne logement [+ 5.2 %/ 2013].

La Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées reste leader sur son territoire avec une part de marché de 43,1 % à fin novembre 2014 [source BDF].

La collecte monétaire évolue de + 2 %.

L'épargne bancaire évolue de + 2.5 %, en particulier sur les encours Livret A & LDD + 1.5 %.

Les produits d'assurance vie évoluent de + 3.8 %. En parallèle, dans un environnement volatil, la collecte sur les valeurs mobilières se contracte de - 0.5 %.

4.3. Le crédit

Avec 11 Md€ l'encours augmente de + 1.9 % sur 2014.

La Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées reste leader sur son territoire avec une part de marché globale de 50,2% à fin novembre 2014 [source BDF].

Avec 812 M€ de réalisations soutenant l'investissement local, l'encours des crédits à l'équipement est stable.

La Caisse régionale a continué d'accompagner la filière agricole avec l'octroi de 254 M€ de crédits équipement.

Dans un marché marqué par la récession économique, et dans le cadre d'une concurrence vive, les réalisations habitat s'établissent à 796 M€.

Sur le marché des particuliers, les crédits à la consommation ont connu une consolidation, avec 158 M€ de réalisations, l'encours progresse de 3.1 %.

4.4. Les assurances de biens et de personnes

La Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées poursuit son développement dans la vente de produits d'assurances.

L'assurance protection des personnes [Valeur Prévoyance & Vers l'avenir, Dépendance, GAV et Garantie Obsèques] connaît encore une croissance avec plus de 199.000 contrats en stock.

Les contrats d'assurances de biens continuent de gagner du terrain avec plus de 169.000 contrats.

4.5. Les produits et les services

La Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées continue sa politique active d'équipement de sa clientèle en services bancaires.

A fin 2014, la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées présente près de 300.000 titulaires de comptes services, dont 268.000 sur le marché des particuliers.

Le développement de l'offre multi-Canal poursuit sa forte progression comme l'an passé, avec + 12 % de connexions tous canaux confondus. Dans ce cadre, 1.4 millions de SMS ont été adressé à nos clients. Le site Internet de la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées traite 4.6 millions de virements externes et 98 % des ordres de bourse de ses clients.

5. RAPPORT FINANCIER

5.1. Bilan et compte de résultat (comptes sociaux)

5.1.1. Le bilan

Le total bilan au 31 décembre 2014 s'élève à 13,9 Md€, en progression de 1,8 % par rapport à 2013.

A l'Actif :

Structure de l'Actif (en pourcentage)

	2014	2013
Crédits clients	77,8%	77,8%
Trésorerie et Banques	8,4%	8,8%
Immobilisations et Titres	12,2%	11,2%
Comptes Encaissements et Régularisation	1,6%	2,2%
TOTAL	100,0%	100,0%

Les principales évolutions de l'actif en 2014 portent sur :

- ✓ Les opérations avec la clientèle (10,8 Md€) augmentent de 1,8 %, essentiellement en lien avec les encours de crédit.
- ✓ Les opérations sur titres (0,9 Md€) progressent de 27 %, en lien avec les acquisitions de titres d'investissement HQLA dans le cadre de l'adaptation du portefeuille aux exigences prudentielles de liquidité.
- ✓ Les participations (0,7 Md€) sont en repli de 1,9 %.

Au Passif :

Structure du Passif (en pourcentage)

	2014	2013
Trésorerie et Banques	53,7%	53,0%
Comptes créditeurs de la clientèle	29,3%	30,4%
Comptes de tiers et divers	1,5%	1,7%
Provisions et dettes subordonnées	2,1%	1,9%
Capitaux propres	13,4%	13,0%
TOTAL	100,0%	100,0%

Les principales évolutions du passif en 2014 portent sur :

- ✓ Les opérations internes au Crédit Agricole (7,5 Md€): ce poste est constitué pour une large part des avances accordées par Crédit Agricole S.A., dans le cadre de l'organisation financière interne du Groupe et des possibilités de refinancement des crédits. Il intègre également la part de collecte d'épargne décentralisée au niveau de la Caisse régionale. Il augmente de 3,2 % en 2014 corrélativement à la hausse de la collecte et des crédits.
- ✓ Le poste Comptes créditeurs de la clientèle (4,1 Md€) évolue de -2,1 %, compte tenu du recul des dépôts à terme (-18,8 %), tempéré par la progression des dépôts à vue (+ 4,6 %)
- ✓ Le poste Comptes de régularisation et passifs divers (0,2 Md€) comporte des dettes envers les fournisseurs à hauteur de 0.2 M€, dont la quasi-intégralité est à échéance de moins de 45 jours.
- ✓ Les capitaux propres (1,9 Md€) augmentent de 5,1 %, cette évolution est liée à l'augmentation des réserves pour 90 M€ suite à l'affectation du résultat 2013.

5.1.2. Le compte de résultat

Le compte de résultat, présenté ci-dessous, intègre les soldes intermédiaires de gestion, tels qu'ils sont définis par la profession bancaire, selon une norme diffusée par l'Association Française des Établissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement (AFECEI). Elle est retenue afin de donner une vision plus analytique du compte de résultat. Certains postes sont présentés en compensant les produits et charges de même nature (charges générales d'exploitation et autres postes concourant au résultat net).

en millions d'euros	2014	2013	Evo. en %
Produits nets d'intérêts et revenus assimilés	230,0	233,9	-1,7%
Produits nets de commissions	172,3	177,5	-3,0%
Produits nets sur opérations financières	19,7	9,2	115,2%
Autres produits nets d'exploitation	-0,2	1,1	ns
Produit net bancaire	421,8	421,7	0,0%
Frais de personnel	-132,2	-131,7	0,4%
Autres frais administratifs	-73,9	-78,5	-5,8%
Dotations aux amortissements	-14,2	-14,2	0,3%
Résultat brut d'exploitation	201,5	197,3	2,1%
Coût du risque	-34,6	-15,1	128,4%
Résultat net sur Actifs immobilisés	0,7	-0,9	-174,7%
Résultat exceptionnel	0,0	0,0	ns
Charge fiscale	-67,1	-71,0	-5,4%
Dotation Fonds pour Risques Bancaires Gén.	0,0	-10,0	-100,0%
Résultat net	100,5	100,3	0,1%

5.1.3. Le produit net bancaire

Le Produit Net Bancaire (PNB : 421,8 M€) est stable, sous les effets :

- du PNB d'activité en repli de - 3,6 % à 379 M€, reflet de l'activité commerciale et de la baisse des taux.
- de la marge/ Fonds Propres en progression de 50 % à 43 M€, suite à la perception de 16,2 M€ de dividendes SAS Rue de la Boétie.

La marge d'intermédiation, principale composante du PNB d'activité (52 % du PNB total), recule de 6,3% : la contribution crédits est en retrait de 13.1 M€, pénalisée par le contexte de taux, les réaménagements, l'étalement des frais de dossiers et la provision épargne logement qui s'accroît de 7.2M€.

5.1.4. Les charges de fonctionnement

Les charges de fonctionnement nettes (220,3 M€) sont en baisse de -1,8 %.

Les frais de personnel, qui représentent 60 % des charges de fonctionnement nettes, augmentent de 0,4% compte tenu notamment des augmentations salariales.

Les charges informatiques sont en repli de 5,9 M€, suite à la mise en œuvre en octobre 2013 de la rationalisation des structures informatiques des Caisses Régionales « Nouvelle Informatique Convergente Evolutive -NICE».

Les autres charges sont en progression contenue de 2,6 %.

5.1.5. Le revenu brut d'exploitation

La réduction des charges de fonctionnement nettes se traduit par un Résultat brut d'exploitation de 201.5 M€, en hausse de 2.1 %.

Le coefficient d'exploitation, qui mesure le niveau d'absorption du produit net bancaire par les charges de fonctionnement, est à 52.2 et reflète la solidité financière de l'entreprise.

5.1.6. Le cout du risque

Le coût du risque (34,6 M€) évolue de + 128 % par rapport à 2013, sous les effets de la hausse des dotations nettes sur les crédits accordés aux clients, du renforcement des provisions collectives et de la baisse des reprises nettes sur les risques opérationnels.

Il intègre :

- un taux de créances douteuses et litigieuses rapporté à toutes les créances (capital et intérêts) stable à 2,64 %, contre 2,65 % à fin 2013.
- un taux de provisionnement des créances douteuses et litigieuses à 78,6 %.
- une dotation nette de 18,7 M€ aux provisions collectives et provisions filières confrontées à des difficultés conjoncturelles.
- une reprise de 0,9 M€ de la provision en couverture du risque opérationnel affecté à la réfaction de la bonification sur prêts agricoles, contre une reprise de 15 M€ en 2013.

5.1.7. Le résultat net

Après déduction de la charge fiscale (67 M€), en baisse de – 5.4 % du fait de la détaxation des dividendes en régime mère-fille, la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées dégage un résultat net de 100.5 M€, stable par rapport à 2013.

5.1.8. Informations diverses

Charges non déductibles

Le montant des charges non déductibles au titre de l'article 39-4 du CGI, s'élève à 30.698 euros au titre de l'exercice 2014, le montant de l'impôt sur les sociétés acquitté sur ces dépenses étant de 11.665 euros.

5.2. Bilan et compte de résultat (base consolidée)

Le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées publie depuis le 31 décembre 2005 ses états financiers consolidés conformément aux normes IAS/IFRS, telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

L'agrégation des comptes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées et des 66 Caisses Locales qui lui sont affiliées forme « l'entité consolidante » Nord Midi-Pyrénées.

Les 3 filiales dont le total du bilan est supérieur à 10 M€ et dans lesquelles la Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées détient plus de 20 % des droits de vote sont consolidées. Il s'agit des deux fonds dédiés FORCE 4 et NMP GESTION (OPCVM fermés utilisés dans le cadre des placements de la Caisse Régionale) et du groupe INFORSUD GESTION (activités imprimerie et éditique).

5.2.1. Le bilan consolidé

Le total du Bilan consolidé arrêté au 31 décembre 2014 s'établit à 14,054 Md€, en hausse de + 2,4 % par rapport à décembre 2013.

A l'Actif :

Structure de l'Actif consolidé (en pourcentage)

	2014	2013
Prêts et créances sur la clientèle	76,0%	76,8%
Actifs financiers disponibles à la vente	8,9%	8,6%
Prêts et créances sur les établissements de crédit	5,8%	6,3%
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	4,4%	3,3%
Comptes de régularisation et actifs divers	1,6%	2,2%
Autres postes de l'actif	3,4%	2,9%
TOTAL	100,0%	100,0%

L'activité clientèle constitue l'essentiel de l'actif du bilan consolidé : le poste prêts et créances sur la clientèle représente 76 % du total bilan. En hausse de 1,4 %, il atteint 10,7 Md€.

Parmi les autres postes de l'actif significatifs figurent les Actifs Financiers Disponibles à la vente pour 1,2 Md€ (dont les titres de la SAS Rue La Boétie valorisés au coût soit 584 M€), et les Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance pour 0,6 Md€, en hausse de 35 % en raison de l'achat d'effets publics pour mise en œuvre des exigences de liquidité Bâle 3.

Au Passif :

Structure du Passif consolidé (en pourcentage)

	2014	2013
Dettes envers les établissements de crédits	52,1%	51,8%
Dettes envers la clientèle	28,9%	30,3%
Dettes représentées par un titre	0,0%	0,0%
Capitaux propres	15,4%	14,8%
Provisions pour risques et charges	0,6%	0,5%
Autres postes du passif	3,1%	2,6%
TOTAL	100,0%	100,0%

Deux postes principaux permettent d'assurer le financement des prêts et créances émis sur la clientèle :

- En premier lieu, le poste Dettes envers les établissements de crédits : il atteint 7,3 Md€, en hausse de 2,9 % en lien avec la politique de refinancement.
- En second lieu, les Dettes envers la clientèle : ce poste atteint 4,1 Md€, en baisse de 2,2%. Cette variation résulte de l'arrivée à échéance de Dépôts à terme, tempérée par une progression des Dépôts à vue de la clientèle.

Les Capitaux propres part du groupe s'élèvent à 2,2 Md€, en hausse de 6,3 %. Cette évolution est principalement liée, d'une part à la hausse du capital par émission de parts sociales des Caisses Locales, et d'autre part au résultat consolidé 2014.

5.2.2. Le compte de résultat consolidé

en millions d'euros	2014	2013	Evo. en %
Produits nets d'intérêts et revenus assimilés	237,0	244,2	-3,0%
Produits nets de commissions	172,2	177,5	-3,0%
Gain ou pertes nets sur portefeuille à la juste valeur par résultat et sur actifs financiers disponibles à la vente	17,2	7,6	126,9%
Autres éléments du PNB	58,5	61,4	-4,9%
Produit net bancaire	484,8	490,8	-1,2%
Charges générales d'exploitation	-266,2	-267,7	-0,5%
Dotations aux amortissements	-17,0	-16,9	0,1%
Résultat brut d'exploitation	201,6	206,2	-2,2%
Coût du risque & divers	-29,2	-17,1	70,7%
Charge fiscale	-55,7	-67,2	-17,2%
Résultat net	116,7	121,8	-4,2%

Le Produit Net Bancaire consolidé est de 484,8 M€ au 31 décembre 2014, en hausse de 1,2 % par rapport à décembre 2013.

- Les Produits nets d'intérêts et revenus assimilés baissent de 3 % à 237 M€. Cette évolution résulte du recul de la marge d'intermédiation dans un contexte de taux historiquement bas.
- Les Produits nets des commissions diminuent de 3 % à 172 M€.
- Les gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat et sur actifs financiers disponibles à la vente sont de 17 M€ contre 8 M€ fin 2013. L'année 2014 est marquée par la perception de dividendes du titre Rue La Boétie (16 M€).
- Les autres éléments du PNB représentent globalement 59 M€, contre 61 M€ en 2013.

Les charges générales d'exploitation consolidées sont en baisse à 266 M€, et les dotations aux amortissements sur immobilisations sont stables à 17 M€.

Le Résultat Brut d'Exploitation, qui est en repli de 2,2 % à 202 M€, permet de couvrir:

- un Coût du Risque & divers de 29 M€ (+70,7 % par rapport à décembre 2013),
- une Charge Fiscale de 56 M€ (-17,2% par rapport à décembre 2013).

Le Résultat net (part du groupe) est de 116,3 M€ (-4% par rapport au 31 décembre 2013).

5.3. Dispositif de ratios prudentiels et de gestion

5.3.1. Le ratio de solvabilité européen

Avec un niveau de fonds propres prudentiels de 1,54 milliard d'euros au 31 décembre 2014, le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées affiche un ratio de solvabilité CRD4 Bâle 3 transitoire de 17,3 %, entièrement en Core Tier One.

Au 31 décembre 2013, le ratio de solvabilité établi en application de la norme dite « Bâle II » était égal à 20,6 %.

5.3.2. Les ratios de gestion (Base Comptes Sociaux)

L'exercice 2014 confirme la solidité de la structure financière de la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées.

Le coefficient d'exploitation, rapportant les charges de fonctionnement sur le total du produit net bancaire, s'établit à 52,2 %. Ce ratio reste proche de 50 % depuis plusieurs années, traduisant un excellent niveau de performance en valeur absolue.

6. CONTRÔLE INTERNE

6.1. Le suivi et le contrôle des risques

Le règlement 97-02, édicté par le Comité de la Réglementation Bancaire et Financière, précise les dispositions à mettre en œuvre en termes de Contrôle Interne. Il est applicable depuis le 1er octobre 1997 et sa dernière modification importante par arrêté du 19 janvier 2010 sur la filière risque.

Depuis l'arrêté du 03 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, celui-ci se substitue au règlement 97-02.

La Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées s'est résolument engagée dans cette démarche.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'arrêté du 19 janvier 2010, le Responsable des Contrôles Permanents a été nommé comme responsable de la filière risques. Il est directement rattaché au Directeur général. Les principes d'organisation en matière de mesure et de surveillance des risques de toutes natures, de marché, de taux et de liquidité, de crédit, d'organisation comptable, des risques de non-conformité et de blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme, de sécurité des systèmes d'information et opérationnels, ont été formalisés.

Plusieurs comités (comités risques crédit, comités de contrôle interne, comités risques opérationnels, comités financiers, comité Nouveaux Produits, Nouvelles activités...) se réunissant à périodicité régulière, veillent au suivi et au contrôle des différents risques. Un diagnostic périodique permet de cibler les priorités et de piloter les actions.

Le comité de contrôle interne trimestriel, instance de coordination et de suivi des dispositifs de contrôle interne présidée par le Directeur général, veille sur la cohérence et sur l'efficacité du contrôle interne. Une information régulière sur l'exercice du contrôle interne est également donnée au Conseil d'Administration de la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées.

Ainsi, deux rapports ont été présentés au Conseil d'Administration de la Caisse Régionale au cours de l'année 2014.

Le rapport annuel de Contrôle Interne, présenté au Conseil d'Administration, est mis à la disposition des Commissaires aux Comptes, transmis à l'Inspection Générale du Groupe Crédit Agricole et à l'Autorité de Contrôle Prudentiel Réglementaire.

La Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées est agréée comme prestataire de services d'investissement au titre du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers. Elle a formalisé les principes de contrôle de ses activités et s'est engagée dans cette mise en œuvre. Le rapport annuel de contrôle des services d'investissement est transmis à l'inspection générale du Groupe de Crédit Agricole et à l'Autorité des Marchés Financiers.

7. LES FACTEURS DE RISQUES

Cette partie du rapport de gestion présente la nature des risques auxquels la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées est exposée, leur ampleur et les dispositifs mis en œuvre pour les gérer.

7.1. Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend réglementairement comme « le risque encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de contreparties considérées comme un même groupe de clients liés conformément au 39 du §1 du règlement (UE) n°575/2013 » (article 10-e de l'arrêté du 03 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque).

Ce risque se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la Caisse régionale. L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties données ou engagements confirmés non utilisés.

7.1.1. Objectifs et politique

Le Conseil d'Administration définit la politique de maîtrise du risque de crédit et les règles d'octroi pour la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées.

La Direction Générale est chargée de la mise en œuvre, du contrôle et de la subdélégation de cette politique dans le cadre de sa mission générale de gestion de l'ensemble des risques significatifs de la Caisse régionale et des pouvoirs afférents qui lui sont accordés.

L'application de la politique de distribution de crédits relève du réseau d'agences de proximité pour la banque de détail, des agences entreprises pour la banque de la grande clientèle et des agences spécialisées pour les collectivités locales et la promotion immobilière.

La Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées applique les exigences réglementaires issues des règlements 93-05 et 97-02 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière dernièrement refondu par l'arrêté du 3 novembre 2014, des règles internes au groupe Crédit Agricole S.A. et les recommandations du Comité de Bâle. Un suivi spécifique est dédié au déploiement du dispositif Bâle II et au rapprochement comptable des applicatifs.

La Caisse régionale procède à l'actualisation périodique de la politique de maîtrise des risques. La dernière révision a été validée par le Conseil d'Administration dans sa séance du 24 octobre 2014.

La politique de maîtrise des risques a été déclinée par marchés de la banque de détail et de la grande clientèle.

Le Contrôleur Central des risques au sein de l'unité Contrôles Permanents a pour mission de coordonner et d'animer la filière risque de crédit.

Ses principales activités consistent à :

- analyser l'évolution du risque,
- identifier les entrées en niveaux de risques Sensible et Avéré (indicateurs Bâle II),
- informer les Directions et services des résultats des diverses analyses menées,
- proposer et coordonner les actions visant à une amélioration de la maîtrise des risques,
- procéder aux contrôles sur le respect de la politique de maîtrise des risques.

7.1.2. Gestion du risque de crédit

- **Principes généraux de prise de risque**

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées exerce son activité de distribution de crédits à la clientèle sur l'ensemble des marchés présents dans sa zone de compétence (agriculteurs,

professionnels, particuliers, entreprises, coopératives, collectivités publiques et associations) et divise ainsi ses risques.

La Caisse régionale a exclu de son périmètre d'intervention les financements de certaines activités (notamment les maisons de jeux, les casinos, les discothèques, les campagnes électorales...). La Caisse régionale n'entre pas en relation et ne finance pas les activités susceptibles de nuire à son image.

L'octroi des crédits mobilise différents acteurs, dont les agences de proximité et centres d'affaires Entreprises qui sont en relation avec la clientèle et instruisent les dossiers de prêts en collaboration avec les experts des services de financement (marchés de la banque de détail et engagements entreprises-collectivités publiques-PIM) ; chacun dans le respect des délégations qui leur sont accordées.

Procédures de décision

Le Conseil d'administration a délégué ses pouvoirs en matière d'octroi de crédits au Directeur général ainsi qu'à deux types de Comités : les Comités départementaux des prêts et le Comité des Engagements.

- Comité des Engagements : il se réunit en moyenne tous les 15 jours. Sur la base des analyses présentées par les responsables des marchés particuliers, professionnels, agriculteurs, entreprises, collectivités publiques, il décide de l'octroi de prêts pour les dossiers dont l'encours après projet est supérieur à 1,5 M€ pour le marché des Particuliers, 3 M€ pour les marchés des Professionnels et de l'Agriculture, et 5 M€ pour les marchés de la grande clientèle.
- Comités départementaux des prêts : ils se réunissent toutes les semaines. Ils ont délégation pour les dossiers qui leur sont présentés par les marchés dans les limites de 1,5 M€ pour le marché des Particuliers, 3 M€ pour les marchés des Professionnels et de l'Agriculture, et 5 M€ pour les marchés de la grande clientèle d'encours maximum après projet et par contrepartie.
- Le Directeur Général : il a reçu des pouvoirs du Conseil d'Administration qu'il a délégués à différents collaborateurs en deçà des limites de compétence des Comités des prêts. Lors de la révision de la Politique Générale de maîtrise des risques de crédit validée en Conseil d'administration le 24 octobre 2014, il a été précisé d'une part que « la limite supérieure de la délégation du Directeur général correspond à la limite inférieure des Comités départementaux des prêts », et, d'autre part, qu'à titre exceptionnel par exigence de rapidité, la Direction générale et les Directeurs de marchés peuvent accorder un dossier dans les limites d'encours après projet en délégation des comités départementaux de prêts, ces derniers devant être informés des dossiers relevant de ce processus rapide
- La politique générale de maîtrise des risques de crédit rappelle dans son chapitre 2.2 « Principes de délégation » que chaque délégataire s'engage à utiliser sa délégation avec prudence et discernement. Les différents niveaux de délégation se traduisent par l'existence d'une échelle de montants adossés à des grades Bâle II et/ou de scoring et des critères d'exclusion différenciés par marché

Banque de détail (Retail)

Les règles de délégation reposent principalement sur la cotation interne Bâle II, sur les résultats d'outils de scoring (Score-Habitat pour les crédits à l'habitat et Soprano pour les marchés de l'Agriculture et des Professionnels), sur la nature du projet et son impact financier. Toutefois la cotation seule n'est pas suffisante pour décider de l'accord du crédit. La décision s'appuie notamment sur la pertinence du projet, la situation financière de l'emprunteur, son professionnalisme, sa situation patrimoniale, et dont l'appréciation est traduite dans un avis motivé rendu par l'instructeur.

Plusieurs étapes décisionnaires sont appliquées entre les différents acteurs.

Grande Clientèle (Corporate)

Les règles de délégation font appel au même processus que la banque de détail. Seule la prise en compte de la cotation BDF pour tenir compte des évolutions récentes de l'entreprise diffère.

L'appréciation du risque

L'appréciation du risque est fonction de différents critères généraux : encours global, ancienneté de la relation, notation du client, qualité du client, capacité de remboursement et revenu résiduel après endettement.

Des critères spécifiques à chaque marché viennent compléter les premiers notamment si l'évolution des risques sectoriels l'exige, ainsi qu'en matière de politique de garantie.

Méthodologies et systèmes de mesure des risques

❖ Les systèmes de notation interne et de consolidation des risques de crédit

Description du dispositif de notation

La Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées s'appuie sur les outils internes au groupe.

Les contreparties sont notées avec des outils du dispositif Bâle II : LUC pour la Banque de Détail (particuliers, agriculteurs, professionnels, petites associations) et OCE pour la Grande Clientèle (entreprises, collectivités publiques et professionnels de l'immobilier).

Dans le cadre de la mise en œuvre des usages Bâle II, les grades Bâle II sont utilisés dans les schémas de délégation de la Banque de Détail comme de la Grande Clientèle.

La mesure des expositions au titre du risque de crédit intègre les engagements tirés (bilan) et les engagements confirmés non utilisés (hors bilan).

Depuis fin 2007, l'Autorité de Contrôle Prudentiel a autorisé le Crédit Agricole à utiliser les systèmes de notation internes au Groupe pour le calcul des exigences en fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit des portefeuilles de détail.

La gouvernance du système de notation s'appuie sur le Comité des Normes et Méthodologies présidé par le Directeur des Risques et Contrôles Permanents Groupe, qui a pour mission de valider et de diffuser les normes et méthodologies de mesure et de contrôle des risques.

Banque de détail

L'analyse s'effectue sur des critères d'appréciation du risque spécifiques à chaque marché.

Une note est attribuée mensuellement à chaque contrat et groupe de risque. Elle est déterminée par le croisement de plusieurs critères qui permettent d'estimer le risque de probabilité de défaut.

L'échelle de notation de LUC comprend 12 grades hors défaut assortis des probabilités de défaut indiquées dans le tableau de correspondance ci-dessous pour l'année 2014 :

PD = Probabilité de Défaut

Intervalles des notes PD des groupes de risque		01 - DAV Particulier	02 - Habitat	03 - Consommation	04 - Revolving	05 - Autre Crédit Bilan	06 - Autre EHB	02 - Agriculture	03 - Professionnel	05 - Association
Intervalles des notes	Grades PD	PD V33	PD V33	PD V33	PD V33	PD V33	PD V33	PD V33	PD V33	PD V33
783-High	A	0,05	0,1	0,18	0,35		0,36			
714-782	B	0,15	0,2	0,52	1,06		0,36	0,22	0,13	
641-713	C	0,38	0,38	0,82	2,08	0,31	0,36	0,22	0,13	0,08
571-640	D	0,78	0,87	1,5	4,23	0,31	0,36	0,22	0,13	0,08
501-570	E	1,11	2,58	2,87	4,68	0,91	0,36	0,42	0,29	0,21
431-500	F	1,97	5,77	4,86	8,17	0,91	2,05	0,75	0,58	0,89
361-430	G	2,59	10,14	8,33	12,42	2,27	3,39	1,5	1,35	9,61
289-360	H	4,23	10,14	12,39	18,82	6,11	5,97	3,12	2,89	9,61
214-288	I	8,47	13,74	21,52	27,12	8,85	11,91	6,35	6,62	9,61
131-213	J	19,43	23,12	32,57	37,83	17,47	16,46	12,45	12,65	15,85
031-130	K	21,15	50,7	48,26	54,46	31,9	20,11	25,5	26,27	26,79
Low-030	L	48,77	73,59	79,94	73,31	54,08	31,15	45,91	47,12	31,83

Le modèle est revu annuellement par le Comité des Normes et Méthodologies du Groupe.

Les modèles V33 ont été validés par le Comité de Pilotage LUC et Backtesting du 31 mars 2014, présentés aux administrateurs des Caisses régionales lors d'une journée nationale le 11 avril 2014, puis validés par le CNM du 17 avril 2014.

Par rapport aux modèles V32, les modèles V33 présentent les modifications suivantes :

1. le recalibrage des intervalles de temps et des grades LGD défaut (ou ELBE) ;
2. le passage à une note unique pour certains modèles LGD sains (Crédit Habitat notamment) et CCF ;
3. un recalibrage des modèles PD.

La mise en production uniforme des modèles V33, pour l'ensemble des Caisses régionales, a été définie pour l'arrêté de fin mai 2014.

Grande clientèle

Sur le périmètre de la clientèle Entreprises, la Caisse Régionale dispose de méthodologies de notation Groupe utilisant des critères tant quantitatifs que qualitatifs.

Le système de cotation actuel définit 15 positions détaillées page suivante qui reprennent la grille de notation Grande Clientèle (extrait du Guide Méthodologique de Notation des Contreparties Entreprises, version 3.0 juin 2012, dans la LJ 2012-187 du 22 novembre 2012) :

Echelle Maître du Groupe Crédit Agricole					Equivalence			
Grade	Qualité de l'emprunteur	Description	PD de référence	Intervalle de dicrétisation Défaut (PD) à 1 an	Moody's	S & P's	BdF(1)	NP 2008 -09
A+	Exceptionnel	L'aptitude à faire face à ses obligations est très forte y compris à moyen et long terme	0,001 % (2)	PD quasi-nulle de 0,000 % à 0,003 %	Aaa	AAA	3++	Investment grade
A	Excellent	La probabilité d'un défaut dans l'année est quasi nulle	0,01%	PD très faible de 0,003 % à 0,014 %	Aa1 Aa2	AA+ AA	3++	
B+	Très bon	La solidité financière de la contrepartie pourrait être sensible à des changements économiques défavorables ou à une modification des circonstances, cependant sa capacité à faire face à ses obligations reste forte y compris à moyen et long terme	0,020%	PD de l'ordre de 0,014 % à 0,035 %	Aa3 A1	AA- A+	3++	
B	Bon	La probabilité d'un défaut dans l'année est estimée à moins de 0,01 %	0,06%	PD comprise entre 0,035 % à 0,098 %	A2 A3	AA-	3+	
C+	Assez bon	Capacité satisfaisante pour faire face à ses obligations à un an. Sur le moyen long terme, celle-ci pourrait se voir affaiblie à la suite de changements économiques défavorables ou de modifications des circonstances.	0,16%	PD comprise entre 0,098 % à 0,219 %	Baa1	BBB+	3	
C	Satisfaisant	Cette catégorie regroupe aussi des contreparties dont la situation financière est solide mais qui ne sont pas retenues dans les catégories précédentes en raison de leur petite taille	0,30%	PD comprise entre 0,219 % à 0,424 %	Baa2	BBB	3	
C-	Assez satisfaisant	En moyenne de cycle, la probabilité d'un défaut dans l'année est estimée à moins de 0,6 %	0,60%	PD comprise entre 0,424 % à 0,671 %	Baa3	BBB-	4+	
D+	Acceptable	La sensibilité de la contrepartie à des conditions défavorables sur les plans économique et financier peut affecter sa capacité à s'acquitter de ses obligations financières	0,75%	PD comprise entre 0,671 % à 0,968 %	Ba1	BB+	4	non sensible
D	Moyen	A un horizon d'un an, cette capacité est acceptable pour les contreparties D+ et D. Elle est en revanche faible pour les contreparties D-	1,25%	PD comprise entre 0,968 % à 1,541 %	Ba2	BB	4	
D-	Passable	En moyenne de cycle, la probabilité d'un défaut dans l'année est estimée à moins de 3,0 %	1,90%	PD comprise entre 1,541 % à 3,082 %	Ba3	BB-	5+	
E+	Vulnérable	Une contrepartie est en position de faire face à ses obligations à l'horizon d'un an et dans les conditions économiques stables. Elle est toutefois vulnérable et fait l'objet d'une attention particulière	5%	PD comprise entre 3,082 % à 7,746 %	B1 B2	B+ B	5,6	sensible
E	Fragile Sous surveillance	La capacité de remboursement à un an d'une contrepartie dépend de conditions économiques favorables, ce qui justifie une mise sous surveillance	12%	PD comprise entre 7,746 % à 15,492 %	B3	B-	7	
E-	Mauvais Sous surveillance	Il existe de fortes incertitudes quant à la capacité d'une contrepartie à exécuter ses engagements financiers et des incidents (non respect de covenant, retard de paiement sur créances commerciales...) sont signalés	20%	PD supérieure à 15,492 %	Caa Ca c	CCC CC C	8	
F	Défaut	Situation de défaut due à un impayé (de 3 mois en général) ou à un doute caractérisé de la banque sur la solvabilité du débiteur Hors procédure judiciaire et procédures collective	100%	Défaut constaté = 100 %	D	D	9*	Défaut
Z	Défaut avec procédure	Situation de défaut due à un impayé (de 3 mois en général) ou à un doute caractérisé de la banque sur la solvabilité du débiteur avec procédure judiciaire et procédures collective	100%	Défaut constaté = 100 %	D	D	P	

Note (1) : la correspondance entre note CA et BdF est donnée à titre indicatif ; il est possible qu'une contrepartie notée 8 par la BdF soit notée F au CA (*)

Note (2) : la probabilité de défaut prise en compte pour les souverains notés A+ est nulle

❖ Mesure du risque de crédit

La mesure des expositions au titre du risque de crédit intègre les engagements tirés et les engagements confirmés non utilisés.

Outils de détection du risque utilisés

La Caisse Régionale utilise principalement des données issues de l'outil Arcade du groupe Crédit Agricole. Pour la Grande clientèle, la CR utilise également les données de la Base « Tiers et Groupes » et les états de couverture de Foncaris.

Des développements informatiques internes permettent de cibler les analyses de données sur les différentes composantes du portefeuille et de constituer des pistes d'audit.

Axes d'analyse

Le reporting du risque s'articule principalement autour :

- ✓ du suivi de l'évolution des indicateurs de taux d'encours Sensibles (grades LUC HIJKL pour la Banque de détail et E+, E, E- pour la Grande clientèle) et de taux de Défaut (Grade V pour la Banque de Détail et grades Fet Z pour la Grande clientèle). Ces indicateurs sont présentés mensuellement à la Direction Générale en Comité mensuel des risques et au Conseil d'administration, et trimestriellement à la Direction générale dans le cadre du Comité de Contrôle Interne.
- ✓ D'analyses spécifiques à l'évolution du risque des différents segments en Comité mensuel des risques et le cas échéant aux autres instances.

• Dispositif de surveillance

Les axes principaux du dispositif de surveillance de la Caisse régionale consistent en la fixation de limites avec contrôle de leur respect, de règles de division des risques, de processus spécifiques d'engagements le cas échéant, de déclassement en défaut et de provisionnement idoine, l'objectif étant d'obtenir une mutualisation maximale du risque de contrepartie par sa diversification et sa segmentation

❖ Processus de surveillance des concentrations par contrepartie ou groupe de contreparties liées

Engagements de la Caisse Régionale sur les dix plus grandes contreparties « Corporate » non bancaire :

Identifiant du bénéficiaire	Nom du bénéficiaire	Exposition originale	Exemption	Exposition nette de prov et de garanties	Exposition nette pondérée	Ratio exposition nette pondérée / Fonds propres
0000012542	REPUBLIQUE FRANCAISE	312 973 745	312 973 745	312 973 745	0	0,00%
0000127378	DEPARTEMENT AVEYRON	73 604 809	58 883 847	73 604 809	14 720 962	0,96%
0000050811	DEPARTEMENT DU TARN	66 560 361	53 248 289	66 560 361	13 312 072	0,87%
0000127272	DEPARTEMENT DU LOT	50 848 774	40 679 019	50 848 774	10 169 755	0,66%
0000020368	CAPEL	35 767 875	0	29 605 726	29 605 726	1,93%
0000053300	GROUPE ARCADIE SUD OUEST	35 168 434	0	35 168 434	35 168 434	2,29%
0000004019	CTE AGGLOMERATION GRAND RODEZ	33 886 019	27 108 815	33 886 019	6 777 204	0,44%
0000095016	COMMUNE DE CASTRES	31 523 232	25 218 586	31 523 232	6 304 646	0,41%
0000127273	COMMUNE DE CAHORS	29 311 816	23 449 453	29 311 816	5 862 363	0,38%
0000085276	ARTERRIS	29 292 092	0	18 290 205	18 290 205	1,19%

Encours garantis par Foncaris :

Groupe	Emprunteur	Engagement CR NMP	Taux de couverture Foncaris	Risque Foncaris
ARTERRIS	ALLIANCE OCCITANE	13 200 000	50%	6 600 000
	MAISAGRI DURAN	300 000	50%	150 000
	SAS LES FERMIER'S OCCITANS	1 694 724	50%	847 362
	SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE ARTERRIS	5 820 360	50%	2 910 180
Total ARTERRIS		21 015 084		10 507 542
BSA SA LACTALIS	BSA FINANCES	10 801 320	50%	5 400 660
Total BSA SA LACTALIS		10 801 320		5 400 660
CAPEL	CAPEL	8 144 484	50%	4 072 242
	CAPEL 4 SAISONS	3 100 000	50%	1 550 000
	SAS AGRIPRO	200 000	50%	100 000
	UNION LA QUERCYNOISE	6 186 883	50%	3 093 442
Total CAPEL		17 631 367		8 815 684
INVIVO	UNION INVIVO	5 000 000	50%	2 500 000
Total INVIVO		5 000 000		2 500 000
PIERRE FABRE	PIERRE FABRE SA	21 000 000	50%	10 500 000
Total PIERRE FABRE		21 000 000		10 500 000
QUALISOL	SODIVAL	22 212	50%	11 106
Total QUALISOL		22 212		11 106
RAGT	RAGT SEMENCES	1 122 917	50%	561 459
	SA RAGT	16 186 211	50%	8 093 106
	SAS TERR'YA LA MAISON DE L'ELEVEUR	3 000 000	50%	1 500 000
Total RAGT		20 289 128		10 144 564
UNICOR	AFG FOIE GRAS	500 000	50%	250 000
	CADAUMA	1 309 904	50%	654 952
	LES HALLES DE L'AVEYRON	455 357	50%	227 679
	SOLEVIAL	3 618 132	50%	1 809 066
	UNICOR	10 181 811	50%	5 090 906
	UNION SUDAUMENT	53 571	50%	26 786
Total UNICOR		18 118 175		9 059 088
WEISHARDT	WEISHARDT HOLDING	5 055 945	50%	2 527 973
Total WEISHARDT		5 055 945		2 527 973
Total général		116 933 231	50%	58 466 616

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées mesure ses risques en intégrant l'ensemble des catégories d'engagements (bilan, hors-bilan) et des positions, en consolidant les engagements sur les sociétés appartenant à un même groupe de contrepartie, en agrégeant l'ensemble des portefeuilles et en distinguant les niveaux de risques.

La notion de groupe de contrepartie doit s'entendre comme « groupe de clients liés » tel que défini dans les points n°39 – a et 39-b du §1 du règlement (UE) n°575/2013, auquel renvoie l'article 10-e de l'arrêté du 03 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque.

Ces points disposent en substance qu'un groupe de clients liés est constitué de deux personnes physiques ou morales ou plus devant être considérées comme un ensemble, soit en raison de l'existence d'un pouvoir de contrôle de l'une sur l'autre, soit en raison de l'existence de liens entre elles tels que si l'une rencontrait des difficultés financières, l'autre ou toutes les autres les connaîtraient également.

Afin d'éviter que la concentration des risques sur certains clients ou certains secteurs, puisse mettre en cause, en cas de défaillance, les équilibres fondamentaux de la Caisse régionale, une politique de division des risques est appliquée.

Tableau récapitulatif des limites individuelles de risque de crédit

Types de contreparties	Grades BALE 2	Limites individuelles (en encours bruts et en €)	Commentaires
Particuliers	Tous Grades	1,5 M€	Les dépassements sont du ressort du Comité des Engagements
Agriculteurs	Tous Grades	3 M€	Les dépassements sont du ressort du Comité des Engagements
Professionnels	Tous Grades	3 M€	Les dépassements sont du ressort du Comité des Engagements
Professionnels de la CASEG	Tous Grades	6 M€	Les dépassements sont du ressort du Comité des Engagements
Marché des entreprises	Grades A à C	20 M€ 40 M€ si la contrepartie bénéficie d'une couverture Foncaris à 50%	Les dépassements sont du ressort du Comité des Engagements
	Grades C- et suivants	15 M€ 30 M€ si la contrepartie bénéficie d'une couverture Foncaris à 50%	Les dépassements sont du ressort du Comité des Engagements
Promotion immobilière	Tous Grades	12 M€ 24 M€ si la contrepartie bénéficie d'une couverture Foncaris à 50%	Les dépassements sont du ressort du Comité des Engagements
Société d'Economie Mixte (SEM)	Tous Grades	12 M€	Les dépassements sont du ressort du Comité des Engagements
Collectivités publiques	Tous Grades	30 M€	Les dépassements sont du ressort du Comité des Engagements

Tableau récapitulatif des limites globales de risque de crédit

Type de crédits ou marchés	Limites globales (en %)	Limites globales (en EAD bruts) au 31/12/2014	EAD bruts Au 31/12/2014
Crédits syndiqués <u>Entreprises</u> (CRNMP suiveurs)	< ou = à 15 % de l'EAD brut du marché Entreprises*	296 M€	205 M€ suiveur
Dont Crédits syndiqués par CA-CIB	<= à 20 % des FP RSE **	313 M€	65 M€
LBO & FSA	< ou = à 15 % de l'EAD brut du marché Entreprises*	296 M€	287 M€ (au 30/06/2014)
dont LBO purs	< ou = à 5 % de l'EAD brut du marché Entreprises*	99 M€	22 M€
Promotion Immobilière	< ou = à 3 % de l'EAD brut du marché Entreprises*	59 M€	16 M€
Energies Renouvelables	< ou = 10 % de l'EAD brut des marchés Entreprises & Agriculture & Professionnels***	459 M€	334 M€
Particuliers	Aucune	Non concerné	
Agriculteurs	Aucune	Non concerné	
Professionnels	Aucune	Non concerné	
Professionnels de la CASEG	Aucune	Non concerné	
Entreprises	Aucune	Non concerné	
Professionnels de l'Immobilier	Aucune	Non concerné	
Sociétés d'Economie Mixtes (SEM)	Aucune	Non concerné	
Marché des Collectivités Publiques	Aucune	Non concerné	

* Montant de l'EAD brut du marché Entreprises = 1,971 Md€ (Source : Arcade, à fin décembre 2014)

** Montant des fonds propres Ratio BÂLE 2 de la CR NMP = 1,563 Md€ (Source : Unité Comptabilité, à fin juin 2014)

*** Montant de l'EAD brut des marchés :

- de l'Agriculture = 1,248 Md€

- des Professionnels = 1,366 Md€

- des Entreprises, de l'Agriculture et des Professionnels = 4,585 Md€ (Source : Arcade, à fin décembre 2014)

Division des risques

La Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées a mis en place un dispositif de contrôle des dépassements de ces limites à 2 niveaux :

- Les unités de marchés de la Caisse régionale identifient en premier lieu les dossiers qui dépassent les limites d'engagements fixées par le Conseil d'Administration, et effectuent une présentation biannuelle au Conseil d'Administration de Janvier et Juillet.
- Le Contrôleur Central des Risques de crédit (unité Contrôles Permanents) contrôle ultérieurement l'exhaustivité de l'identification et des présentations par les marchés.

Financements structurés et syndiqués

Les caractéristiques de ces financements conduisent à déléguer en pratique l'étude de fond du dossier à un autre intervenant généralement CA CIB ou une autre Caisse Régionale, ou à diviser ultérieurement auprès d'autres Caisses Régionales ou Etablissements une prise ferme de la Caisse Régionale sur un financement.

L'encours global de ces financements ressortait à 311 M€, dont 260 M€ sur le segment des Entreprises, la part de la CR NMP en tant qu'établissement suiveur s'établissant à 205 M€, dans le respect de la limite globale.

Les principaux dossiers font l'objet d'un suivi dans le cadre des Comités trimestriels des Grands Risques.

Plafond de risques sur un même bénéficiaire

La réglementation qualifie de "grands risques" ceux qui dépassent 10 % des Fonds Propres d'un Etablissement de Crédit. Elle recommande de ne pas dépasser 25 % de nos Fonds Propres en risque sur un même bénéficiaire.

Dans sa Politique de maîtrise des risques de crédit, la Caisse Régionale ramène ce seuil aux limites globales définies dans le tableau récapitulatif des limites globales de risque de crédit ci-dessus.

Ceux-ci font l'objet d'obligations légales de contrôle interne et de déclaration trimestrielle à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution

Déclassement des créances en « douteuses litigieuses » et provisionnement

Les règles de passage en douteux litigieux suivent les préconisations de l'A.C.P.R.

Depuis le 12 novembre 2014, les règles d'entrée des créances en DL ont évolué dans le sens d'un asservissement du Douteux Litigieux à la notion de Défaut.

Le niveau de provisionnement est calculé systématiquement à l'entrée en Défaut en fonction de la nature du financement.

Si le dossier ne se régularise pas, une étude plus approfondie du dossier est menée permettant notamment de mieux apprécier la qualité de la garantie. Des provisions sectorielles sont également constituées sur des filières identifiées comme présentant des niveaux de risques significatifs.

L'évolution du portefeuille Défaut est suivie mensuellement en Comité mensuel de risques et le provisionnement dans le cadre des 2 revues annuelles du portefeuille Contentieux

❖ Processus de revue de portefeuille et de suivi sectoriel

L'ensemble des comités et revues indiqués ci-dessous est piloté par l'unité Contrôles Permanents.

Comités Risques de secteurs

Des Comités risques de secteurs sont organisés mensuellement ou bimestriellement au niveau des secteurs d'agences de proximité. Ces revues portent en principal sur des dossiers non en défaut des segments de la Banque de détail dont la cotation s'est dégradée au cours du trimestre en niveaux de risques Sensible (entrées en grades HIJKL) ou du niveau de risque moyen vers le niveau de risque fort (HIJ vers KL). Ces revues sont menées sous la responsabilité des Directeurs de secteurs.

Des sélections complémentaires de dossiers présentant une exposition à des risques spécifiques identifiés comme sensibles par la direction de la Caisse Régionale peuvent enrichir ces comités (exercice d'options sur crédits habitat, prêts à court-terme ou In-fine à échéance dans 4 mois,...)

En 2014, des opérations « Task-force » sur différentes typologies de financements ont été conduites par les marchés sur sélection de dossiers par la direction des risques et les Contrôles Permanents : Créations récentes clients Professionnels, Retards + débits sur clients agriculteurs, SCI locatives sur Particuliers.

Comités Grands Risques

Il examine trimestriellement les groupes de risques portant les plus grands encours de la Caisse Régionale ainsi que les principaux encours sensibles de chaque marché et les principaux dossiers en Défaut forcé à jour. 4 Comités sont dédiés annuellement à la Banque de détail et 4 à la Grande clientèle.

Ce Comité est présidé par le Directeur général et / ou les Directeurs généraux adjoints, en présence du Directeur des risques, des Directeurs de marchés et du Contrôleur Central des Risques.

Revue de portefeuille entreprises

Ces revues ont lieu tous les trimestres et ont pour objectif d'examiner la situation financière des clients gérés dans les Agences Entreprises.

Les critères de sélection de ces revues sont les suivants :

- Les dossiers avec une note de D- à E-
- Les dossiers dont la cotation ANADEFI se dégrade de deux rangs sur le trimestre
- Les notes BDF à partir de 5+ et suivantes

Revue de portefeuille agences Promotion Immobilière et Affaires Spéciales

L'ensemble des dossiers relevant des agences Promotion Immobilière et Affaires Spéciales est examiné une fois par an dans le sens d'un bilan complet de la situation financière du client, du niveau des garanties, et le cas échéant des actions en cours.

Analyses du risque filières

Un suivi global des encours et du risque sur l'ensemble des filières est réalisé périodiquement au sein de la CR NMP.

En raison des impacts de la bascule informatique NICE en termes de reconstruction des bases informatiques, ces analyses ont été réalisées en fin d'année en 2014 : une première analyse sur données à fin octobre 2014 pour le marché des Professionnels a été présentée au Comité Mensuel des Risques de décembre.

❖ Processus de suivi des contreparties défaillantes et sous surveillance

Le suivi des contreparties défaillantes est adapté en fonction du marché.

Marchés de proximité (particuliers, professionnels, agriculteurs)

- 1ère phase : traitement dans les points de vente
- 2ème phase : si la régularisation du dossier n'est pas intervenue dans un délai calendaire établi, le dossier, en fonction de différents critères (typologie du crédit (restructuré ou non, Neiertz), durée de l'irrégularité, montant de l'irrégularité et note Bâle II) est transféré dans les unités de Recouvrement Commercial (Recouvrement Commercial Particuliers ou Recouvrement Commercial Professionnels et Agriculture selon le client), placées sous la responsabilité de la Direction des Risques. Il s'agit d'unités de recouvrement amiable.
- 3ème phase : le transfert du dossier au Contentieux ne s'effectue qu'en cas d'échec de la phase amiable ou en cas de survenance d'une procédure collective : sauvegarde, redressement judiciaire, liquidation judiciaire

Marché des entreprises

Une cellule Affaires Spéciales, placée sous la responsabilité de la Direction des Entreprises, gère les dossiers en situation sensible.

Le transfert à l'unité Contentieux, placée sous la responsabilité de la Direction des Risques, s'effectue lors de la survenance d'une procédure collective : sauvegarde, redressement judiciaire, liquidation judiciaire.

Particularisme des Défauts forcés

Il doit être noté que lorsqu'une contrepartie non en Défaut présente des risques élevés de défaillance, la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées prend l'initiative de la positionner en « Défaut forcé ». De ce fait, cette contrepartie est exclue de la délégation d'octroi de crédit des agences de proximité et les encours sont affectés d'une provision individuelle

Reuves de portefeuille des Unités de recouvrement commercial

La Direction des Risques examine semestriellement les dossiers des Unités de recouvrement, sélectionnés en partenariat avec l'Unité Contrôles Permanents.

Reuves de portefeuille Contentieux

Sur sélection par l'Unité Contrôles Permanents de dossiers rattachés à chaque portefeuille, l'objectif de cette revue est de notamment de s'assurer que les dossiers font l'objet d'un traitement de recouvrement actif (exploitation des voies de recouvrement, tenue des fiches de synthèse des dossiers, provisionnement et passages à perte), et qu'ils ne restent pas en souffrance.

Y participent le Directeur des risques, le Responsable de l'unité Contentieux, les analystes de l'Unité, le Contrôleur Central des Risques.

Restructurations forcées, NPL et Forbearance

Les crédits de restructurations forcées font l'objet d'un dispositif d'octroi spécifique excluant la délégation des réseaux commerciaux ; des contrôles sur la bonne codification de ces crédits sont effectués périodiquement par la cellule de la Prévention des Risques (Unité Contentieux).

Concernant les NPL et la forbearance, la Caisse régionale se conformera au corpus opérationnel à venir évoqué dans la LJ n°2014-097 dès sa parution.

❖ Processus de suivi des risques sur base consolidée

Un comité mensuel présidé par le DGA Fonctionnement est dédié au suivi du risque de crédit.

Y sont présentés mensuellement l'évolution des différents indicateurs du risque de crédit de la Caisse régionale (taux de Sensibles, de Défaut, Pertes, provisionnement, coût du risque, etc...) globaux et par segments du portefeuille, avec comparaison avec les chiffres de la « CR cumul » fournis par la DRG de Casa.

Chaque marché présente une synthèse des résultats de ses contrôles de niveau 2.1, complétée d'un reporting des contrôles de 1er degré-agences par les Contrôles Permanents, ainsi que, le cas échéant, des plans d'actions rendus nécessaires par la dégradation d'indicateurs.

Les Unités de recouvrement commercial présentent les principaux dossiers entrant en Défaut ou Débiteurs > 10 K€ ainsi qu'une synthèse de leur activité à M-1.

Les Contrôles Permanents présentent périodiquement à cette instance les résultats de leurs analyses concernant le risque de crédit, assortis le cas échéant de propositions d'actions.

Toute Unité participant à la maîtrise des risques de crédit peut être invitée à présenter devant cette instance pour décision ou information un dossier sur son domaine spécifique d'activités.

Le Comité mensuel des risques statue également en tant qu'instance faîtière de la notation Bâle II de la Grande clientèle de la Caisse régionale : il a notamment compétence pour valider les suspens Défaut sur les dossiers relevant de ces segments de clientèle, ainsi que les écarts de notation.

❖ Impact de stress scenarios

La Caisse régionale utilise le kit stress-test du groupe Crédit Agricole, qui fournit les résultats d'un scénario macroéconomique global, violent mais plausible, s'inscrivant dans l'avenir et déterminé par les économistes du groupe.

Le stress de sensibilité consiste en l'application d'une dégradation massive de la notation Bâle 2 du portefeuille de la grande clientèle, telle qu'observée lors de la crise des PME de 1993 en France. Il s'agit ainsi de mesurer l'impact, sur le portefeuille actuel, d'une crise identifiée.

Les résultats des stress tests, présentés au Comité mensuel des risques du 18 décembre 2014, ont mis en évidence l'hétérogénéité de sensibilité des filières.

- **Mécanismes de réduction du risque de crédit**

- ❖ **Garanties reçues et sûretés**

Les crédits consentis par la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées sont globalement assortis de garanties.

La politique de garanties de la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées vise à minimiser les conséquences d'un défaut de remboursement.

La prise de garantie ne se substitue en aucun cas à l'instruction et n'est jamais considérée comme un élément clé de la décision. Les garanties doivent être adaptées au financement accordé et appréciées à leur juste valeur.

La politique de garanties repose sur la définition de garanties "usuelles", à prendre selon des cas variant en fonction de la nature de l'opération (installation, immobilier, trésorerie...), le type de crédit (durée), la qualité du risque (appréciée notamment à travers la cotation, les grades de risque et les scores). La politique de garanties est différenciée pour chacun des marchés en raison de leurs particularités en matière de risques, de types et d'objets de financement.

La politique de garanties est révisée annuellement dans le cadre de la révision de la politique générale et des politiques sectorielles de maîtrise des risques crédit afin de tenir compte des évolutions réglementaires et économiques.

- ❖ **Utilisation de contrats de compensation.**

Dans le cadre de la réduction du risque de contrepartie, la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées dispose d'une convention FBF avec Crédit Agricole Corporate and investment Bank relative aux opérations sur instruments financiers à terme.

Cette convention fait l'objet d'une annexe relative aux remises en garantie : « collatéralisation » qui permet de compenser en terme de valorisation l'ensemble ou une partie des opérations avec une même contrepartie.

- ❖ **Utilisation de dérivés de crédit**

La Caisse Régionale achète et vend des instruments dérivés de crédit pour sa clientèle. Ces dérivés clients dit « autres que de couvertures » sont systématiquement adossés dans les comptes de la Caisse Régionale, opération de « back to back ».

Lors de la mise en place de ces instruments, une double validation est nécessaire : Direction du marché des Entreprises et Direction Financière. Ces instruments sont valorisés mensuellement dans les comptes de la Caisse Régionale, une communication à minima annuelle est adressée à l'attention des clients.

Au 31/12/2014 l'encours des dérivés de crédit s'élève à 241 M€ valorisé à 28 M€ [l'encours était de 251 M€ à fin 2013].

7.1.3. Exposition

- **Exposition maximale au risque crédit** (Source : Arpège)

Données consolidées normes IFRS (en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrat en unités de compte)	46 972	40 311
Instruments dérivés de couverture	143 960	102 094
Actifs disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	500 112	467 542
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	15 803	13 633
Prêts et créances sur la clientèle	10 680 722	10 538 041
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	613 767	453 619
Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciation)	12 001 336	11 615 240
Engagements de financement donnés (hors opérations internes)	1 061 946	1 107 531
Engagements de garantie financière donnés (hors opérations internes)	157 599	152 849
Provisions - Engagements par signature	- 2 431	- 2 388
Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)	1 217 114	1 257 992
TOTAL Exposition nette	13 218 450	12 873 232

- **Concentration**

❖ Ventilation des encours Bâle II (EAD : encours bilan + hors bilan pondérés), taux d'encours sensibles et taux de défaut au 31/12/2014, 30/09/2014 et 30/09/2013.

	AU 31/12/2014			AU 30/09/2014			AU 30/09/2013		
	Filières CASA	Total	Taux Sensibles	Tx Défaut	Total	Taux Sensibles	Tx Défaut	EAD (en €)	Taux de Sensibles
Agroalimentaire	1 563 435 953	27,86%	3,47%	1 570 822 815	28,09%	3,71%	1 627 866 298	26,30%	4,17%
Immobilier	1 205 453 479	21,08%	3,14%	1 200 929 652	18,66%	3,14%	1 175 765 004	17,87%	3,61%
Services non marchands/ Secteur public/ Collectivités	1 182 542 559	0,32%	0,22%	1 193 051 503	0,31%	0,22%	1 180 248 054	0,37%	0,07%
Divers	376 327 325	17,06%	5,65%	401 815 118	19,37%	5,07%	499 080 995	18,87%	4,42%
Tourisme/ Hôtels/ Restauration	355 498 891	23,71%	5,22%	350 072 809	28,11%	5,13%	342 259 569	25,94%	5,72%
Distribution/ Industries de biens de consommation	339 554 597	28,53%	5,83%	347 385 265	28,25%	6,09%	364 589 298	27,64%	6,66%
Energie	333 832 319	16,53%	0,09%	338 679 312	11,58%	0,01%	346 709 630	18,75%	0,01%
Autres activités financières (non bancaires)	267 168 314	16,63%	1,99%	273 594 478	15,68%	2,28%	274 335 544	16,76%	1,83%
Santé / Pharmacie	237 636 375	5,06%	0,63%	238 332 512	6,31%	0,71%	281 738 432	7,33%	0,89%
BTP	168 277 518	31,63%	6,42%	164 043 363	25,42%	6,58%	196 554 766	27,66%	5,89%
Utilities	90 344 010	1,25%	0,60%	91 329 600	1,28%	0,58%	86 364 966	2,34%	0,67%
Industrie lourde	82 317 569	12,29%	8,98%	82 703 956	10,70%	9,41%	84 800 294	12,96%	8,65%
Automobile	66 647 146	23,74%	8,23%	67 312 492	21,64%	8,84%	76 468 651	21,35%	6,05%
Autres Transports	44 984 971	16,79%	2,89%	44 712 842	14,66%	2,98%	47 812 279	16,42%	3,16%
Autres industries	30 363 766	14,33%	19,57%	33 355 715	19,94%	15,20%	37 223 992	12,09%	7,47%
Bois/ Papier/ Emballage	20 628 287	8,33%	6,22%	20 708 611	11,76%	3,57%	20 417 033	12,32%	4,55%
Informatique/ Technologie	12 689 233	7,17%	2,04%	13 679 649	5,52%	2,20%	14 444 053	4,81%	3,03%
Assurance	12 161 652	11,40%	0,05%	11 290 789	10,90%	0,07%	13 512 800	15,77%	0,19%
Média/ Edition	11 577 862	26,89%	20,01%	12 245 038	13,88%	18,72%	12 286 409	16,50%	20,12%
Aéronautique/ Aérospatial	5 548 004	0,00%	90,39%	6 136 693	9,07%	90,83%	6 311 396	97,42%	0,00%
Maritime	252 801	25,60%	0,00%	261 167	0,00%	0,00%	362 218	14,38%	0,00%
Télécom	140 530	25,16%	5,74%	151 027	10,52%	5,70%	286 185	0,21%	40,14%
Banque				6 313	-	0,00%	171 657	-	0,00%
TOTAL	6 407 383 160	17,95%	3,15%	6 462 620 719	17,44%	3,20%	6 689 609 519	17,45%	3,24%

❖ Ventilation des encours de prêts et créances par agent économique

Le détail des encours de prêts et créances par agent économique figure en note 3.1 des états financiers consolidés :

- Prêts & créances par agent économique
- Engagements donnés en faveur de la clientèle

• Qualité des encours

❖ Analyse des prêts et créances par catégories

Tableau Prêts et Créances

Prêts et créances (en millions d'€)	31/12/2014	31/12/2013
Ni en souffrance, ni dépréciés	11 440	11 252
En souffrance, non dépréciés	182	266
Dépréciés	292	288
Total	11 914	11 806

Source : Arpège

Actif financier en souffrance : Selon l'IFRS 7, un actif financier est en souffrance lorsqu'une contrepartie n'a pas effectué un paiement à la date d'échéance contractuelle (cf. note 3.1 des états financiers consolidés).

❖ Analyse des encours par notation interne

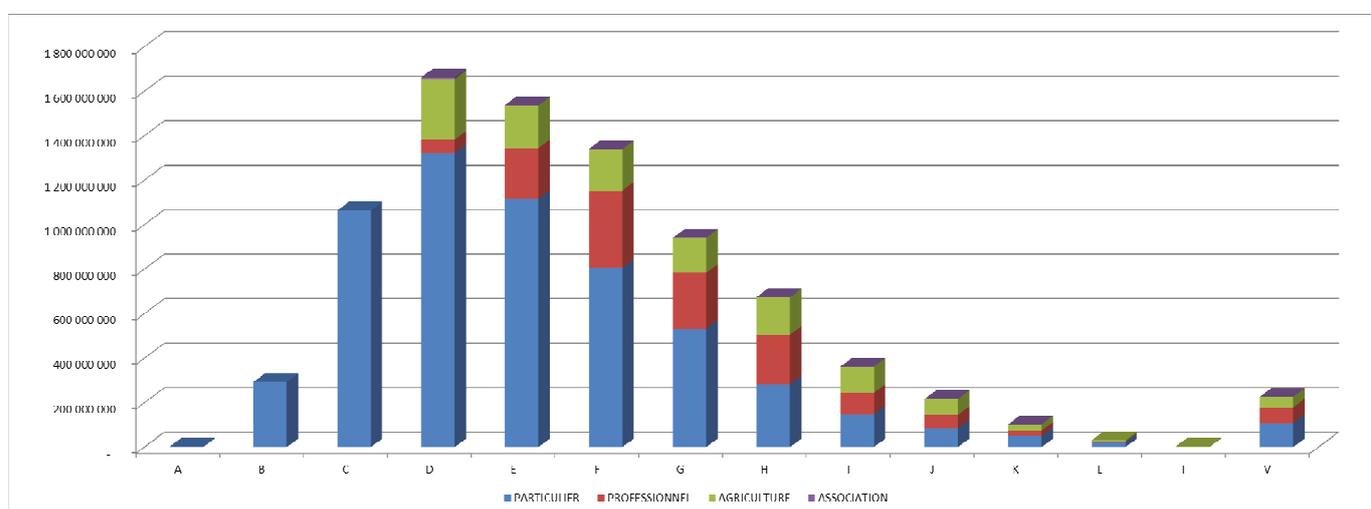
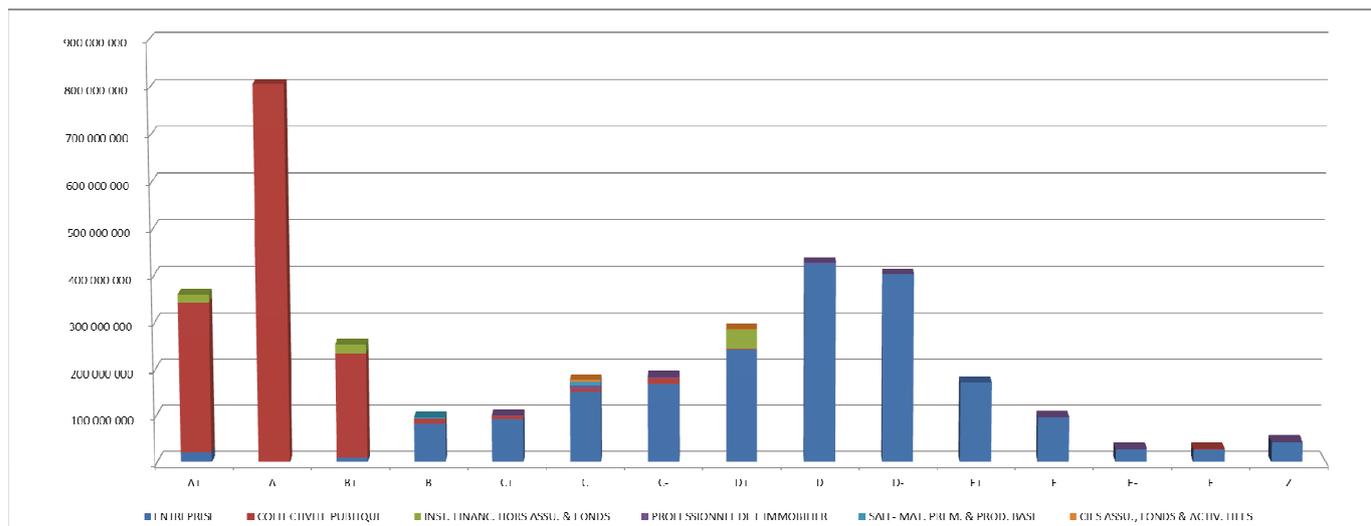
La politique de notation interne vise à couvrir l'ensemble du portefeuille « Corporate » (Entreprises, Banques et Institutions financières, Administrations, PIM et Collectivités publiques).

Au 31 décembre 2014, l'EAD de la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées sur la Grande Clientèle s'élève à 3.469 M€ (- 0,008 % vs 31/12/2013), 99,92 % de cet EAD est noté par les systèmes de notation interne.

L'EAD pour la Banque de Détail s'élève à 8.460 M€ (+ 2,29 % vs 31/12/2013) ; 99,90 % des encours sont notés par les systèmes de notation interne.

Répartition des EAD par Probabilités de Défaut (PD)

Le périmètre ventilé dans les graphiques ci-après est celui des engagements portés par la Caisse Régionale sur les clients de la Grande Clientèle et de la Banque de Détail à fin décembre 2014, soit un total de 11,929 Md€.



❖ Dépréciation et couverture du risque

Conformément à la réglementation bancaire et comptable d'une part et en s'appuyant d'autre part sur les différents outils permettant d'évaluer l'acuité des risques de crédit, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées pratique une politique de dépréciation des créances risquées par provisionnement collectif des encours sensibles et provisionnement individuel des encours en Défaut ou Défaut forcé. Des provisions spécifiques par filières en raison d'une évolution défavorable des indicateurs de risques ou d'une anticipation à dire d'expert d'évolutions défavorables peuvent venir compléter ce dispositif.

- **Coût du risque**

Le coût du risque sur CDL/défaut en capital et intérêts, au 31/12/2014 s'établit à 15,93 M€, en progression de 34 % vs 2013 à 11,8 M€.

Décomposition = (pertes couvertes + non-couvertes 17,78 M€) – écart de dotations 0,27 M€ – récupération 1,58M€.

- **Risque de contrepartie sur instruments dérivés**

Le risque de contrepartie sur les instruments dérivés se traduit dans les comptes de la caisse régionale par la provision CVA/DVA [Crédit / Debt valuation adjustment] pour les dérivés conclus avec une contrepartie hors groupe Crédit Agricole,

La « CVA » : risque de contrepartie sur dérivés

La « DVA » : risque de contrepartie de l'émetteur du dérivé [IFRS]

Le calcul porte sur le Mark to Market [valorisation des flux futurs aux conditions de marché]

+ add-on [valorisation du risque relatif à la maturité résiduelle], y.c. collatéral, et intègre une estimation des pertes attendues [mesure sur la base de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut].

La provision CVA représente 3 M€ au 31/12/2014.

7.2. **Risques de marche**

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, dû aux fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers. Ces fluctuations dépendent des variations des paramètres de marché [*Exemples : les taux d'intérêts, les taux de change, le cours des actions, ainsi que de leur volatilité implicite*].

7.2.1. Objectifs et politique

La Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées est exposée au risque de marché sur les éléments de son portefeuille de titres et de dérivés lorsque ces instruments sont comptabilisés en juste valeur (au prix de marché).

On distingue comptablement le Trading book et le Banking book. La variation de juste valeur du Trading book se traduit par un impact sur le résultat. La variation de juste valeur du Banking book se traduit par un impact sur les fonds propres en comptes consolidés.

La Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées ne détient pas de Trading book. Son Banking book est constitué de titres de participation, de titres d'investissement et de titres de placement.

La gestion du Banking book a pour objectif de contribuer régulièrement au PNB tout en maîtrisant et contrôlant les expositions au risque de marché à travers des limites destinés à restreindre les éventuels impacts négatifs sur le PNB.

7.2.2. Gestion du risque

➤ **Dispositif local et central**

Le contrôle des risques de marché du groupe Crédit Agricole s.a. est structuré sur deux niveaux distincts mais complémentaires :

- Au niveau central, la Direction des Risques et Contrôles Permanents Groupe assure la coordination sur tous les sujets de pilotage et contrôle des risques de marché à caractère transverse. Elle norme les données et les traitements afin d'assurer l'homogénéité de la mesure consolidée des risques et des contrôles.
- Au niveau de la Caisse Régionale, un Responsable des Risques et Contrôles Permanents pilote et contrôle les risques de marché issus des activités. Ce Responsable est nommé par le Directeur Général de la Caisse régionale et lui est directement rattaché.

➤ **Les comités de décision et de suivi des risques**

La politique financière annuelle définit une organisation des fonctions financières reposant sur les principes fondamentaux suivants :

Composition du Comité Financier trimestriel

Président : Directeur Général

Animateur : Directeur Financier

Membres permanents :

- Directeurs Généraux Adjoint
- Responsable du Secteur Financier
- Responsable de la Coopération Gestion Financière
- Responsable Comptable
- Responsable Contrôles Permanents
- Responsable Audit-Contrôles Périodiques

Mission du Comité Financier

Définit, pilote et optimise le cadre stratégique de :

- L'allocation d'actifs du portefeuille de placement et d'investissement
- La gestion du risque de taux d'intérêt général
- La gestion du risque de liquidité
- La gestion des ratios prudentiels.

Et traite tout autre élément impactant (environnement financier, réglementaires...)

Composition du Comité de Gestion Financière mensuel

Président : Directeur Général Adjoint Fonctionnement

Animateur : Directeur Financier

Membres permanents :

- Responsable du Secteur Financier
- Responsable de la Coopération Gestion Financière
- Responsable Comptable
- Responsable Contrôles Permanents

Mission du Comité de Gestion Financière

Définit, pilote et optimise la mise en œuvre opérationnelle de :

- L'allocation d'actifs du portefeuille de placement et d'investissement
- La gestion du risque de taux d'intérêt général
- La gestion du risque de liquidité
- La gestion des ratios prudentiels.

Et traite tout autre élément impactant (environnement financier, réglementaires...)

- L'organisation mise en place respecte les recommandations et les principes énoncés par la réglementation bancaire (Règlement 97-02 modifié : articles 7.1 ; articles 17, 25, 26, 27 et article 40) et ceux du groupe Crédit Agricole.
- La Direction financière est la seule à intervenir sur les marchés financiers : notamment toutes les opérations avec la clientèle nécessitant l'acquisition d'un instrument de marché seront préalablement soumises à sa validation, à l'exception des opérations de change qui relèvent de l'unité des affaires internationales.

7.2.3. Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marchés

L'encadrement des risques de marché de la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées repose sur la combinaison de deux indicateurs de risque sur base sociale (titres de placement dont fonds dédiés en transparence totale), donnant lieu à encadrement par des limites et/ou seuils d'alerte : la Value at Risk (VaR) et les scénarii de stress.

Les limites globales définies par le Conseil d'Administration inscrite dans la politique financière de la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées sont les suivantes :

- les conséquences du scénario catastrophe doivent rester inférieures à 5 % du PNB N-1 (-21.1 M€),
- l'impact négatif à 1 mois de la valorisation du portefeuille doit rester inférieur à 3 % du PNB N-1 (-12,7 M€) dans 99 % des cas (VaR 99).

La Caisse Régionale a complété ce dispositif en s'imposant des règles plus fines et contraignantes en déclinant un dispositif d'information du Conseil d'Administration fixé à 90 % de ces limites et un seuil opérationnel fixé à 80 %.

Pour 2014, la Caisse Régionale a introduit un dispositif d'alerte sur l'évolution de son stock de plus-values latentes du portefeuille par rapport 31 décembre 2013 à savoir :

- Une baisse de 20 M€ déclenche une information au Conseil d'Administration
- Une baisse de 15 M€ déclenche une information au Comité de gestion financière

Ces mesures sont réalisées par l'unité Contrôle de gestion et communiquées mensuellement aux membres du Comité Financier.

➤ La VaR (Value at risk)

La valeur en risque [VaR] est une mesure synthétique du risque de baisse de prix d'un investissement. Cet indicateur rend compte de la perte potentielle maximale que peut subir un portefeuille en cas de mouvements défavorables des paramètres de marché, sur un horizon de temps et pour un intervalle de confiance donnés.

Sur son portefeuille de titres, la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées retient un intervalle de confiance de 99 % et un horizon de temps de 1 mois.

L'outil de mesure est l'applicatif VaR paramétrique développé par Amundi.

Les principales limites méthodologiques attachées au modèle de VaR sont les suivantes :

- La VaR paramétrique fait l'hypothèse d'une distribution normale des rendements des actifs composant le portefeuille, ce qui n'est pas le cas pour certains actifs et dans certaines situations de crise,
- L'utilisation d'un intervalle de confiance de 99 % ne tient pas compte des pertes pouvant intervenir au-delà de cet intervalle. La VaR est donc un indicateur de risque de perte sous des conditions normales de marché et ne permet pas de capter les événements rares et mouvements d'ampleur exceptionnelle.

Exposition par facteur de risque			
<i>En M€</i>	31/12/2013	31/12/2014	Evolution
Monétaire	273,1	256,2	- 6 %
Obligations	186,1	221,6	19 %
Capital investissement & Immobilier	27,9	12,7	63 %
Diversifié		34,3	
Alternatif			
Actions	30,7	46,7	52%
Total du portefeuille de placement (juste valeur)	518,6	571,5	10%
VaR	-5,7	- 7,6	
Stress scénario : impact sur le PNB	-4,6	-13,1	

La gestion réalisée en 2014 sur le portefeuille s'est décliné au travers de 3 axes :

- Renforcement du portefeuille LCR contenant les actifs éligibles au ratio court terme Bâle III.
- maintien d'un niveau élevé de titres non soumis au risque de marché
- Poursuivre la diversification des placements dans un cadre sécurisant.

Cette stratégie nous permet d'atteindre un niveau de ratio LCR de 70.4 % à fin décembre 2014.

➤ **Les stress scénarii**

Pour compléter le dispositif, le portefeuille est testé en conditions extrêmes de marchés : stress scénarii.

La mesure du risque en stress test est réalisée par la mise en œuvre du scénario adverse Groupe (ou scénario catastrophe).

Le scénario adverse Groupe prend en compte une évolution défavorable des marchés selon les hypothèses de stress suivantes :

Piliers	Détail des chocs
Complémentaire synthétique	0,0%
Monétaire	0,0%
Monétaire dynamique	-2,50%
Obligations Emergentes	Sensibilité taux X 318 bp
Obligations Euro Credit	Sensibilité taux X 318 bp
Obligations Euro Credit 1-3 ans	Sensibilité taux X 341 bp
Obligations Euro Etat 1-3 ans	Sensibilité taux X 217 bp
Obligations Euro Etat 3-5 ans	Sensibilité taux X 197 bp
Obligations Euro Etat 5-7 ans	Sensibilité taux X 165 bp
Obligations Euro Etat 7-10 ans	Sensibilité taux X 157 bp
Obligations Euro Etat sup à 10 ans	Sensibilité taux X 189 bp
Obligations Euro Etat ttes mats	Sensibilité taux X 184 bp
Obligations Euro High Yield	Sensibilité taux X 466 bp
Obligations inflation Euro	Sensibilité taux X 93 bp
Obligations inflation Monde	Sensibilité taux X 93 bp
Obligations Monde Aggregate	Sensibilité taux X 318 bp
Obligations Monde Etats	Sensibilité taux X 184 bp
Obligations Monde Etats hedgée euro	Sensibilité taux X 184 bp
Obligations US Etat 1-3 ans	Sensibilité taux X 217 bp
Obligations US Etat 3-5 ans	Sensibilité taux X 197 bp
Obligations US Etat 5-7 ans	Sensibilité taux X 165 bp
Obligations US Etat 7-10 ans	Sensibilité taux X 157 bp
Obligations US Etat sup à 10 ans	Sensibilité taux X 189 bp
Obligations US Etat ttes mats	Sensibilité taux X 184 bp
Obligations US High Yield	Sensibilité taux X 466 bp
Obligations Euro Credit 3-5 ans	Sensibilité taux X 328 bp
Obligations Euro Credit 5-7 ans	Sensibilité taux X 308 bp
Obligations Euro Credit 7-10 ans	Sensibilité taux X 294 bp
Obligations Euro Credit A	Sensibilité taux X 169 bp
Obligations Euro Credit AA	Sensibilité taux X 169 bp
Obligations Euro Credit AAA	Sensibilité taux X 169 bp
Obligations Euro Credit sup à 10 ans	Sensibilité taux X 325 bp
Convertibles	-14%
Actions	-35%
Immobilier	-40%
Techno & télécoms (CAAM Tech Telecom)	-35%
Matières Premières	-35%
Gestion alternative / Multi-class	-10%

7.2.4. Risque action

➤ **Risque sur actions provenant des activités de trading et d'arbitrage**

La Caisse Régionale n'a pas d'activité de trading, ni d'arbitrage.

➤ **Risque sur actions provenant des portefeuilles de placement**

Au 31 décembre 2014, la Caisse régionale détient en direct 1.5 M€ d'OPCVM actions et 36.5 M€ d'OPCVM actions positionnés dans un fonds dédié. Cet encours (38 M€ globalement) représente 3.1 % des portefeuilles [vs 2.4 % au 31/12/2013].

Les lignes détenues directement présentent 1.2 M€ de plus-value latente.

Il y a eu en 2014 : 16 M€ de souscriptions et 5 M€ de cessions de fonds actions dans les fonds dédiés.

7.2.5. Risques particuliers

La Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées détient un CDO (Collateralised Debt Obligations)

Les CDO sont des contrats consistant à transférer un risque de crédit (risque de défaut) moyennant le versement d'une prime, sans transfert de propriété de l'actif sous-jacent aussi longtemps que l'événement de crédit (la défaillance) ne survient pas.

Le portefeuille de placement comporte 2.6 M€ d'encours en gestion extinctive [supports ne répondant plus aux objectifs de la politique financière], provisionné à hauteur de 1 M€.

7.2.6. Portefeuille d'investissement

Le portefeuille d'investissement n'est pas soumis aux risques de marché et représente 613 M€

Dans le cadre du ratio réglementaire LCR [Liquidity Coverage Ratio], la Caisse régionale a constitué un portefeuille LCR de titres éligibles dont 539 M€ sont comptabilisés en titres d'investissement.

Le portefeuille de titre d'investissement comporte également 11 M€ d'encours en gestion extinctive [supports ne répondant plus aux objectifs de la politique financière].

Les provisions pour risque de contrepartie au 31 décembre 2014 s'élèvent à 2.4 M€

7.3. **Risque de taux d'intérêt global**

7.3.1. Objectifs et politique

De par son activité, la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées est structurellement exposée au risque de taux d'intérêt.

Le risque de taux est le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêt du fait de l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan (y compris les compartiments titres et fonds propres).

Dans le cadre de sa gestion actif-passif, la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées cherche à limiter la sensibilité du PNB et des fonds propres à l'intérieur de limites répondant à la réglementation Bâle II, définies en Comité Financier et validées en Conseil d'Administration (politique financière 2014).

7.3.2. Gestion du risque

L'exposition de la Caisse Régionale au risque de taux est calculée mensuellement par le pôle de coopération gestion financière. Cette mesure fait l'objet d'une présentation en Comité mensuel de Gestion Financière et en Comité Financier trimestriel.

Ces Comités statuent sur les couvertures à mettre en œuvre, sont informées de la réalisation des décisions prises et s'assurent du respect des limites validées en Conseil d'Administration. Les positions de couvertures sont mises en place par le pôle de coopération gestion financière.

L'Unité Contrôle Permanent s'assure régulièrement de l'exhaustivité, de la qualité et de l'auditabilité du bilan risqué ainsi que des positions de couverture réalisées.

7.3.3. Méthodologie

La Caisse Régionale mesure son exposition sur le bilan risqué social par le calcul d'un gap de taux fixe entre ses passifs et ses actifs avec une approche statique (sans renouvellement de l'activité) tout en tenant compte de la macro couverture.

L'analyse du risque de taux est réalisée avec l'outil du groupe Cristaux selon des modèles nationaux (conventions d'écoulement des produits sans échéance, scénario d'évolution de taux) et des modèles locaux revus et validés annuellement [Comité de gestion Financière] : les hypothèses de remboursements anticipés pour les crédits habitat et pour les DAT Crescentaux, la production engagée non versée, les OPCVM obligataires, actions et alternatifs.

A chaque mesure de l'exposition au risque de taux, un écoulement des encours des différents postes du bilan est réalisé de 1 à 30 ans par pas annuel.

La représentation de l'exposition est faite à travers le gap synthétique (passifs-actifs) décomposé en gap d'activité (taux fixe hors fonds propres) et gap inflation, complété d'une analyse sur les crédits capés.

L'impact du risque de taux est évalué en % des fonds propres prudentiels et du PNB au travers d'un stress scénario de +/- 2 %. Afin de réduire l'exposition de son bilan à la variation des taux, les limites globales Conseil d'Administration 2014 sont les suivantes:

- Les pertes potentielles actualisées sur les 30 prochaines années doivent être inférieures à 10 % des fonds propres prudentiels N-1, soit 152 M€ pour 2014.
- Une limite de concentration est calibrée sur le gap synthétique par année : 961 M€ pour les deux premières années civiles et 769 M€ de l'année 3 à l'année 15.

Ces limites sont déclinées en seuils d'information du Conseil d'Administration et en limites opérationnelles. Dans sa gestion, la Caisse Régionale complète ce dispositif de limites d'un suivi opérationnel du risque taux fixe activité, du risque inflation et du risque relatif aux crédits capés.

7.3.4. Exposition

La mesure de l'exposition de la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées au risque de taux au 30 septembre 2014 se traduit par les indicateurs suivants :

- Gap synthétique égal à [somme des passifs à taux fixe – somme des actifs à taux fixe] + [somme des passifs inflation – somme des actifs inflation]

année	A1	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025-2029	2030-2034	> 2035
Gap synthétique	-244	-230	22	59	209	226	357	420	404	340	252	200	-90	-23

- Au 30/09/2014, les limites fixées par le Conseil d'Administration sont respectées :

Une hausse des taux de 2 % induirait un gain global actualisé sur 30 ans de 40 M€ soit 2.6 % des fonds propres de la Caisse régionale (< 10 %).

Une baisse des taux de 2 % induirait une perte globale actualisée sur 30 ans de 47 M€ soit 3.1 % des fonds propres de la Caisse régionale (< 10 %).

L'exposition au risque de taux respecte les limites de concentration à 15 ans.

7.4. Risque de change

La Caisse Régionale n'est pas exposée au risque de change, elle s'interdit les prises de positions de change directe. Pour autant, elle pourra être indirectement exposée à ce risque dans le cadre de ses investissements en OPCVM Euro susceptible de contenir dans leurs allocations un risque de change résiduel.

7.5. Risques de liquidité et de financement

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance. Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placements.

Les exigences réglementaires en matière de liquidité sont définies par :

- Le règlement CRBF n°88-01 modifiée par l'arrêté du 11 septembre 2008 relatif à la liquidité modifiée,
- l'instruction de l'Autorité de Contrôle Prudentiel n°88-03 du 22 avril 1988 relative à la liquidité modifiée par l'instruction n°93-01 du 29 janvier 1993 et n°2000-11 du 4 décembre 2000,
- l'instruction de l'Autorité de Contrôle Prudentiel n°89-03 du 20 avril 1989 relative aux conditions de prise en compte des accords de refinancement dans le calcul de la liquidité.
- Accords de Bâle III publiés le 16 décembre 2010 Ratio de liquidité Bâle III Texte LCR

7.5.1. Objectifs et politique

La politique de gestion de la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées repose sur l'adossement des ressources aux actifs à financer. La Caisse Régionale privilégie la recherche de ressources collectées auprès de sa clientèle.

En effet, la collecte client constitue la première ressource permettant de financer en liquidité le développement du crédit. Cette proportion est mesurée par le LTD [Loan to Deposit] Ratio Crédit / Collecte, faisant l'objet d'un suivi mensuel.

Le refinancement du déficit crédit collecte s'effectue auprès du groupe Crédit Agricole, sous forme d'avances à long moyen terme et/ou d'emprunts en blanc à court terme, et peut éventuellement s'opérer dans le cadre d'émission de CDN financiers dans la limite fixée par le Conseil d'Administration.

La Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées, a inscrit dans sa politique financière, la recherche d'un refinancement par le biais de ressources adaptée en fonction de l'évolution des coûts.

Les refinancements obtenus auprès de Crédit Agricole SA sont souscrits dans le cadre de la convention de gestion de la liquidité, de la convention OFI, et de la limite d'endettement à court terme définis par le groupe. Un suivi journalier est effectué afin de déterminer les volumes et les durées des refinancements à court terme nécessaires.

7.5.2. Gestion du risque

La stratégie de gestion de la liquidité est définie par le Comité Financier trimestriel, dans le cadre de la politique financière fixée par le Conseil d'Administration.

Le risque de liquidité est mesuré par le pôle de coopération gestion financière et fait l'objet d'un suivi journalier et d'un reporting mensuel.

La gestion du risque de liquidité doit maintenir le coefficient de liquidité réglementaire à 1 mois à un niveau supérieur à 100 %.

Dans le cadre des relations financières internes au groupe Crédit Agricole SA, un dispositif de surveillance et de gestion du risque de liquidité vient en complément des dispositions réglementaires.

Les différentes entités du groupe sont dotées d'une limite de refinancement à court terme. Cette limite constitue une enveloppe maximum de refinancement à court terme (1,2 Md€ au 31 décembre 2014). Elle est ventilée sur plusieurs plages de maturité : à 1 jour (CCT), à 1 semaine, à 1 mois, à 3 mois, au-delà de 6 mois et jusqu'à 1 an.

7.5.3. Conditions de refinancement

Compte tenu du contexte favorable du prix de la liquidité et des taux bas, la Caisse Régionale a opté pour les orientations stratégiques suivantes en 2014 :

- souscrire du refinancement moyen terme dans un contexte de baisse des taux
- poursuivre l'utilisation des possibilités de refinancement à court terme [limite LCT]
- accepter de recevoir sa quote-part sous forme d'avances de toutes les émissions de Crédit Agricole S.A. relatives aux émissions obligataires Predica, aux Covered Bonds (CACB), aux refinancements relatifs à la BEI et à la CDC afin de bénéficier du coût attractif de ces liquidités à Long et Moyen Terme [54 M€ en 2014 vs 75 M€ en 2013]

Ainsi sur l'année 2014, l'encours d'emprunts en blanc à Court Terme moyen sur 2014 est de 1.330 M€ contre 1.100 M€ en 2013.

La Caisse Régionale a reçu un montant de 34.5 M€ d'avances sur émissions PREDICA, 13.9 M€ d'avances sur émissions Covered et 2.6 M€ d'avances sur émission BEI.

Les souscriptions de refinancement moyen terme s'élève à 826 M€, d'une durée moyenne de 7 ans [vs 215 M€ en 2013, d'une durée moyenne de 12 ans].

La Caisse régionale a émis 320 M€ de CDN financiers sur le marché, pour une durée moyenne de 36 jours [vs 345 M€ en 2013, sur 98 jours en moyenne].

7.5.4. Méthodologie

La liquidité de la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées est gérée sous les aspects : ratio règlementaire et limites d'endettement à court terme fixées par Crédit Agricole SA.

Le pôle de coopération Gestion financière effectue les mesures quotidiennes de la liquidité et réalise les opérations nécessaires au respect de ces exigences.

➤ Ratio règlementaire

La Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées veille à respecter en permanence un ratio de liquidité supérieur à 100%. Pour cela, est effectuée une estimation du ratio qui tient compte des flux de trésorerie comptabilisés et/ou estimés. Les éventuelles corrections nécessaires afin de respecter les limites, sont réalisées à l'aide d'emprunts en blanc à court terme effectués auprès de Crédit Agricole SA. La mesure à la fin de chaque mois civil est transmise par l'unité comptabilité à l'organe de tutelle au moyen du dispositif SURFI. Par ailleurs, les tableaux de liquidité à 7 jours et des coûts de refinancement sont produits trimestriellement.

➤ Limites d'endettement à court terme

La Caisse régionale mesure chaque mois sa situation de liquidité à court terme et les encours de ses réserves de liquidités mobilisables. En application du dispositif de gestion de la liquidité du groupe Crédit Agricole, une limite d'endettement à court terme est définie semestriellement en fonction des réserves de liquidité (2 niveaux de limite possible, LCT ferme ou conditionnelle selon la situation de Groupe). Le niveau de consommation de la limite d'endettement court terme est validé par le Conseil d'Administration et se décline ainsi dans la politique financière :

Limite Conseil d'administration : 100 % de la LCT Ferme en vigueur.

Seuil d'information Conseil d'Administration : Correspond :

- à la LCT Ferme si la LCT conditionnelle est en vigueur
- à 95 % de la LCT si la LCT ferme est en vigueur.

La Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées mesure quotidiennement la situation d'endettement à court terme ainsi que la répartition des emprunts par bandes de maturité.

La limite d'endettement court terme est complétée de 3 limites sur la base de l'application de stress scenarii Groupe [stress idiosyncratique, systémique et global].

➤ Limites d'endettement à long moyen terme

La Caisse régionale Nord Midi Pyrénées mesure mensuellement le respect de la limite sur la concentration des échéances de dettes LT Nettes.

En application du dispositif de gestion de la liquidité du groupe Crédit Agricole, les tombées d'échéances semestrielles (au-delà de 18 mois) des avances à long moyen terme sont limitées à 1.8 % de l'encours des crédits par semestre sauf réduction imposée par CAsa en fonction de l'échéancier total des Caisses Régionale. Cette limite est validée par le Conseil d'Administration.

➤ Ratio de liquidité LCR

Le LCR est un ratio de stress de la liquidité mesurant la capacité à disposer de suffisamment de réserves de liquidité pour résister pendant un mois à la fermeture des marchés [impossibilité de renouveler les tombées de dette court terme et moyen long terme] et à une fuite importante de la collecte clientèle.

Afin de répondre aux exigences LCR, la Caisse régionale a appliqué les modalités de la Lettre Jaune LJ 2013-09, pour atteindre un niveau de 66 % au 30/06/2014. Au cours de l'année 2014, des achats de titres éligibles ont été réalisés, et le refinancement court terme a été allongé. Au 31 décembre 2014, la Caisse Régionale a atteint un niveau de ratio LCR comptable de 70.3 % [vs 27.6 % au 31/12/2013].

La mesure de ce ratio est effectuée dans l'outil New Deal, mis en place par le Groupe.

7.5.5. Exposition

➤ Coefficient de liquidité

Tout au long de l'année la limite d'un ratio supérieur à 100 a été respectée.

Le coefficient de liquidité s'établissait au 31/12/2012 à 154,
31/12/2013 à 149,
31/12/2014 à 147.

➤ Limites d'endettement à court terme

- La Limite d'endettement à Court Terme (LCT) fixée par Crédit Agricole S.A. est respectée à tout moment ainsi que les seuils en fin de mois sur les différents composants de cette limite.
- Au cours de l'année 2014, sur les 3 stress Groupe, la mesure du stress Global et du Stress idiosyncratique, sur les mois de juin, juillet et août, ont fait ressortir un besoin théorique complémentaire de trésorerie. Ce besoin, fait suite à un processus de révision du dispositif TRICP dans les Caisse Régionales nécessitant la requalification de certaines créances.

➤ Limite de concentration des échéances de dettes LT Nettes

- au cours de l'année 2014, cette limite fixée à 1.8 % des encours crédits par semestre, a toujours été respectée.

➤ Ratio de liquidité LCR

- Au 31 décembre 2014, la Caisse Régionale a atteint un niveau de ratio de 70.4 %.

7.6. Les risques opérationnels

Le risque opérationnel correspond au risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'évènements extérieurs, risque juridique inclus mais risques stratégiques et de réputation exclus.

7.6.1. Objectifs et politique

Le dispositif de gestion des risques opérationnels, décliné dans les entités du Groupe, comprend les composantes suivantes, communes à l'ensemble du Groupe :

- Gouvernance de la fonction gestion des risques opérationnels : Supervision du dispositif par la Direction Générale (via le comité trimestriel des Risques opérationnels ou le volet risques opérationnels du Comité de contrôle interne), rôles des Responsables des Contrôles Permanents et des Risques (Crédit Agricole S.A et entités) en matière d'animation du dispositif et de synthèse, responsabilités des entités dans la maîtrise de leurs risques (par l'intermédiaire du réseau des Managers des Risques Opérationnels),
- Identification et évaluation qualitative des risques à travers des cartographies, complétées par la mise en place d'indicateurs permettant la surveillance des processus les plus sensibles.
- Collecte des pertes opérationnelles et remontées des alertes pour les incidents significatifs, avec une consolidation dans une base de données permettant la mesure et le suivi du coût du risque.
- Calcul et allocation des fonds propres réglementaires au titre des risques opérationnels au niveau consolidé et au niveau entité.
- Réalisation périodique d'un tableau de bord des risques opérationnels au niveau entité, complété par une synthèse Groupe.

7.6.2. Gestion du risque : organisation, dispositif de surveillance

Le dispositif de gestion du risque opérationnel couvre intégralement le périmètre opérationnel et fonctionnel de la Caisse Régionale. Les entités CA-Technologies, SNC CA Titres, SA Grand Sud-Ouest Capital, SNC CAAGIS (ex GIE Attica) sont dotées de leurs propres dispositifs de gestion et de surveillance.

L'organisation de la gestion des risques opérationnels s'intègre dans l'organisation globale de la ligne métier Risques et Contrôles Permanents du Groupe : le responsable des risques opérationnels de la Caisse Régionale est rattaché au RCPR (Responsable des Risques et Contrôles Permanents) de la Caisse Régionale. Un back up responsable des risques opérationnels (MRO) est également nommé.

La surveillance et l'analyse des risques opérationnels s'effectuent principalement à l'aide de :

➤ La cartographie

Le déploiement du dispositif risques opérationnels intègre la réalisation de la cartographie avec l'outil «EUROPA» qui permet de recenser et qualifier les risques potentiels et avérés. La cartographie fait l'objet d'une révision annuelle, notamment à partir des éléments d'incidents collectés au cours de l'exercice.

➤ La collecte des incidents

Elle est réalisée à l'aide de l'outil «OLIMPIA» qui permet de collecter les incidents survenus depuis le 1er janvier 2005. Cette collecte permet de suivre l'évolution du coût du risque opérationnel et ses composantes, et d'identifier des actions correctrices à mettre en œuvre.

Au titre de la collecte des incidents définitifs, l'année 2014 fait apparaître une perte de 1 438 k€ contre 688 k€ en 2013.

➤ Scénarii majeurs

L'analyse de scénarii majeurs complète le dispositif.

Management du Risque Opérationnel rapporte régulièrement sur son activité et sur le niveau d'exposition au risque dans le cadre d'un Comité réuni trimestriellement dont la Présidence est assurée par le Directeur Général adjoint fonctionnement de la Caisse Régionale ainsi qu'au Comité de Contrôle Interne présidé par le Directeur Général. Le MRO et le RCPR peuvent intervenir ponctuellement auprès du Comité de Direction sur le thème des Risques Opérationnels.

L'organe exécutif est par ailleurs informé a minima trimestriellement par un tableau de bord après intégration des dernières collectes des incidents et pertes avérés du risque opérationnel dans le cadre du dispositif de recensement de la Caisse Régionale. Le contrôle périodique et les contrôleurs du deuxième degré de deuxième niveau sont destinataires de ces informations.

L'organe délibérant est informé semestriellement sur l'évolution du coût du risque et les événements marquants du dispositif.

La Caisse régionale utilise le tableau de bord proposé par Crédit Agricole SA. L'objectif de ce tableau de bord est de présenter une vision globale du dispositif risques opérationnels d'une Caisse Régionale ainsi que son profil de risque. Ainsi il a pour vocation de couvrir l'ensemble du dispositif de risques opérationnels : collecte des incidents, cartographie des risques, exigence en fonds propres, politique de gestion des risques opérationnels, alertes et plans d'action.

➤ Les principaux travaux réalisés en 2014 ont porté sur les points suivants:

- Analyse de l'évolution du coût du risque opérationnel collecté (risques purs et frontière crédit) et comparatif avec l'ensemble des CR,
- Révision de la Cartographie des Risques Opérationnels : Révision de la cartographie des risques opérationnels de toutes les unités de la CR en incluant dans cette révision les risques non cotés les années précédentes.
- Rapprochement Cartographie des Risques Opérationnels, la collecte des Risques Opérationnels et Plan de contrôle interne afin de fiabiliser le niveau de maîtrise des risques,
- Suivi des alertes et des faits marquants et des plans d'actions,
- Révision des scénarii majeurs : 13 scénarii sont quantifiés par la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées,
- Validation de l'exigence de Fonds Propres au titre des risques opérationnels.

7.6.3. Méthodologie

Le dispositif « risques opérationnels » couvre le périmètre bancaire de la Caisse Régionale et celui des filiales du périmètre de contrôle interne. Le périmètre AMA est constitué de : CR et CL NMP, FORCE 4, NMP Gestion.

La validation par l'ACPR pour utiliser cette méthode avancée a été actée en décembre 2007.

Concernant SA Inforsud Gestion, des travaux ont été conduits avec le responsable du contrôle interne pour élaborer la cartographie des risques opérationnels de cette filiale. Pour le calcul de l'exigence en fonds propres, Inforsud Gestion reste en périmètre TSA.

La Caisse Régionale met en œuvre la méthode de mesure avancée (AMA) pour les risques opérationnels.

Le dispositif défini par le Groupe et décliné dans la Caisse Régionale vise à respecter l'ensemble des critères qualitatifs (intégration de la mesure des risques dans la gestion quotidienne, indépendance de la fonction risques, déclaration périodique des expositions au risque opérationnel...) et des critères quantitatifs Bâle II (intervalle de confiance de 99,9 % sur une période d'un an ; prise en compte des données internes, des données externes, d'analyses de scénarii et de facteurs reflétant l'environnement).

Le modèle AMA de calcul des fonds propres repose sur un modèle actuariel de type "Loss Distribution Approach" (LDA) qui est unique au sein du Groupe.

Ce modèle LDA est mis en œuvre d'une part sur les données internes collectées mensuellement dans la Caisse Régionale, ce qui constitue son historique de pertes, et d'autre part sur des scénarii majeurs qui permettent d'envisager des situations non observées dans l'entité et ayant une probabilité de survenance au-delà de l'horizon d'un an. Ce travail d'analyse est mené dans la Caisse Régionale à partir d'une liste Groupe de scénarii applicables à la banque de détail, piloté et contrôlé par Crédit Agricole SA. Cette liste de scénarii majeurs fait l'objet d'une révision annuelle et a pour but de couvrir l'ensemble des catégories de Bâle, ainsi que toutes les zones de risques majeurs susceptibles d'intervenir dans l'activité banque de détail.

Pour les Caisses Régionales, un principe de mutualisation des données internes est mis en œuvre. Ce principe de mutualisation du calcul de l'Exigence de Fonds Propres pour l'ensemble des Caisses Régionales concerne la partie de l'Exigence de Fonds Propres qui dépend de l'historique de pertes. Ainsi les historiques de pertes de l'ensemble des Caisses Régionales sont concaténés ce qui permet de disposer d'une profondeur d'historique d'incidents accrus et d'un profil de risque plus complet.

La mutualisation des données lors de la détermination de la charge en capital implique de réaliser une répartition de cette charge par Caisse Régionale. Pour ce faire Crédit Agricole SA utilise une clé de répartition prenant en compte les caractéristiques de la Caisse Régionale (coût du risque et PNB de l'année écoulée).

Un mécanisme de diversification du risque est mis en œuvre dans le modèle LDA du Groupe. Un travail d'experts est mené à Crédit Agricole S.A. afin de déterminer les corrélations de fréquence existantes entre les différentes catégories de risque de Bâle et entre les scénarii majeurs. Ce travail d'expert a fait l'objet cette année d'une formalisation accrue, visant à structurer l'argumentation autour de différents critères qualitatifs (corrélation conjoncturelle, corrélation structurelle, étude des fréquences historiques, matrice d'incertitude...).

La méthode de calcul standard (TSA) est également utilisée et appliquée à SA Inforsud Gestion. L'exigence en fonds propres de cette entité suit la méthodologie de ventilation du PNB de l'entité par ligne métier sur les trois derniers exercices. Trimestriellement, le périmètre de consolidation fait l'objet d'une revue de validation afin de détecter toutes entrées, modifications ou sorties du périmètre. La part d'exigences en fonds propres standard (TSA) vient s'ajouter à la part AMA pour déterminer l'exigence en fonds propres finale au titre du risque opérationnel.

A l'origine, la méthodologie risque opérationnel a été présentée et validée en CNM le 15 février 2007. Depuis, le calcul des fonds propres au titre du risque opérationnel s'est inscrit dans un procédé industriel de calcul annuel pour le Groupe Crédit Agricole. Pour information, l'ensemble de la méthodologie Risques Opérationnels a été représenté au CNM de décembre 2011.

7.6.4. Principaux foyers de risque et plans d'action associés

Répartition du coût du risque opérationnel (net pur) par catégorie bâloise :

	Dommages occasionnés aux actifs physiques	Interruptions de l'activité et dysfonctionnement des systèmes	Fraude Externe	Fraude Interne	Pratiques en matière d'emploi et de sécurité sur le lieu de travail	Clients, produits et pratiques commerciales	Exécution, livraison et gestion des processus
2012	20,50%	3,24%	25,88%	0,00%	3,65%	2,71%	44,01%
2013	21,25%	1,03%	58,18%	0,02%	0,00%	5,13%	14,39%
2014	6,28%	6,34%	67,12%	0,00%	0,25%	2,51%	17,50%

La collecte des risques opérationnels est principalement réalisée sur la catégorie bâloise « Fraude Externe ». En effet, l'année 2014 s'est distinguée par la collecte d'un incident relatif à un cas d'ingénierie sociale sur

un client de la Caisse Régionale pour un montant de plus de 639 k€. Suite à cet incident, une mission d'audit interne a été mandatée sur cette problématique afin de renforcer de dispositif de prévention de ce type de fraude.

Suite à la collecte de risques opérationnels avec une perte définitive, un plan d'action d'amélioration est mis en œuvre dans la mesure du possible :

- ✓ Dossier d'Ingénierie sociale – Perte de 639 k€ : mission d'audit interne pour identifier le renforcement des procédures internes pour prévenir ce risque,
- ✓ Incident sur transaction OR – Perte de 64 k€ : changement des procédures internes de traitement des remises de valeurs en or + Changement des imprimés de remises pour ce type de dépôts de valeur.

7.6.5. Assurance et couverture des risques opérationnels

Les contrats d'assurances souscrits auprès de la CAMCA couvrent tous les risques attachés à notre activité de Banque et d'Assurance en dehors des risques sur le système d'information tels que les attaques virales.

Sont couverts les risques liés aux détournements, aux escroqueries, aux vols, la responsabilité civile professionnelle de la Caisse régionale, la responsabilité civile courtage, la responsabilité civile d'exploitation, l'assurance immeubles et machines ainsi que l'assurance individuelle accident et agression. L'objectif est de limiter les risques financiers pour la Caisse régionale.

Les niveaux de garanties sont proposés par CAMCA et décidés par la direction de la Caisse Régionale.

Les niveaux de franchise sont décidés par la Direction.

En méthode avancée, la Caisse Régionale peut prendre en compte les effets de l'assurance pour diminuer l'exigence en fonds propres dans la limite de 20 % du total des fonds propres alloués aux risques opérationnels. Cet effet réducteur peut être pris en compte par la Caisse Régionale dans la mesure où son assureur répond aux exigences réglementaires.

Dans la méthodologie Groupe appliquée à la Caisse Régionale, l'effet assurance est pris en compte au niveau d'un scénario majeur de destruction du site névralgique. Pour déterminer le montant de l'Exigence en Fonds Propres prenant en compte l'effet réducteur de l'assurance, il est nécessaire de déterminer un certain nombre de paramètres calculés par l'assureur à savoir le taux de couverture, le taux d'assurabilité, la franchise globale du sinistre. La détermination de ces paramètres se fait en étudiant conjointement le scénario majeur de la Caisse Régionale et les polices d'assurance susceptibles d'intervenir.

La prise en compte de la part d'exigence en fonds propres mutualisée liée à l'historique de pertes, de la part d'exigence en fonds propres relatives aux scénarii majeurs et les caractéristiques de l'assurance permettent ensuite de déterminer le montant total de l'exigence en fonds propres AMA.

7.7. Risque juridique : néant

7.8. Risques de non-conformité

Le dispositif de contrôles particuliers dont l'objet est d'assurer la prévention et le contrôle des risques de non-conformité aux lois, règlements et normes internes a été amélioré en 2014, principalement dans les domaines suivants :

- création du comité trimestriel de management de la conformité pour reporting, au Directeur Général Adjoint Développement et aux Directions Commerciale et Entreprises, des résultats des contrôles de conformité et pour décision sur les plans d'actions à mettre en œuvre,
- prévention du blanchiment de capitaux et lutte contre le financement du terrorisme : réduction du délai moyen de transmission des déclarations de soupçon à TRACFIN à moins de 28 jours et encadrement du risque pays,

- nouvelle formation de l'ensemble du personnel, du réseau et des sites, à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, ainsi qu'à la prévention des risques de non-conformité, par le biais de modules e-learning,
- conformité des dossiers clients : poursuite du plan d'actions initié en 2013 visant à actualiser la totalité des dossiers clients des personnes morales et des entrepreneurs individuels. Le traitement de la cible risquée, mené à son terme, s'est achevé par la rupture de relation avec les clients dont le dossier n'avait pu être mis en conformité. Le taux d'avancement de la cible standard est de 62% à fin 2014, l'objectif étant de terminer la mise en conformité de la totalité du stock à fin 2015.
- respect de la Directive MIF : poursuite du plan de signature des conventions titres incluant la qualification des clients (1^{ère} qualification ou actualisation si la qualification précédente date de plus de 2 ans) avec une nouvelle priorité donnée aux clients appartenant à la segmentation Haut de Gamme,
- adéquation produits-clients : analyse des pratiques commerciales autour de 4 produits d'assurance,
- fraude externe : adoption de nouvelles mesures pour renforcer les procédures, la sécurité des flux et communication des risques encourus aux clients potentiellement visés par la fraude de type ingénierie sociale,
- projet FATCA : enregistrement de la Caisse régionale auprès de l'administration fiscale américaine et démarrage le 1^{er} juillet 2014 de la documentation des clients présentant des critères d'américanité.

L'unité Conformité Sécurité Financière exploite les résultats du plan de contrôles sur l'ensemble des process relevant de son périmètre d'intervention pour initier, lorsque nécessaire, un plan d'actions correctrices en parallèle de l'actualisation de la cartographie des risques de non-conformité.

Ces dispositifs font l'objet d'un suivi renforcé par le Responsable du Contrôle Permanent et du Responsable du Contrôle de la Conformité de la Caisse régionale sous la coordination de la Direction de la Conformité de Crédit Agricole S.A.

L'organe exécutif est informé, a minima trimestriellement, des résultats des contrôles réalisés et des actions engagées lors du comité de contrôle interne.

L'organe délibérant est informé semestriellement des principaux résultats.

8. RAPPORT SOCIAL, ENVIRONNEMENTAL ET SOCIÉTAL DE LA CAISSE REGIONALE

Entreprise de statut coopératif, le Crédit agricole Nord Midi-Pyrénées fournit des solutions de crédit, d'épargne, d'assurances ainsi que les services associés, à ses clients particuliers, professionnels, agriculteurs, entreprises et collectivités publiques, sur les départements de l'Aveyron, du Lot, du Tarn, et du Tarn-et-Garonne. Mesurée par le Produit Net Bancaire (chiffre d'affaires), la valeur économique créée par la Caisse régionale s'établit en 2014 à 421,8 M€. Cette valeur est utilisée de la façon suivante :

	2014	2013	2012
Salaires, intéressement et participation	132,2	131,7	129,3
Renforcement des fonds propres	90,5	90,2	90,1
Achats et autres charges	73,9	78,5	81,1
Impôts	67,1	71	66,6
Coût du risque	34,6	15,1	21,7
Investissements	14,2	14,2	14,2
Divers (dotation FRBG, RNAI, rémunération CCA, intérêts aux parts sociales)	9,3	21,2	21,9
total PNB (M€)	421,8	421,7	424,9

Par sa contribution directe à l'emploi, aux investissements, à la consommation par les achats, et aux impôts, le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées est un acteur majeur du développement socio-économique local. La quasi-totalité des résultats est mis en réserve pour renforcer les fonds propres nécessaires à la poursuite de l'activité de la Caisse régionale.

8.1. La gouvernance mutualiste

Issue du regroupement de 4 Caisses régionales dont la plus ancienne fût créée en 1900¹, le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées regroupe des femmes et des hommes, salariés et administrateurs, partageant des convictions et un projet commun, portés par des valeurs de proximité, responsabilité et solidarité. La gouvernance est organisée dans le respect du principe coopératif « une personne, une voix », par lequel seule la qualité de sociétaire, et non le montant de capital détenu, détermine le poids d'un vote.

Au niveau des Caisse locales. Clients porteurs de parts sociales, les sociétaires, réunis en Assemblée générale, désignent tous les ans leurs représentants au Conseil d'administration des soixante-six Caisses locales affiliées à la Caisse régionale. Les Assemblées sont l'occasion d'organiser des réunions d'information ouvertes au plus grand nombre, constituant des moments de dialogue avec les dirigeants du Crédit agricole. A l'issue de l'Assemblée générale, les administrateurs élisent le président et les vice-présidents de leur Caisse locale.

Les chiffres – clé

	2014	2013	2012
Nombre de sociétaires présents aux Assemblées générales des Caisses locales	7 073	6 449	5 754

Pour rapprocher le profil des administrateurs de celui des sociétaires, les Caisses locales ont décidé en 2007 d'engager au sein de leur conseil un mouvement de féminisation, de rajeunissement et d'ouverture sur des catégories socio - professionnelles jusqu'ici peu représentées.

Les chiffres – clé : 931 administrateurs de Caisse locale; dont 32,8 % de femmes (22% en 2007); 58,8 % d'agriculteurs ou retraités de l'agriculture (69% en 2007) ; 18 % de salariés (8% en 2007); 13% d'artisans et commerçants (13% en 2007). Age moyen : 51 ans.

Les conseils d'administration des Caisses locales se réunissent statutairement une fois par trimestre. Quatre fois par an, l'Assemblée des Présidents est l'occasion de dialoguer, de prendre connaissance des actualités du Groupe Crédit agricole et de la Caisse régionale, et d'approfondir des sujets grâce à l'intervention d'experts.

¹ Caisse régionale du Tarn créée le 7 janvier 1900 ; du Tarn-et-Garonne, le 29 septembre 1906 ; du Lot le 13 novembre 1907 et de l'Aveyron, le 8 février 1908.

Postérieurement, les sujets sont démultipliés lors des Conseils d'administration de Caisse locale. En 2014, 4 groupes de travail réunissant 39 administrateurs se sont réunis pour formuler des propositions en vue de dynamiser les pratiques mutualistes des Caisses locales dans les domaines suivants : Jeunes et mutualisme ; Format des rencontres des Caisses locales ; Rôle de l'élu ; Tandem Président – Secrétaire. Les propositions des groupes seront examinées en 2015 par les instances décisionnelles.

Au niveau de la Caisse régionale. Réunis lors de l'Assemblée générale, les présidents des Caisses locales désignent tous les ans leurs représentants au Conseil d'administration de la Caisse régionale. Comme au niveau local, les administrateurs élisent le bureau du Conseil composé d'un président, de quatre vice-présidents et de trois administrateurs. Quel que soit son poids, chaque département est représenté à égalité par 5 administrateurs au Conseil et par 2 administrateurs au Bureau du Conseil. Le taux de présence aux séances du Conseil d'administration s'est élevé à 90 % en 2014 (91,8% en 2013).

Les chiffres – clé : 20 administrateurs de la Caisse régionale, dont 4 femmes ; 14 agriculteurs ou retraités de l'agriculture ; 2 salariés ; 2 responsables de PME ; 1 commerçant, 1 retraité autres.

8.2. La structuration de la démarche de Responsabilité Sociétale et Environnementale

La gouvernance de la démarche de (RSE) est confiée au Comité RSE placé sous l'autorité du Directeur général et composé des membres du Conseil de direction et du responsable du Développement durable. Il se réunit 3 fois par an et a pour mission de définir la politique RSE, de statuer sur le plan d'actions et d'en suivre la mise en œuvre. Validée par le Conseil d'administration, la démarche RSE a été présentée à l'Assemblée des Présidents, avant une démultiplication dans les Conseils d'administration des Caisses locales en 2012. Une phase d'appropriation interne a été déclinée dans les agences et les services.

Pour le compte de la direction durable de crédit Agricole S.A., une enquête en ligne a été réalisée en 2014 par l'institut BVA auprès de 870 conseillers de la Caisse régionale. L'objectif était d'estimer la connaissance du développement durable par les conseillers et de connaître les conditions nécessaires au développement de la distribution des offres RSE par le Groupe. Avec un taux de réponse de 37%, 68% des conseillers ont déclaré connaître les enjeux du développement durable et 89% s'y intéresser. Près de 80% pensent que les clients sont sensibles à ces questions et que les offres RSE constituent un atout commercial. Après analyse des résultats, un plan d'actions a été décidé visant principalement à améliorer l'information des conseillers en matière de RSE et à intensifier la communication de la Caisse régionale.

Au niveau externe, la démarche RSE fait l'objet d'une communication articulée autour d'un espace RSE accessible depuis la page d'accueil du site ca-nmp.fr Des onglets permettent d'accéder, d'une part, à l'ensemble des produits et services spécifiquement RSE, d'autre part au détail de la démarche, comme par exemple le rapport RSE ou la charte d'engagement RSE de la Caisse régionale.

8.3. Les faits marquants 2014 de la démarche RSE

- Mise en place d'un plan d'actions visant à réduire les déplacements par le renforcement de la vidéo conférence dans l'entreprise, suite au bilan carbone complet validé fin 2013. *Résultat* : doublement des capacités du système VNCA sur les 4 sites et déploiement du logiciel Lync sur les postes de travail.
- Déploiement de tablettes numériques dans les agences permettant la signature électronique par les clients de diverses pièces et contrats. *Résultat* : 5 agences en test et démarrage du déploiement de 1200 tablettes.
- Mise en place du dispositif Point Passerelle destiné à accompagner les clients particuliers victimes d'un accident de la vie. *Résultat* : une collaboratrice affectée au Point Passerelle basé à Montauban.
- Partenariat avec les Banques alimentaires dans le cadre de la collecte nationale de fin novembre. *Résultat* : appel à bénévoles relayé auprès des salariés ; information auprès des clients (affichage en agence, information sur www.ca-nmp.fr) ; mise en place de caddies de collecte sur les 4 sites administratifs.
- Tri sélectif du papier. *Résultat* : 141 tonnes de papier de bureau collectées.

→ Première année pleine d'un dispositif unique en Europe de recyclage de cartes bancaires ramenées en agence par les clients. Résultat : 77 700 cartes recyclées.

→ Finalisation du partenariat avec l'association Ag2i en faveur de l'insertion professionnelle de personnes handicapées. *Résultat* : 38 tonnes de matériel informatique confiées en 2013 et 2014, suite au changement du système d'information.

8.4. Responsabilité économique : une banque proche de ses clients

La mission de la Caisse régionale est d'apporter un service bancaire de qualité, partout sur le territoire et par tous les moyens de communication souhaités par les clients (agences, téléphones et smartphones, SMS, internet et courriels, tablettes etc.) avec, au centre de cette mosaïque de canaux, la relation privilégiée du client avec son conseiller. Lancé en 2014, le projet « Banque locale et digitale (BLD) » cristallise les enjeux multiples liés à la demande des clients pour une relation plus proche, plus réactive et plus riche. La généralisation progressive dans les agences de tablettes numériques destinées à numériser un certain nombre de documents constitue le premier chantier mené au titre du projet BLD.

8.4.1. L'ancrage local

La Caisse régionale a maintenu depuis 2002 son implantation géographique sur les quatre départements de son territoire, tout en entreprenant un programme de rénovation et d'ouverture d'agences nouvelles, offrant ainsi aux clients un réseau dense et modernisé, sans égal au sein de la communauté bancaire locale. Les investissements correspondant permettent de confier des travaux à des artisans et à des professionnels locaux et soutiennent ainsi leur activité. Ouverte aux innovations répondant aux besoins de ses clients, la Caisse régionale a décidé d'expérimenter en 2015 un concept d'agence favorisant la proximité avec les clients et la collaboration au sein des équipes, notamment par la mise en place d'un espace de travail collectif ouvert. Pour accéder aux services de base partout sur le territoire, le réseau d'agences est complété par des « Points verts » déployés chez des commerçants partenaires, ainsi que par un tissu de distributeurs de billets.

Les chiffres – clé

	2014	2013	2012
Nombre d'agences	180	181	180
Nombre de distributeurs de billets	292	291	297
Nombre de distributeurs de billets pour 10 000 habitants	2,68	2,67	2,69
Nombre de Points verts	235	234	252

8.4.2. Le pouvoir de décider au plus vite et au plus près.

Le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées est un établissement dont le pouvoir de décision est entièrement local : toute demande de crédit est traitée dans l'Aveyron, le Lot, le Tarn ou le Tarn-et-Garonne, non au chef lieu régional ou au niveau national. L'efficacité dans la prise et la mise en œuvre des décisions repose sur un double principe de proximité et de délégation. Proximité : répartis sur 4 sites administratifs à Albi, Cahors, Montauban et Rodez (Causse Comtal), les services assurent leur mission au plus proche des agences ; Délégation : les collaborateurs des agences et des sites disposent des délégations nécessaires dans leurs différents domaines d'activité (crédit, financier, bancaire, sécurité...). L'instruction des demandes de crédit est ainsi partagée entre l'agence, les services et les comités des crédits départementaux en fonction du montant du prêt, du niveau d'encours et d'autres critères relatifs au risque. Ce partage est destiné à apporter une réponse rapide aux clients. Par ailleurs, la Caisse régionale a entrepris d'augmenter le nombre de collaborateurs en contact direct et régulier avec la clientèle, l'objectif étant d'apporter aux clients plus de compétences, et donc une meilleure réponse aux besoins exprimés.

8.4.3. La banque digitale

En complément du réseau d'agences, le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées développe des canaux et des offres répondant aux aspirations des clients désireux de communiquer et d'échanger avec leur banque où ils le veulent et quand ils le veulent, dans des conditions de sécurité garanties. Dans ce cadre, des investissements importants ont été consentis pour mettre en place et développer de nouveaux services : la banque en ligne, la banque par

téléphone et les fonctionnalités pour smartphone et tablette. La démarche RSE du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées se décline sur ces canaux, comme par exemple : CA Pocket, application gratuite pour smartphone et tablette, permettant un accès unique à tous les services bancaires, et à d'autres informations comme la localisation des actions mutualistes conduites par les Caisses locales ; La possibilité pour le client de recevoir par SMS ou par courriel des alertes sur les mouvements opérés sur son compte (alerte sur solde, sur opération en débit ou crédit, sur libellé ou sur encours débit différé, sur achat en vente à distance). Ces alertes sont proposées dans le cadre du module « suivi@ssuré » du « compte à composer » ou dans les offres Alertes SMS. L'application *e-immo* constitue la réponse du Crédit agricole aux demandes des clients désireux d'obtenir en ligne toutes les informations nécessaires à la réalisation d'un crédit habitat et de recevoir une réponse de principe immédiate. Cet accord est renforcé par un engagement de contact sous 24h et de rendez-vous dans les cinq jours ouvrés.

Les chiffres – clé

	2014	2013	2012
Nombre de visites sur ca-nmp.fr (millions)	22,1	22,0	20,1
Pourcentage des virements réalisés par internet	73,9%	81,7%	81%
Pourcentage des ordres de bourse réalisés par internet	97,6%	97%	96,1%
Nombre de SMS envoyés (millions)	1,3	1,1	1,1
Nombre d'appels téléphoniques reçus (millions)	1,58	1,13	1,07

8.4.4. Les engagements relationnels

Réunies en congrès en 2010, les Caisses régionales de Crédit Agricole ont décidé de répondre aux attentes des clients en matière de loyauté, d'écoute, de reconnaissance, d'éthique dans le conseil et de proximité. Autant d'attentes érigées en valeurs pour le Groupe qui a défini des engagements pour les honorer. Depuis 2013, trois engagements sont en œuvre dans toutes les agences du Crédit agricole Nord Midi-Pyrénées :

L'objectivité. Le conseiller n'a aucune incitation financière à proposer à ses clients un produit plutôt qu'un autre. Toutes les fois que c'est possible, il propose plusieurs solutions. Sa rémunération peut comporter une part variable, mais sans lien avec tel ou tel produit vendu.

La transparence. En conclusion de toute vente, un mémo récapitulatif des points – clé est remis au client. Ce support à vocation pédagogique contenant les caractéristiques d'un produit tout au long de sa vie est une preuve de confiance : tout est dit et le Crédit Agricole s'engage en l'écrivant.

Le droit de changer d'avis. Le délai de rétractation est étendu à 30 jours, au-delà du délai légal, pour une majorité de produits. Déjà requis pour l'assurance – vie, ce délai de 30 jours s'applique désormais aux univers de la banque au quotidien, de l'épargne, de l'assurance, à l'exception des crédits et des produits financiers (OPCVM etc.).

8.4.5. Relation Client 2.0

Par ailleurs, les engagements relationnels ont été renforcés par le projet Relations client 2.0 lancé fin 2012, destiné à développer avec les clients des relations simples, personnalisées et basées sur la confiance, tout en accordant une place plus importante à l'écoute et à la prise en compte des besoins. Des bonnes pratiques ont été identifiées, afin d'harmoniser la réponse des conseillers partout sur le territoire et créer ainsi un sentiment d'appartenance plus fort. Elles sont centrées sur l'accueil, la prise en charge des demandes et des réclamations ; l'entretien ; le développement de la relation.

8.4.6. Agir dans l'intérêt du client par le dispositif de conformité

Le dispositif de conformité regroupe un ensemble de règles et d'initiatives visant notamment à contrôler l'application des règles de protection de la clientèle ; à assurer le respect des règles de déontologie ; à lutter contre le blanchiment des capitaux, le financement du terrorisme, la corruption ; à prévenir les conflits d'intérêts. L'amélioration de la conformité et la maîtrise des risques associés constituent une volonté permanente du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées.

En 2014, la sensibilisation à la conformité a été renforcée. Le module de e-formation FIDES (« *confiance* » en latin) a été suivi par 91,4% des salariés. Ce module expose les enjeux, les définitions et les règles relatives à la conformité. Cette formation complète la distribution du mémento FIDES en 2011, toujours disponible dans l'intranet. En 2012, tous les collaborateurs des agences et des services avaient été sensibilisés à la lutte contre la fraude externe grâce à un module de e-formation.

Les chiffres – clé: 14 alertes sur fraude diffusées via l'intranet de l'entreprise de façon à maintenir un niveau élevé de vigilance (11 alertes en 2013). Le risque de non-conformité s'établit à 0,32% du PNB (0,13% en 2013 ; 0,33% en 2012).

Protection de la clientèle. Depuis 2012, la Caisse Régionale passe en revue périodiquement la totalité des lois et règlements liés à la protection des consommateurs et consigne les résultats des contrôles dans le questionnaire annuel sur l'application des règles de protection de la clientèle destiné à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

Déontologie. L'ensemble des droits et devoirs qui régissent l'activité de la Caisse régionale, la conduite de ceux qui l'exercent, ainsi que les rapports entre ceux-ci et les clients ont été formalisés dans plusieurs documents : le code de déontologie, le règlement intérieur et la politique de prévention et de gestion des conflits d'intérêts. Un registre des conflits d'intérêts potentiels est tenu, permettant d'identifier les personnes considérées comme initiés permanents ou personnes sensibles, en raison de leur fonction ou de leurs positions. En 2014, un groupe de travail a été constitué afin de nourrir une réflexion sur la prise en compte de la notion d'éthique au travail. Les propositions du groupe seront validées en 2015.

Lutte anti-blanchiment et anti-corruption et autres domaines de la Conformité. Le dispositif de lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme repose sur la surveillance des opérations par l'ensemble du personnel et par des outils et procédures de détection. Les opérations avec les pays à risque (concernés par des embargos, des gels d'avoirs ou étant inscrits dans les listes du GAFI) font l'objet d'un contrôle systématique. Toutes les opérations dépassant un seuil défini en fonction du risque pays sont soumises à un visa préalable de la cellule Sécurité Financière. Les alertes déclarées par les agences, les unités du siège ou issues des outils de détection donnent lieu à un travail d'investigation. En cas de soupçon confirmé, le dossier correspondant est déclaré à TRACFIN.

Les chiffres – clé: 90,7% des salariés formés à la Lutte anti-blanchiment (28% en 2013, 67% en 2012).

Lancement de nouveaux produits et activités. A chaque lancement d'un nouveau produit, service, process ou canal de distribution, le Comité NAP (Nouvelles Activités, nouveaux Produits) en valide la conformité afin de s'assurer que les risques liés au lancement ont bien été intégrés. Les nouveaux produits sont proposés principalement par Crédit Agricole S.A. qui possède son propre comité NAP et par les filiales du groupe.

Les chiffres – clé: 19 réunions du comité NAP (17 en 2013, 18 en 2012).

Agir dans l'intérêt du client par l'application du dispositif Marchés d'Instruments Financiers (MIF) L'engagement d'éthique dans le conseil se traduit par une démarche permanente visant à accroître la compréhension financière des clients de façon à ce que les produits et services vendus par la Caisse régionale correspondent toujours à leurs besoins. C'est l'objet de la Directive Marchés d'Instruments Financiers (MIF). Le dispositif MIF permet de procéder à la qualification des clients, mesurée par un questionnaire visant à évaluer leur connaissance des produits financiers et leur niveau d'expérience. Les conseillers disposent des compétences et des outils pour proposer à leurs clients des produits cohérents avec leur situation financière, leurs objectifs de placement et de prise de risque, ainsi qu'avec leurs compétences en matière de marchés financiers. Tous les nouveaux embauchés sont formés au dispositif MIF. L'entretien des connaissances est assuré notamment grâce à un support pédagogique disponible sur l'intranet.

8.4.7. Agir dans l'intérêt du client par l'écoute et le traitement des réclamations

L'écoute - clients et le traitement des réclamations sont menés dans le cadre d'une démarche d'amélioration de la qualité faisant l'objet d'un pilotage organisé autour de contrats de service internes mesurés par des indicateurs. La démarche qualité implique en permanence l'ensemble des managers et de nombreux collaborateurs. Dans le cadre de cette démarche, le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées a établi 10 processus prioritaires au regard de la satisfaction client. Ce dispositif permet de regrouper l'ensemble des intervenants afin de faire évoluer les procédures et les outils de travail dans un objectif d'amélioration permanente de la qualité de service.

L'écoute-clients lors des Assemblées générales et des Réunions d'information des Caisses locales. Le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées invite chaque année les sociétaires et les clients aux Assemblées générales et aux

réunions d'information des Caisses locales affiliées. Cette occasion de dialogue direct avec les dirigeants, sans équivalent dans le monde bancaire, représente un moment unique dans la vie mutualiste du Crédit Agricole.

L'écoute-clients par les enquêtes de satisfaction. Le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées possède un dispositif d'écoute - client organisé par enquêtes dont les résultats font l'objet de plan d'actions :

- * Enquêtes récurrentes par mail auprès de clients venus en agence pour un entretien ou pour réaliser une opération bancaire. L'objectif est de mesurer si les évolutions de pratiques déployées en interne sont perçues positivement par les clients et si elles participent à l'amélioration de leur satisfaction.
- * Enquêtes thématiques sur des types de clients (ex : enquête 2013 sur 20 000 clients professionnels).
- * Enquêtes sur des événements-clés de la relation commerciale, comme par exemple lors de la réalisation d'un prêt Habitat (ex : 15 800 clients contactés en 2013 par internet).

En 2014, un questionnaire a été adressé par courrier à 159 900 clients sur les 4 marchés Particuliers, Professionnels, Agriculture et Entreprises, avec un taux de réponse de 10,9%. Les clients Particuliers ont attribué une note de satisfaction moyenne de 7,1 sur 10, 53% d'entre eux attribuant une note supérieure ou égale à 8. Ecoute, compétence et disponibilité du conseiller, clarté des explications constituent les points forts majeurs perçus par les clients. Les principaux points d'amélioration portent sur l'accueil, la réactivité dans le traitement des demandes et l'anticipation des besoins du client. Suite à cette enquête, le Projet "Objectifs Satisfaction Client" permettra en 2015 de mettre en œuvre un plan de progrès décliné sur tous les marchés.

Les réclamations. Le processus de traitement des réclamations vise à apporter une réponse rapide et satisfaisante aux clients réclamants et à améliorer les pratiques et procédures de l'entreprise. Interlocuteur privilégié, le Directeur d'agence effectue la prise en charge et le traitement des réclamations. Celles – ci peuvent être formulées par différents moyens : courrier, téléphone (numéro dédié non surtaxé), en face à face ou par mail. Selon la complexité du dossier, le client reçoit sous 48H soit une réponse, soit un accusé réception avec un engagement de réponse dans les 10 jours. Le client peut également s'adresser à l'unité Qualité Clients Projets. Selon la complexité du dossier, le client reçoit sous 48H soit une réponse, soit un accusé réception avec un engagement de réponse dans les 20 jours ouvrés. Les litiges irrésolus peuvent être portés devant le Médiateur bancaire, conformément à la « charte de médiation » disponible sur le site www.ca-nmp.fr.

En 2013, des actions ont été menées pour améliorer l'information des clients et faciliter l'accès au système de gestion des réclamations : affichage renforcé en agence ; communication dans les supports d'information tarifaire et les conventions de compte ; espace d'information dédié ; développement d'un formulaire électronique sur www.ca-nmp.fr. Un nouveau système de gestion des réclamations a également été mis en place dans le cadre du changement de système d'information. Cet outil permet de fluidifier les échanges entre les agences, les unités et le service Qualité, afin d'apporter aux réclamants une réponse dans les meilleurs délais. Il permet également de limiter les échanges - papier en s'appuyant sur les technologies de dématérialisation et de faciliter la circulation des documents numérisés entre les acteurs du processus. En 2014, l'augmentation du nombre de réclamations et la dégradation des délais de traitement sont intervenues à la suite du changement du système informatique intervenu fin 2013.

Les chiffres – clé

	2014	2013	2012
Nombre de réclamations traitées par le service Qualité Clients Projets	2 357	2 064	1 852
Dont : nombre de réclamations des clients Particuliers	2 062	1 833	1 289
Nombre de clients Particuliers	618 809	663 267	ND
Pourcentage de clients Particuliers réclamants	0,33 %	0,30 %	ND
Délai de traitement des réclamations (tous marchés)	13,8 J	11,4 J	11,6 J

8.4.8. Les offres à valeur ajoutée sociétales et environnementales

Les prêts en faveur de l'environnement. Les énergies renouvelables constituent une chance pour le territoire de la Caisse régionale. Photovoltaïque, biomasse, méthanisation, éolien, hydraulique: les gisements sont importants et les enjeux nombreux (hausse continue du prix de l'énergie fossile, dérèglement climatique, emplois, pouvoir d'achat des consommateurs, source de revenus pour les producteurs). Le financement des énergies renouvelables se situe donc au cœur de la démarche RSE du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées devenu un partenaire financier majeur sur ce segment. Pour cela, la Caisse régionale a développé une politique d'accroissement des compétences

dans les services, afin de répondre aux besoins d'expertise des agences et des clients. Des prêts destinés à financer les investissements environnementaux sont proposés aux particuliers, professionnels, agriculteurs, entreprises et collectivités publiques. Pour les particuliers, le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées distribue les éco – prêts à taux zéro résultant des dispositions de la loi Grenelle de l'environnement. En complément, le prêt Economie d'Énergie est destiné aux travaux dans les logements de plus de 2 ans, en regard de la collecte opérée au titre du Livret de Développement Durable (LDD). Pour les autres marchés, le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées finance les investissements en faveur des énergies renouvelables (photovoltaïque, éolien, méthanisation, biomasse, solaire thermique) et des économies d'énergie, comme par exemple l'isolation des bâtiments.

Avec l'offre de crédit Atout éco énergie lancée en 2013, la Caisse régionale propose à ses clients Particuliers un outil complémentaire de financement de leurs travaux d'économie d'énergie ou d'acquisition de moyens de locomotion moins émetteurs (véhicules classe verte et vélo à assistance électrique). Parallèlement, les clients Professionnels et Agriculteurs peuvent opter pour le crédit « Atout éco énergie » dédiée à la production d'énergie renouvelable. De même, « Atout responsabilité Pro Agri » permet de financer des investissements en faveur de : la protection de l'environnement (Mise aux normes des bâtiments agricoles ; bien-être animal ; installation ou conversion BIO ; investissements paysagers ; économies d'énergie) ; la protection du consommateur (Mise aux normes pour l'accès des personnes handicapées ; Mise aux normes d'hygiène) ; la protection du professionnel (Sécurité ; investissements dans le cadre d'un cahier des charges spécifique (ex : démarches qualité, signes officiels de qualité).

Sur www.ca-nmp.fr, les particuliers peuvent utiliser en ligne l'outil Calculéo pour connaître les aides financières (subventions, crédits d'impôt) dédiés à un projet de travaux d'économies d'énergie.

En 2014, la tendance observée sur tout le territoire national, marquée par la situation économique incertaine et les évolutions fiscales et réglementaires jugées peu favorables par les opérateurs, on observe une baisse du nombre de projets et des réalisations, mais un maintien des encours.

PRETS ENVIRONNEMENT	2014			2013			2012		
	Realisations MLT		Encours (K€)	Realisations MLT		Encours (K€)	Realisations MLT		Encours (K€)
	Nombre	Montant (K€)		Nombre	Montant (K€)		Nombre	Montant (K€)	
Particuliers	716	12 442	47 295	844	14 027	44 881	704	10 306	50 616
<i>dont Eco-PTZ</i>	501	8 576	36 317	464	8 216	33 479	411	6 714	30 616
<i>dont Autres Prêts Habitat</i>	215	3 866	10 378	269	4 681	8 204	73	1 332	4 476
Agriculture	77	5 206	10 067	31	1 795	5 297	10	6 796	3 983
Professionnels	18	7 792	70 480	36	4 118	64 423	41	18 994	50 819
Collectivités publiques	5	602	2 419	2	1 208	2 542	0	-	2 497
Entreprises	18	10 391	141 270	25	17 979	154 018	43	55 459	153 497
TOTAL PRETS ENVIRONNEMENT	834	36 433	271 531	938	53 154	270 504	798	91 554	261 412

Apport en fonds propres. Outre son activité de financement, Nord Midi-Pyrénées accompagne les entreprises portant des projets de production d'énergie renouvelable, par l'apport de fonds propres au travers de deux structures : Midi-Pyrénées Energie Investissement (MPEI) et NMP développement.

Midi-Pyrénées Energie Investissement (MPEI), créée en 2013, est une structure dédiée au financement de projets de production d'énergies renouvelables. Outre la région Midi-Pyrénées, MPEI compte à son capital la Caisse des Dépôts, GDF-Suez et les Caisses régionales Nord Midi-Pyrénées, Toulouse31, Pyrénées Gascogne, ainsi que la SEM81. MPEI apporte des fonds propres pour entrer au capital des sociétés dédiées, produisant toute énergie renouvelable (solaire, bois énergie, méthanisation, géothermie,...).

NMP Développement. Cette structure détenue à 100% par la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées a vocation à apporter des fonds propres aux entreprises en développement. Dans le domaine des énergies renouvelables, deux projets ont été décidés en 2013 pour un montant total de participation de 1,25 M€.

Les parts sociales des caisses locales. En souscrivant des parts sociales, les clients deviennent sociétaires de leur caisse locale. Ils participent ainsi à la vie coopérative du Crédit Agricole, comme par exemple l'élection des administrateurs lors de l'assemblée générale.

Les livrets de développement durable. Cette solution d'épargne pour les Particuliers favorise le financement du logement social, des travaux d'économie d'énergie et des investissements des PME.

L'investissement socialement responsable (ISR). La Caisse régionale distribue les solutions ISR d'Amundi, filiale de Crédit Agricole S.A. Deux fonds communs de placement sont plus particulièrement proposés : « Atout Valeurs Durables » et « AFD Avenirs durables ».

Amundi Valeurs Durables est un fonds investi dans une sélection d'entreprises intégrant des critères extra-financiers liés au développement durable (critères « ESG » : Environnement, Social et Gouvernance), en complément des critères financiers traditionnels. Il s'agit d'un fonds thématique «environnement», géré selon les principes de l'Investissement Socialement Responsable (ISR), composé d'entreprises exerçant au moins 20% de leur chiffre d'affaires dans le développement de technologies « vertes » dans les domaines suivants : Energies renouvelables (solaire, éolien, géothermie, hydro-énergie...) et biomasse; Gestion de l'eau (distribution, traitement, équipement...); Efficacité énergétique (matériaux de construction, éclairage LED, réseaux intelligent...); Gestions des déchets ; Services environnementaux (ingénierie, contrôle et test de pollution...). Le fonds exclut les entreprises qui produisent en parallèle des énergies fossiles et nucléaires, ainsi que les entreprises appartenant à des secteurs « non éthiques » (tabac, alcool, armes, jeux de hasard...). Enfin, parmi les sociétés sélectionnées en raison de leur activité liée au développement durable, seules sont sélectionnées les entreprises aux meilleures pratiques ESG. Amundi Valeurs durables est notamment commercialisé en association avec un DAT, dans le cadre d'un contrat d'épargne à versement unique (DUO LIBRE).

Amundi Avenirs Durables. Le souscripteur de ce placement participe à l'aide au développement des pays du Sud : lutte contre la pauvreté et les inégalités ; soutien à la croissance économique et à la protection de la planète. Le fonds est composé majoritairement de fonds monétaires et obligataires répondant aux critères de l'investissement responsable, et au maximum 20% d'obligations émises par l'Agence française de développement ou ses filiales. Les projets financés soutiennent par exemple l'agriculture, le micro-crédit, la réhabilitation de l'habitat ou la protection de l'environnement.

La carte sociétaire. Les porteurs de parts sociales disposent d'une carte bancaire spécifique. Proposée au même tarif qu'une carte normale, la carte-sociétaire matérialise le soutien financier apporté par les Caisses locales aux associations du territoire ; elle procure à son détenteur des réductions accordées par les partenaires culturels ou sportifs du Crédit Agricole, comme indiqué sur le site ca-nmp.fr et sur l'application CA POCKET.

Les chiffres – clé	2014	2013	2012
Encours Parts sociales (M€)	231	209	167
Encours Livret Développement Durable (M€)	1 041	2 064	1 852
Encours Atout valeurs durables (M€)	8,2	5,55 (*)	3,55
Encours AFD Avenir durable (M€)	0,46	0,45 (*)	0,45
Nombre de cartes sociétaires	79 807	39 257	-

(*) au 30/09/2013

8.4.9. Point Passerelle

Pour exercer sa responsabilité vis-à-vis des clients fragilisés par un accident de la vie (chômage, décès, maladie etc.), le Crédit agricole Nord Midi-Pyrénées a mis en place le dispositif Point Passerelle destiné à rechercher des solutions socio-économiques avec les clients concernés, en liaison avec les organismes de l'économie sociale et solidaire du territoire. En 2014, une collaboratrice a été affectée au Point Passerelle créé sur le site de Montauban. Après une phase d'installation de présentation du dispositif aux agences et aux organismes, 17 dossiers ont été instruits.

8.5. Engagements sociétaux

8.5.1. Le partenaire de la vie locale

Inscrites dans le projet de développement du Crédit agricole Nord Midi-Pyrénées lors de sa création en 2004, les actions mutualistes de la Caisse régionale et des Caisses locales font chaque année l'objet de dotations budgétaires importantes. Ce « dividende mutualiste » reversé au territoire est la traduction concrète de l'esprit de responsabilité et des valeurs de proximité et de solidarité portés par le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées. Relais essentiels de la politique mutualiste, les administrateurs des Caisses locales ont pour mission de soutenir financièrement les projets des associations loi 1901 de leur secteur, dans tous les domaines (Animation, sport, culture, environnement, patrimoine etc.). Les soutiens accordés sont consultables dans l'espace sociétair de c- nmp.fr et sur l'application pour smartphones et tablettes « CA POCKET ».

Par ailleurs, la Caisse régionale est partenaire des acteurs du monde culturel et sportif, afin de soutenir leurs initiatives comme par exemple les dispositifs Mozaïc en direction des jeunes (foot, tennis et basket) ; les grands festivals musicaux tels « Alors Chante » à Montauban ; le festival lyrique de Saint Céré et du Haut Quercy ; « Pause guitare » à Albi; ou encore les actions de la Scène nationale d'Albi; de la Maison des Jeunes et de la Culture ou celles de l'Association des Amis du Musée Soulages à Rodez.

Le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées s'engage également au côté des acteurs économiques départementaux par son soutien aux organismes d'intérêt général : Fédérations départementales des CUMA pour son programmes de valorisation des initiatives innovantes ; Chambres des métiers (reprise et de transmission des entreprises) ; Chambres d'agriculture (soutien à l'installation des jeunes agriculteurs) ; Plateformes d'initiatives locales (création et développement des entreprises artisanales).

Les chiffres – clé

	2014	2013
Soutiens financiers totaux accordés par les Caisses locales et la Caisse régionale (€)	2 548 379	2 314 938

Un exemple de projet soutenu. Le Centre Social du Ségala Tarnais (81) a été aidé pour la mise en place d'un réseau de visiteurs bénévoles en direction des aidants isolés et l'organisation d'un rendez-vous de répit collectif autour d'ateliers pratiques doublés de sorties culturelles et de loisirs. Lauréat au titre d'un appel national à projets en faveurs des aidants lancé par Crédit Agricole Assurances, le projet a été doté d'une subvention de 15 000 €.

8.5.2. Les tremplins

Depuis 2011, le dispositif des Tremplins met en valeur les projets innovants et porteurs de valeurs de solidarité. Organisée en partenariat avec le quotidien La Dépêche du Midi, une édition est organisée tous les ans de façon tournante dans deux départements. Préalablement sélectionnées par les Caisses locales, une trentaine d'opérations est examinée par un jury et 6 dossiers sont primés dans chaque département concerné. Dans chaque catégorie (Education Environnement ; Animation Actions solidaires ; Culture Patrimoine), les lauréats bénéficient d'une dotation de 1500€ et d'une vidéo sur leur projet. Les seconds prix sont dotés de 750€. Les 6 associations sont primées au cours d'une grande soirée festive organisée pour remercier et fêter le dynamisme des bénévoles, leur sens de l'innovation, ainsi que leur engagement solidaire.

8.5.3. La valorisation du patrimoine

Créée en 1979 et reconnue d'utilité publique en 1983, la Fondation du Crédit Agricole - Pays de France s'engage avec les Caisses régionales auprès des acteurs portant un projet de préservation du patrimoine local (monument, site naturel, lieu de mémoire, métier), contribuant à la vitalité du tissu économique et social. En 2013, la Fondation a soutenu la restauration à la Chartreuse Saint Sauveur à Villefranche de Rouergue (Aveyron) portant à 25 000 € la participation du Crédit Agricole. Quatre Caisses locales lotoises, la Caisse régionale et la Fondation ont apporté en 2014 leur soutien financier à la reconstruction de l'orgue de la basilique de Rocamadour pour un montant de 30 000 €.

8.5.4. Le partenariat avec les banques alimentaires

En 2014, la Caisse régionale a renouvelé son action en faveur des Banques alimentaires. Dans les agences, des affiches ont permis d'informer les clients des dates de la collecte nationale organisée fin novembre et le site carnmp.fr a été mis à contribution. Un appel à bénévoles a été relayé auprès des salariés pour participer à la collecte. Des caddies ont été installés sur les 4 sites, permettant à chacun de participer à l'opération.

8.5.5. La solidarité au niveau national

Associé aux 38 autres Caisses régionales, le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées participe aux actions de solidarité mises en œuvre par l'association Crédit Agricole Solidarité et Développement, créée en 1983, dont la mission s'articule autour de deux axes : insertion économique et sociale de personnes en difficulté en France (insertion économique et création d'entreprises et d'emploi ; insertion sociale des jeunes et des adultes ; logement social ; éducation budgétaire ; vieillissement, santé, retraite ; sécurité alimentaire) ; aide aux pays du Sud (développement agricole et rural, éducation et formation). CASD pilote également des programmes spécifiques : Solidarité Logement depuis 2008 (Fonds de 5 M€) ; Solidarité en Haïti (Fonds de 1 M€) ; Programmes en faveur de régions sinistrées (tempête Xynthia, inondations dans le Var) ; En 2014, une aide de 13 000 euros a été apportée par la Caisse régionale au profit des victimes du Typhon Haiyan.

8.5.6. Relation avec les fournisseurs

Les appels d'offres de la Caisse régionale comportent des clauses de RSE intégrant un volet social, un volet environnemental et un volet économique. Le volet social porte sur la conformité à la législation sociale française, le respect par le prestataire et ses sous-traitants des dispositions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), et de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant. La partie environnementale concerne le respect des normes et textes en vigueur ; la consommation d'eau, d'énergie ; et les démarches environnementales. Le volet économique est relatif aux démarches et actions mises en œuvre pour promouvoir les achats solidaires, les achats équitables et la lutte contre la corruption. En 2015, un projet en vue de la définition d'une politique d'achats responsables sera ouvert.

La Caisse régionale fait appel à des entreprises externes pour réaliser certaines prestations. Toutes les fois que c'est possible, le travail est confié aux entreprises locales du secteur adapté. Le chiffre d'affaires confié s'est élevé à 290 K€ en 2014.

8.6. Informations sociales

8.6.1. L'emploi

Le modèle social du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées repose sur une vision partagée en terme de bassin d'emplois. Ce modèle a conduit à un développement géographique équilibré, marqué par le maintien des 4 sites administratifs et par l'irrigation du territoire à travers le réseau d'agences. Le Crédit Agricole compte parmi les premiers employeurs privés. Tous les postes sont pourvus par des salariés en contrat à durée indéterminée. Les absences pour maternité, maladie, congé parental, congé sans solde, sont temporairement compensées par des salariés en contrat à durée déterminée. En 2013, le changement de système informatique a conduit à une augmentation conjoncturelle des contrats à durée déterminée.

Les chiffres – clé

	2014	2013	2012
Effectif au 31 décembre (nombre de contrats de travail : apprentis, CDD, CDI)	2 129	2167	2134
Femmes	1322	1319	1288
Hommes	807	848	846
<30 ans	460	488	437
30 – 40	657	668	690
40 – 50	523	475	433
> 50	489	536	574
Age moyen (ans)	39,7	39,8	40,8

Répartition par département			
Aveyron	638	652	653
Lot	381	391	390
Tarn	586	593	575
Tarn-et-Garonne	493	502	487
Paris	31	29	29

Répartition par catégorie			
CDD et apprentis	128	149	102
Agents d'application	607	620	636
Techniciens Animateurs d'unité	940	945	939
Responsables de management	454	453	457

La Caisse régionale poursuit sa politique de recrutement, principalement dans les agences. La majorité des collaborateurs embauchés provient du territoire de la Caisse régionale.

Les chiffres – clé	2014	2013	2012
Recrutement (CDI)	107	119	90
Ancienneté moyenne (calculée sur l'ensemble de l'effectif)	14,7 ans	15,5 ans	15,4 ans
Licenciements	8	9	10
Dont licenciements pour inaptitude médicalement constatée	5	8	8

La revalorisation des salaires fait l'objet d'une double négociation par les partenaires sociaux, aux plans national et régional.

Les chiffres – clé	2014	2013	2012
Salaire annuel brut moyen (€) (1)	35 204	34 827	34 207
Agents d'application	27 400	27 200	27 061
Techniciens Animateurs d'unité	32 931	32 615	32 346
Responsables de management	46 780	46 226	44 871

(1) CDI employés à temps plein toute l'année

Les salariés bénéficient d'un entretien d'appréciation annuel avec leur responsable hiérarchique direct. En plus des augmentations générales de salaire, la reconnaissance d'un accroissement de compétence donne lieu à une augmentation individuelle de salaire. Afin d'accompagner chacun dans son parcours professionnel, un entretien triennal avec un représentant de la Direction des Ressources humaines est prévu pour chaque collaborateur.

Les chiffres – clé	2014	2013	2012
Nombre de promotions	205	227	172
Nombre de bénéficiaires d'une augmentation individuelle de salaire	829	778	768

8.6.2. L'organisation du travail

Le temps de travail s'articule autour de trois modèles. Dans les services des sites : horaires variables sur cinq jours sur la base de 39 heures ; dans les agences : horaires fixes sur 5 jours sur la base de 39 heures ; Forfaitisation des cadres - managers sur la base de 206 jours annuels.

Les chiffres – clé	2014	2013	2012
Effectif CDI à temps partiel	10,40 %	10,40 %	11,7 %
Absentéisme pour maladie, accident de travail et trajet	3,50 %	3,25 %	3,9 %
Absentéisme autres motifs (maternité, congé parental, congés paternité, événements familiaux, congés sans solde)	4,60 %	4,90 %	6,1 %

8.6.3. Les relations sociales

Les conditions d'exercice du droit syndical, ainsi que l'application de l'article 5 de la convention collective nationale du Crédit Agricole sont régies par un accord conclu en application et en complément des dispositions légales et

conventionnelles. Le dialogue social est caractérisé par la signature régulière d'accords avec les partenaires sociaux. En 2014, les accords signés portent notamment sur la rémunération, la formation, l'égalité hommes – femmes, la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

Les chiffres – clé

	2014	2013	2012
Nombre de réunions avec les représentants du personnel (CE, CHSCT, délégués syndicaux)	44	45	46
Accords signés dans l'année	11	13	8

Le programme Viens Voir. Mis en œuvre entre 2010 et fin 2013, le programme « Viens Voir » visait à renforcer la connaissance et le dialogue entre les salariés et à faciliter la compréhension des contraintes et des difficultés de l'autre. Un parcours de découverte d'une journée permettait aux salariés des agences de découvrir le fonctionnement des unités du siège et vice-versa. Au total, 96% de l'effectif total ont participé au programme.

8.6.4. Santé et sécurité

Soucieuse de mettre en œuvre les meilleures conditions de travail possibles, la Caisse régionale porte une attention particulière à la prévention et à la prise en compte des risques professionnels. Elle met en œuvre des formations régulières à la sécurité, notamment au risque routier pour les collaborateurs amenés à se déplacer fréquemment. La Caisse régionale veille aux problématiques de santé et sécurité au travail à travers différents moyens : veille permanente des managers et de la Direction des Ressources Humaines ; CHSCT ; Médecin du travail. Une procédure « Traiter une incivilité, une agression, une menace d'un client », en ligne dans l'intranet, permet d'exposer aux salariés comment faire face aux altercations, injures, diffamations, outrages, et autres menaces. Par ailleurs, le Document Unique pour L'Evaluation des Risques pour la Santé et la Sécurité des travailleurs, également en ligne dans l'intranet, dresse l'inventaire des risques potentiels, avec leur descriptif, des éléments de constat et d'analyse, ainsi que les moyens de prévention. Ce document est présenté aux partenaires sociaux à chaque mise à jour. Le bilan des accidents du travail et des incivilités est communiqué à chaque séance du CHSCT, et fait l'objet d'un bilan annuel. Compte tenu des enjeux au sein de la Caisse régionale, aucun accord spécifique n'a été signé avec les partenaires sociaux en matière de santé et sécurité au travail.

Les chiffres – clé

	2014	2013	2012
Nombre de réunions du CHSCT	6	8	6
Nombre d'accidents de travail	41	28	38
Dont accidents de trajet	19	18	18

8.6.5. Formation

Le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées poursuit une politique de formation visant à favoriser l'accroissement des compétences, à soutenir la dynamique commerciale et à préparer le renouvellement des effectifs. D'importants moyens sont alloués à la formation comme le montrent le nombre de jours dispensés ou le budget affecté, en valeur absolue comme en pourcentage de la masse salariale. De ce point de vue, le Crédit Agricole se situe très en dessus des obligations réglementaires (1,6% de la masse salariale). En 2013, l'augmentation sensible des jours de formation est liée au changement du système informatique. Par ailleurs, des filières de formation « métiers » sont organisées dans le cadre du renouvellement des effectifs (ex : nouveaux embauchés, agriculture, professionnels). 7 filières étaient actives en 2014, réunissant 91 participants. Enfin, des stages sont proposés chaque année à des étudiants dans le cadre de leur formation (210 en 2014). Afin de diminuer les déplacements, les canaux de formation sont diversifiés (présentiel, e-formation) et un regroupement par secteurs géographiques est organisé pour les collaborateurs des agences.

Les chiffres – clé

	2014	2013	2012
Budget de formation prévisionnel (M€)	4,5	4,5	4,08
% masse salariale	6,4%	6,4%	6,0 %
Nombre de jours de formation (prévisionnel)	9 630	12 975	9 112

8.6.6. Egalité de traitement et la lutte contre les discriminations

Tant au niveau de ses recrutements que des mécanismes de gestion des ressources humaines la Caisse régionale reste vigilante à toute forme de discrimination (origine, nationalité, âge, sexe etc.). Les critères de recrutement sont équilibrés autant sur le sexe, que sur l'âge, ou sur le niveau de formation.

Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Dans le prolongement de l'accord national, un accord local a été renouvelé avec les partenaires sociaux en décembre 2014 pour promouvoir l'égalité professionnelle au sein de l'entreprise. Des indicateurs relatifs à l'emploi, la formation professionnelle, l'aménagement du temps de travail, la rémunération, la promotion professionnelle, sont suivis et analysés annuellement avec les partenaires sociaux. L'écart entre le salaire moyen des hommes et des femmes s'explique par des différences de positionnement, liées notamment à une moindre ancienneté des femmes dans l'entreprise. Les promotions nombreuses dont bénéficient les femmes sont de nature à faire évoluer ces moyennes. La Caisse régionale réalise chaque année une étude de la situation professionnelle des salariés, notamment en matière d'égalité salariale. Cette étude s'appuie sur des panels de comparaison hommes - femmes, homogènes sur un certain nombre de critères définis dans la convention collective nationale : métiers, niveau de formation, expérience professionnelle dans l'emploi, compétence et expertise. Chaque année, un rapport sur l'égalité hommes - femmes présenté au comité d'entreprise et diffusé dans l'entreprise, porte sur les conditions générales d'emploi, la formation professionnelle, la rémunération et la promotion professionnelle. L'analyse de ce rapport confirme qu'à niveau de poste et ancienneté comparable, les rémunérations entre les hommes et les femmes sont équivalentes.

Les chiffres – clé

	2014	2013	2012
Rappel Effectif total	2 129	2 167	2 134
Femmes	1 322	1 319	1 288
Hommes	807	848	846
Rappel Embauches	107	119	90
Femmes	57	68	47
Hommes	50	51	43
Nombre de promotions	205	226	172
Femmes	117	132	106
Hommes	88	94	66

Action en faveur des handicapés. La Caisse régionale promeut une politique en faveur des personnes handicapées, grâce notamment à des mesures concourant au maintien dans l'emploi, au développement des recrutements externes en lien avec le Centre de Formation des Apprentis d'Albi, et au développement du travail dans le secteur adapté et protégé. Dans un accord local renouvelé en 2011, la Caisse régionale s'est engagée à tout mettre en œuvre pour contribuer à l'atteinte de 6% minimum de travailleurs handicapés au niveau national, sans que ce taux ne puisse se situer en dessous de 4% pour le Crédit agricole Nord Midi-Pyrénées. Dans le cadre du maintien dans l'emploi des collaborateurs reconnus travailleurs handicapés, des aménagements de poste, de temps de travail, ainsi que des appareillages spécifiques sont pris en charge.

La Caisse régionale a participé en 2009 avec l'université Champollion (Albi) à la création d'un diplôme universitaire en faveur des personnes handicapées pour les préparer aux métiers commerciaux. En 2014, 12 apprentis en alternance employés au Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées suivent ce cursus de formation.

En 2014 comme en 2013, le matériel informatique provenant du renouvellement du parc suite au changement de système informatique a été fourni à l'association gersoise AG2I avec laquelle un partenariat a été signé. Ag2i œuvre en effet pour l'insertion de personnes en difficulté ou en situation de discrimination, ainsi que pour l'insertion sociale et professionnelle, le maintien dans l'emploi et la reconversion professionnelle de personnes handicapées. Pour assurer sa mission, l'association s'appuie sur des activités de tri, de recyclage et de récupération des déchets d'équipement électriques et électroniques (DEEE), mais aussi sur des formations spécifiques à l'usage de l'informatique et sur des activités de recyclage et reconditionnement.

Les chiffres – clé

	2014	2013	2012
Embauche salarié handicapé (CDI)	4	6	0
Apprentis en alternance (Diplôme Universitaire Albi Handicap)	12	9	9

Taux d'emploi de travailleurs handicapés	4,6% *	4,6%	4,2 %
--	--------	------	-------

(*) : donnée provisoire

8.7. Responsabilité environnementale

8.7.1. Politique générale.

La démarche RSE de la Caisse régionale vise à assumer sa responsabilité environnementale sur son territoire par la mise en œuvre d'un plan d'actions décidées par le Comité RSE et mises en œuvre dans les différentes lignes de métiers. Les salariés sont informés régulièrement des actions menées par la Caisse régionale, grâce aux informations régulièrement diffusées dans le journal interne Calepin et dans l'intranet de l'entreprise.

8.7.2. La gestion des déchets

La politique de la Caisse régionale vise à favoriser le recyclage des principales sources de déchets générées par l'activité : papier, cartouches d'encre, autres déchets.

Papier. Etabli dès 2008, un programme de récupération du papier de bureau par les salariés a constitué une innovation au sein des Caisses régionales. En agence, les équipes de la logistique ont optimisé le circuit de ramassage avec celui des approvisionnements. Le papier collecté est transporté par le prestataire Véolia sur sa plateforme à Toulouse pour y être broyé et conditionné en balles, acheminées ensuite en papeteries, principalement à l'usine SAICA en Espagne (El Burgo de Ebro, Zaragoza) et à l'usine française GREENFIELD (Château Thierry, 02). La destination finale est cependant liée au marché des matières fibreuses recyclées et peut évoluer au cours du temps.

Les chiffres – clé

	2014	2013	2012
Total Papier recyclé (tonnes)	142	150	174

Le carton. Les cartons d'emballage sont centralisés sur les sites où ils sont compressés avant d'être pris en charge par le prestataire Véolia pour être recyclés dans des sites de production papetière

Les chiffres – clé

	2014	2013	2012
Total carton recyclé (tonnes)	1,7	1,6	2,4

Cartouches d'encre. Utilisées dans les unités et les agences, les cartouches d'encre sont en totalité récupérées et confiées au prestataire Innotec, basé à Lunel (34) qui se charge de la remise à neuf des cartouches ou de leur recyclage, selon leur état. En 2013, le changement des imprimantes dans les agences a entraîné le remplacement de toutes les cartouches, générant une augmentation anormalement élevée de la récupération.

Les chiffres – clé

	2014	2013	2012
Nombre de cartouches d'encre récupérées et recyclées	4 339	5 634	4 402

Les déchets d'équipement électriques et électroniques (DEEE). En 2013, un partenariat a été signé avec l'atelier d'insertion de personnes handicapées Ag2i (Gers) Dans ce cadre, la Caisse régionale a fourni le matériel informatique provenant du renouvellement du parc suite au changement de système d'information. Entre 2013 et 2014, 68 tonnes de matériel usagé ont ainsi été traitées, dont 94,4% orientées vers des filières de recyclage et 5,6% ré-employées au bénéfice de personnes en difficulté.

Un programme innovant : le recyclage des cartes bancaires. Avec cinq autres Caisses régionales, le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées a testé à partir du mois de juin 2013 la mise en place d'un programme unique en Europe de récupération et recyclage des cartes bancaires. Grâce à ce dispositif approuvé par l'Ademe, les cartes ramenées en agence par les clients sont centralisées à Lyon, avant d'être traitées dans une unité du Groupe Umicore, basée en Belgique, où les métaux contenus dans les cartes sont valorisés pour une seconde vie. Une Analyse Cycle de Vie (ACV) sur l'ensemble du processus a statué à un bilan environnemental positif. Par ailleurs, le groupe Crédit Agricole a décidé d'utiliser un plastique d'origine végétale, le PLA (polyacide lactique) en remplacement du PVC, matériau

réputé nocif pour l'environnement. Dès 2013, les premières cartes en PLA sont apparues à Nord Midi-Pyrénées. Il est prévu généraliser le PLA à l'ensemble du parc d'ici fin 2017.

Les chiffres – clé	2014	2013	2012
Nombre de cartes bancaires récupérées et recyclées	77 707	28 653 (6 mois)	-

8.7.3. L'utilisation durable des ressources

La consommation d'eau. Des économiseurs d'eau ont été généralisés sur les sites. La consommation s'établit à 22 154 m3 en 2014, contre 21 532 m3 l'année précédente.

La démarche – papier. Matériau majeur utilisé dans les process bancaires, le papier fait l'objet depuis plusieurs années d'une démarche ancrée sur trois piliers : sobriété, par la diminution des supports destinés aux clients (remis en agence, expédiés par courrier etc.) et utilisés en interne (sites et agence) ; éco-responsabilité par l'utilisation de papier éco-labélisés diminuant la pression sur les ressources utilisées (eau, énergies, fibre de bois etc.) et recyclage, comme exposé au paragraphe « Gestion des déchets ».

Sobriété. En 2014, malgré la progression du nombre de clients, la consommation de papier continue de baisser. C'est le résultat de plusieurs actions mises en œuvre : Souscription par les clients du relevé de compte électronique (312 000 comptes en 2014, 255 000 en 2013) ; Equipement des agences avec des imprimantes recto – verso en 2013 ; Réduction continue des imprimés bancaires par des actions de simplification et de dématérialisation.

Type de papier	2014	2013	2012
PAPIER - RAMETTES	145	167	172
RELEVES DE COMPTE, COMMUNICATION CLIENTS PLV	90	100	104
CHEQUIERS	56	58	63
IMPRIMES BANCAIRES, ROULEAUX TPE, BOBINES ILS	48	64	81
ENVELOPPES	46	46	48
AGENDAS CALENDRIERS PRESSE DOC CALEPIN	42	41	43
PAPETERIE AUTRE	5	4	4
TOTAL CONSO PAPIER (tonnes)	432	479	515
N/N-1	-10,9%	-7,5%	
N/2012		-16,1%	

NB La consommation de papier sous forme d'annexes expédiées avec les mailings n'est pas comptabilisée dans ce suivi.

Depuis fin 2014, des tablettes numériques sont progressivement déployées en agence, permettant aux clients de signer électroniquement des documents jusqu'ici traités sous format - papier (pièces de caisse, contrats etc.). Les documents sont mis à disposition dans l'espace personnel du client sur ca-nmp.fr. A partir de 2015, une réduction complémentaire de la consommation de papier est attendue de ce process innovant, lequel permet en outre de sécuriser l'archivage des documents.

Eco – responsabilité. Pour tous les relevés de compte et autres documents expédiés aux clients, la Caisse régionale utilise désormais du papier éco-labellisé PEFC, garantissant qu'au moins 70% de fibres de bois utilisées proviennent de forêts gérées durablement. Les services administratifs utilisent du papier issu de forêts gérées durablement. Les enveloppes destinées aux clients sont éco labélisées *NF environnement*. Le journal interne est imprimé sur du papier recyclé et les agendas sont garantis FSC.

8.7.4. Le Bilan carbone

A la suite de la publication fin 2012 du bilan règlementaire des émissions de gaz à effet de serre, la Caisse régionale a décidé de réaliser en 2013 un Bilan carbone complet, accompagnée par le Cabinet Gleize Energie, afin d'estimer les émissions de l'ensemble de ses activités. Le périmètre étudié concerne les entités de la Caisse régionale (sites administratifs et agences) et comprend les activités suivantes. Déplacements : domicile – travail (salariés), professionnels (salariés et administrateurs), clients ; Biens et services achetés (intrants) : fournitures, prestations, restauration (site Albi) ; Immobilisations : fabrication des biens durables (immobilier, automates, véhicules, parc

informatique) ; Energie et climatisation : énergie consommée (chauffage, climatisation, éclairage, fonctionnement des ordinateurs etc.), fuites de fluides frigorigènes des climatiseurs ; Fret : amont (livraison des fournitures, courrier..), interne (transports de fonds, navettes de chèques..), aval (envoi de courriers postaux, enlèvement des déchets...) ; Déchets : traitement de fin de vie des déchets (papier, carton, DEEE etc.).

Le volume total des émissions de gaz à effet de serre a été estimé à 17 527 tonnes équivalent CO2. Ces émissions représentent environ 9 tonnes par salarié et se décomposent ainsi :

Poste	teqCO2	Poids	Incertitude (teqCO2)
Déplacements	8 076	46,1%	3 027
Biens et services achetés	3 056	17,4%	1 062
Immobilisations	2 955	16,9%	1 512
Energie et climatisation	2 700	15,4%	361
Frêt	731	4,2%	75
Déchets	10	0,1%	5
Total	17 528	100%	6 042

Bilan carbone : émissions de gaz à effet de serre par poste (tonnes équivalent CO2)

Le poste des déplacements représente presque la moitié des émissions de gaz à effet de serre, avec 28 millions de kilomètres parcourus, dont 97% en voiture. Estimés grâce à une enquête interne à laquelle 55% du personnel ont répondu, les déplacements domicile – travail représentent 62% du total (17,6 millions Km). Les déplacements professionnels effectués par les salariés et les administrateurs pèsent pour 17,6% du total (5 millions de km). Estimées à partir du nombre de contacts, les allers et venues des clients se rendant en agence ont été évaluées à 5,8 millions de km, soit 20,4% du total.

A la suite de la présentation de ce Bilan carbone, le Comité RSE a décidé la mise en place d'un plan d'actions visant à agir en priorité sur les déplacements, en raison du coût carbone mais aussi du coût financier lié, du risque routier, et du temps perdu. Les capacités de vidéo conférences ont été doublées sur chaque site administratif, portant à 8 le nombre de salles équipées du système VNCA. Le logiciel Lync permettant de réaliser des vidéo - conférences et de partager des documents en temps réel a été installé sur les postes de travail. Au total, 568 utilisateurs étaient habilités à utiliser le logiciel fin 2014.

8.7.5. L'empreinte carbone liée à la consommation d'énergie

Un suivi détaillé permet de mesurer l'atteinte des objectifs de réduction des quantités d'énergie consommées dans les différentes entités de la Caisse régionale. Un collaborateur de la Logistique est spécialement désigné depuis 2011 pour prendre en charge le pilotage de ces objectifs. Le suivi de l'empreinte carbone présenté ci-dessous inclut en outre les émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements professionnels des salariés (véhicules personnels et parc de la CR) et des administrateurs.

Source : tableur Bilan carbone V7

ENERGIE	Consommation				Emissions Gaz à effet de serre			
	Unité	2014	2013	2012	Unité	2014	2013	2012
GAZ	Kwh	3 188 494	3 731 730	4 047 067	teqCO2	767,2	873,7	947,5
FIOUL	litres	193 000	203 550	203 210	teqCO2	626,1	660,3	659,2
BIOMASSE	tonnes	314	350	325	teqCO2	15,1	16,8	15,6
ELECTRICITE	Kwh	10 049 496	10 116 540	10 803 921	teqCO2	725,8	730,6	780,3
DEPLACEMENTS	km	3 755 110	4 420 728	4 550 422	teqCO2	961,1	1 131,5	1 164,7
		total						
					3 095,3 3 413,0 3 567,3			
					2014/2013			-9,3%
					2014/2012			-13,2%

L'empreinte carbone de l'énergie consommée, sur le périmètre suivi, enregistre une diminution sensible de 9,3%, portée, il est vrai, par une température moyenne annuelle plus chaude que la moyenne, sans vagues de froid

hivernal². Cette baisse est également le résultat des efforts d'optimisation énergétique mis en œuvre sur les sites et dans les agences, ainsi que d'une réduction sensible des déplacements professionnels.

Optimisation énergétique sur les sites. La poursuite des travaux de rénovation permet d'adopter des techniques plus efficaces d'un point de vue énergétique : isolation des bâtiments, éclairages à détection automatique, régulation thermique de nuit, généralisation des lampes à basse consommation ou LED, ajustement de la puissance électrique des compteurs aux besoins réels des bâtiments. A titre d'exemple, le parking du site de Cahors a été équipé 2012 avec un éclairage LED, permettant une réduction de la consommation de 16 000 kW/an, avec une durée de vie beaucoup plus importante des lampes. En 2014, l'installation de double-vitrages faiblement émissifs a démarré sur le site d'Albi suite à la réalisation d'un audit énergétique. Un audit énergétique est planifié sur le site du Causse Comtal en 2015.

Optimisation énergétique dans les agences. Les travaux de rénovation visent une meilleure efficacité énergétique comme par exemple la régulation des systèmes de chauffage et de conditionnement d'air. Des actions de dimensionnement de compteurs électriques sont également conduites. D'autres outils sont mis en œuvre comme la régulation à distance permettant de piloter le suivi et la gestion des locaux du point de vue énergétique (chauffage, conditionnement d'air, éclairage). Ce programme a permis d'obtenir une baisse de 20% de l'énergie consommée à l'agence de Valence d'Agen, de 15, 16 et 13% dans les agences de Figeac Pezet, Montauban Gambetta et Rodez Amphithéâtre. Installée à l'agence Millau République en 2013, une « éco-box » permet d'ajuster la tension électrique, ce qui fait baisser la consommation. Les enseignes lumineuses des agences sont programmées pour une extinction entre 23h et 6h. Désormais, les enseignes de toutes les agences rénovées ou créées sont équipées de LED. Les rideaux d'air chaud font l'objet d'un pilotage permettant de réduire la consommation électrique. Ils sont supprimés dans toutes les nouvelles agences. En fonction de leur vétusté, les chaudières à gaz ou fioul sont remplacées par des matériels performants privilégiant le gaz de ville ou les pompes à chaleur.

Energie renouvelables. Le site administratif de Causse Comtal bénéficie d'un système de chauffage mixte biomasse et fioul. Renouvelée en 2011, la chaudière à biomasse d'une puissance de 700 kW, est approvisionnée en plaquettes fournies par une entreprise locale à partir de bois éco-certifié PEFC. Installée sur le toit de l'agence d'Albi verdier (81), une centrale photovoltaïque de 34 kWc a produit 31 945 kWh d'électricité en 2014.

Déplacements professionnels. Poste majeur dans les émissions de gaz à effet de serre, source de risques routiers, de temps perdu, de coûts carbone et financier, les déplacements professionnels des salariés et des administrateurs en véhicules personnels ou avec ceux de la Caisse régionale font l'objet d'un suivi détaillé. Des actions sont mises en œuvre pour réduire le nombre de kilomètres parcourus, comme par exemple le co-voiturage professionnel, le regroupement des réunions au niveau des secteurs d'agences et l'utilisation des audio et visio conférences. Dans le cadre du bilan carbone validé fin 2013, une action vigoureuse a été menée en septembre 2014, portant le nombre de salles équipées du système de vidéo-conférence VNCA de 4 à 8 sur les sites administratifs et permettant de déployer le logiciel Lync sur les postes de travail informatiques. Désormais, un grand nombre de rencontres jusqu'ici organisées en présentiel réunissent les participants par vidéo, à l'instar des Comités de direction Fonctionnement et Développement. Beaucoup d'interventions des responsables de service devant les instances décisionnelles sont dématérialisées. Une réunion des Directeurs de secteur sur deux se fait par Lync. Au total les déplacements professionnels des salariés et des administrateurs enregistrent en 2014 une baisse significative de 7,2% par rapport à l'année précédente.

Les chiffres – clé

	2014	2013	2012
Déplacements professionnels salariés et administrateurs (Km)	4 095 140	4 412 558	4 550 422

8.7.6. Protection de la biodiversité

Situé en zone karstique au sein d'une ZNIEFF (zone d'intérêt faunistique et floristique) dotée d'une grande richesse en terme de biodiversité mais fragilisée notamment par la fermeture du milieu en raison de la déprise agricole, le

² <http://www.meteofrance.fr/climat-passe-et-futur/bilans-climatiques/bilan-2014/bilan-climatique-provisoire-de-l-annee-2014#>

site administratif du Causse Comtal (12) a été construit sur un parcellaire d'une soixantaine d'hectares. En 2014, un programme triennal d'inventaire de la biodiversité a été décidé en partenariat avec Ligue de Protection des Oiseaux, la Fédération départementale des Chasseurs et Rural Concept (ex Adasea). L'objectif est d'établir des préconisations pour un plan de gestion. Sentinelles infatigables de la biodiversité, des abeilles ont trouvé domicile dans trois ruches installées sur les lieux.

9. RAPPORT SOCIAL, ENVIRONNEMENTAL ET SOCIÉTAL DE LA FILIALE

9.1. Présentation du groupe Inforsud Gestion

9.1.1. Les entreprises du groupe et la holding Inforsud Gestion

Chaque entreprise du groupe définit et met en œuvre sa stratégie propre. Inforsud Gestion a pour mission de favoriser les synergies (coordination des actions commerciales, mise en commun de moyens, achats, conduite de projets transverses, recherche et développement,...) et de favoriser la mobilité professionnelle des collaborateurs entre les entités. Inforsud Gestion assure également des fonctions supports (finances, comptabilité, consolidation, gestion RH, juridique et fiscal, contrôles....).

Edokial. A partir de plates-formes de production industrielles et sécurisées, Edokial a pour vocation de proposer des solutions de traitement des flux documentaires, qu'ils soient matérialisés ou dématérialisés. L'entreprise possède 5 sites de production et 4 agences commerciales.

Graphi et Mérico. Graphi Imprimeur est un acteur à forte valeur ajoutée du marché de la communication graphique. Installé à Bozouls, Mérico est un imprimeur spécialiste des documents de marketing direct et leader des imprimés de gestion. Depuis le 1^{er} novembre, Mérico et Graphi Imprimeur ont conduit un projet de rapprochement destiné à pérenniser les activités. Le déménagement des unités de production et le transfert des équipes de GRAPHI IMPRIMEUR vers le site de Mérico à Bozouls, ont eu lieu courant décembre 2014. Mérico comporte 1 site de production et 5 agences commerciales.

Chabrillac. Fondée à Toulouse en 1925, cette société est le leader national dans l'impression d'affiches. Equipée de presses très grands formats connectées à des solutions entièrement numériques d'impression, Chabrillac développe le concept de « Solution Imprimée ». L'entreprise compte 1 site de production et 2 agences commerciales.

Inforsud Diffusion. Cette filiale à vocation régionale du Groupe Inforsud, est un intégrateur à valeur ajoutée de solutions Gestion et Réseaux. L'entreprise conçoit, commercialise et opère ses services à destination des PME/PMI, ETI et Collectivités de la région Midi-Pyrénées. Inforsud Diffusion possède 3 sites en Midi-Pyrénées.

9.1.2. Les instances de contrôle et de décision

Tous les 2 mois, le Comité Exécutif du Groupe réunit les 2 Directeurs généraux délégués d'Inforsud Gestion, les Directeurs généraux des filiales ainsi que le Directeur administratif et financier du Groupe.

Comité de Direction par filiale. Chaque mois, le Directeur Général de chaque filiale réunit les responsables d'activité afin de valider le tableau de bord mensuel de l'entreprise, de partager les faits essentiels en matière commerciale, de production, de gestion, de ressources humaines ainsi que d'aborder les points juridiques. Projets transversaux Sur décision du Comité Exécutif, des projets sont conduits concernant plusieurs entreprises du groupe. Ils impliquent les Directeurs généraux concernés et peuvent nécessiter les travaux préparatoires d'équipes internes aux sociétés.

9.2. Engagement sociétal en faveur du développement durable

9.2.1. Les métiers et les clients

Le Groupe Inforsud a développé depuis près de 40 ans ses activités dans les secteurs des documents de gestion et de marketing direct (Edokial et Mérico), de la communication écrite (Chabrilac), ainsi que de l'informatique (Inforsud Diffusion). Les unités de production sont aujourd'hui présentes en Midi-Pyrénées (Rodez, Toulouse), Languedoc-Roussillon (Carcassonne), Rhône-Alpes (Saint-Etienne et Grenoble) ainsi qu'en Ile de France (Paris-Bercy, Alfortville). Elles s'appuient sur des agences commerciales qui couvrent le territoire régional (Inforsud Diffusion) et national. Elles font du Groupe Inforsud un leader économique régional, ainsi qu'un leader actif sur les marchés nationaux du monde de la communication.

9.2.2. Les fournisseurs et la politique d'achat

La spécificité de chaque client et la richesse des techniques et technologies mises en œuvre dans les différents métiers, nécessitent une écoute des besoins au niveau de toutes les étapes de la démarche commerciale afin de sélectionner les matières premières adaptées au souhait du client, auprès d'un panel de fournisseurs. La politique d'achat favorise les fournisseurs locaux lorsque cela est possible, pour un maintien de l'emploi dans les régions où le groupe est installé. La sélection de nouveaux fournisseurs est rigoureuse. Parmi les critères de sélection, l'engagement dans une démarche de développement durable est particulièrement examiné notamment pour les fournisseurs de matières premières : imprimeurs avec label PEFC, FSC, imprim vert ; fournisseurs d'enveloppe NF environnement ; transporteur locaux à réseaux nationaux.

9.2.3. Les autres organismes

Le groupe Inforsud est un acteur économique important proche des collectivités, des centres universitaires et autres écoles. Régulièrement, des étudiants sont accueillis en stage de fin d'études. Des apprentis sont également recrutés par exemple chez Inforsud Diffusion pour valider des parcours de jeunes ingénieurs informatiques. De même, la société ouvre ses portes aux étudiants ou partenaires économiques régionaux pour des visites des infrastructures et notamment, les ateliers de Edokial ou les data center.

9.2.4. La démarche RSE

La démarche RSE sera déployée courant 2015 dans chaque filiale. Le groupe Inforsud comprend des sociétés de tailles bien distinctes et œuvrant sur des marchés différents. Dans ce cadre, la holding accompagne chaque société dans sa réflexion et la mise en place d'une démarche RSE adaptée à leur contexte respectif. Chaque société dispose d'une organisation comportant une définition des responsabilités, avec des ressources et des compétences adéquates et s'appuyant sur des procédures, des systèmes d'information, des outils et des pratiques appropriés au métier de l'entreprise et à son effectif. Cette organisation s'appuie sur les procédures du système de management de la qualité lorsqu'elles existent. Les grands axes déclinés dans chaque entité sont : La gestion des déchets ; La recherche d'économie d'énergie ; La consultation des instances du personnel ; Le respect et l'adhésion aux engagements énoncés sur les droits de l'homme, du travail et de l'environnement ; La participation active à la vie sociale de nos régions ; Des échanges réguliers entre les différents acteurs de chaque entreprise permettent de partager les bonnes pratiques et les retours d'expériences.

9.3. Informations sociales

9.3.1. L'emploi au sein du groupe Inforsud

De par ses implantations régionales, le groupe Inforsud est particulièrement attaché à l'équilibre des emplois en fonction des situations géographiques et de l'évolution des marchés. Le groupe Inforsud compte au 31/12/2014, 400 salariés dont 380 CDI.

<i>Les chiffres – clé</i>	2014
Nombre de contrats CDI	380

Nombre de contrats CDD	12
Nombre d'apprentis	5
Nombre de contrats Pro	3

Les activités du groupe Inforsud étant tournées vers des ateliers de production, on constate une population majoritairement masculine.

Les chiffres – clé 2014	Mérico	Chabrilac	Inforsud dif.	Edokial	Inforsud gest	Total
Effectif	102	37	36	217	8	400
Femmes	28	10	9	53	4	104
Hommes	74	27	27	164	4	296

La politique générale du groupe est de privilégier l'intégration et la formation de collaborateurs locaux.

Les chiffres – clé 2014	Mérico	Chabrilac	Inforsud dif.	Edokial	Inforsud gest	Total
Midi-Pyrénées	84	34	36	93	8	255
Languedoc Roussillon	8			21		29
Paris	7	3		30		40
Rhone Alpes	2			73		75
Autres région	1					1
Total effectif	102	37	36	217	8	400

On constate un *turn-over* relativement faible de 6% et une ancienneté moyenne de 14,5 ans. Les cadres et assimilés cadres représentent 32 % de l'effectif total. La moyenne d'âge est de 43 ans. L'amplitude de la pyramide des âges est de 19 à 68 ans.

Les chiffres – clé 2014	Mérico	Chabrilac	Inforsud dif.	Edokial	Inforsud gest	Total
< 30 ans	4	3	7	15	0	29
30-40 ans	23	14	11	90	0	138
41-50 ans	43	8	9	69	6	135
51 à 60 ans	29	12	9	39	1	90
61 et +	3	0	0	4	1	8
Moyenne âge	46,5	44	41	42	48	43

9.3.2. L'évolution des salaires

La holding en tant que fonction support accompagne chaque filiale dans la rédaction de sa politique salariale dans le respect des accords de branche, des accords particuliers aux entreprises et en conformité avec les valeurs du groupe. Chaque filiale gère son évolution salariale en fonction de ses accords-cadres et de son positionnement sur le marché. La revalorisation des salaires fait l'objet d'une consultation des instances représentatives du personnel au niveau de chaque filiale.

9.3.3. Le recrutement

Le recrutement de nouvelles compétences peut être assuré directement par la filiale concernée ou par la holding du groupe Inforsud. La gestion des ressources humaines favorise la mobilité du personnel d'une entreprise à l'autre. La recherche de nouvelles compétences privilégie le recrutement en local et encourage la formation pour acquérir de nouvelles compétences. Lorsque les profils sont plus spécifiques, la recherche est effectuée au niveau national dans le cadre du recrutement par la pépinière de cadres au niveau de la holding du groupe Inforsud. Pour chaque poste vacant ou créé, le responsable du service concerné procède à la recherche et à l'embauche du candidat en adéquation avec le profil du poste avec l'aide du Service RH de la Holding du Groupe Inforsud. Cette recherche s'effectue à partir d'une définition de fonction visant à s'assurer que le besoin est clairement établi et défini.

Grille de qualification, classification. La grille de qualification et classification définit globalement les principales fonctions en vigueur dans l'entreprise et permet à chacun de se situer suivant ses compétences.

Accueil des nouveaux embauchés. A son arrivée, le nouvel embauché est pris en charge par un responsable ou son délégataire. Une sensibilisation est effectuée, sur l'organisation et sur les règles de sécurité, avec engagement signé du salarié. Un livret d'accueil lui est fourni reprenant la présentation de la filiale ; l'organisation du poste de travail ; les consignes de sécurité. Néanmoins, chaque société est libre d'organiser ou d'adapter, en fonction de son contexte, le protocole d'intégration de ses nouveaux embauchés.

9.3.4. L'absentéisme

Le taux d'absentéisme moyen sur l'année 2014 est de 5.73 %, il est légèrement inférieur par rapport à l'année précédente (5.96 %). Il comprend des jours d'absence pour maladie, maternité, repos pathologique, maladie professionnelle, accident de travail. Ce taux est essentiellement constitué de jours d'absence pour maladie. Cela représente en cumulé pour le groupe Inforsud 456,8 jours.

Les chiffres – clé	Mérico	Chabrilac	Inforsud dif.	Edokial	Inforsud gest	Taux moyen
2013	6.57 %	6.31 %	6.18 %	6.51 %	0 %	5.96 %
2014	4.00 %	11.25 %	0.44 %	5.68 %	0.2%	5.73 %

9.3.5. Les travailleurs handicapés

Bien que ne possédant pas de politique spécifique en matière d'intégration, le Groupe accueille néanmoins des travailleurs handicapés autant que possible. Ceux –ci représentaient 15,75 unités en 2013. Le Groupe fait également appel à des fournisseurs effectuant des prestations ou des services confiés à des travailleurs handicapés. C'est le cas pour Inforsud Gestion dont l'entretien des espaces verts est effectué par un atelier de travailleurs protégés. Certaines filiales font également appel à des fournisseurs de fournitures de bureaux, conditionnées par des travailleurs handicapés. Par ailleurs, lors de traitements ponctuels, nécessitant par exemple du conditionnement manuel, Edokial fait appel à des agences d'intérim ou des CAT. Lors de ces opérations, le groupe Inforsud a pour politique de solliciter du personnel handicapé auprès des agences d'intérim.

Les chiffres – clé 2013	Mérico	Chabrilac	Inforsud dif.	Edokial	Inforsud gest
Nb d'unités bénéficiaires	3 510	6	0	919	0

9.3.6. Les accidents de travail

Les accidents du travail sont suivis avec attention et des plans d'actions sont mis en œuvre avec les CHSCT ou en interne

Les chiffres – clé 2014	Mérico	Chabrilac	Inforsud dif.	Edokial	Inforsud gest
Nombre moyen d'AT sur 12 mois glissants avec arrêt > 1 jour	6,2	1,7	0	3,6	0

9.3.7. Les relations sociales

Le Groupe privilégie les échanges avec les personnes concernées lors de la mise en place d'évolutions des conditions de travail, en fonction de leur champ de contraintes.

Le dialogue social. Les instances représentatives du personnel sont systématiquement consultées par la direction de chaque entreprise. Chaque filiale dispose d'un comité d'entreprise et/ou de délégués du personnel

Les chiffres – clé 2014	Mérico	Chabrilac	Inforsud dif.	Edokial	Inforsud gest
Délégation Unique de personnel	oui	oui	oui	non	non
CE				oui	
DP				oui	

La couverture sociale Le Groupe a toujours attaché une importance forte à la couverture sociale des salariés. Dans ce cadre, une commission santé regroupe des représentants de chaque filiale. Toutes les filiales disposent d'une couverture sociale couvrant 3 domaines : frais de santé (mutuelle) ; prévoyance (incapacité, invalidité et décès) ; retraite complémentaire. Les taux de cotisations et de couverture sont propres à chaque filiale.

Bilan des accords collectifs. Chaque filiale dispose d'un bouquet d'accords en fonction de sa convention collective, de son effectif et de son contexte de travail spécifique. Les accords signés portent notamment sur l'organisation du temps de travail, la rémunération, la pénibilité, l'égalité hommes femmes.

Les chiffres – clé 2014	Mérico	Chabrillac	Inforsud dif.	Edokial	Inforsud gest
Nb d'accords signés	10	11	9	14	6

9.3.8. L'organisation du travail

L'organisation du temps de travail est basée sur les accords de travail 35h. Chaque filiale dispose d'un accord fixant les modalités de mise en œuvre en fonction de la classification de chaque salarié et de l'emploi occupé. Le travail dans les ateliers est organisé par équipe de 3x7 ou 3x8. La société Edokial dispose de contrats spécifiques pour le travail du week-end : les contrats VSD (Vendredi Samedi Dimanche).

9.3.9. Santé et sécurité au travail

L'organisation sécurité et santé au travail est déployée dans toutes les filiales avec un coordonnateur sécurité au niveau d'Inforsud Gestion et un correspondant sécurité par société. L'année 2015 sera axée sur la mise en œuvre de comités sécurité animés par le coordonnateur sécurité de la holding.

CHSCT. Certaines filiales organisent des CHSCT plusieurs fois par an.

Evaluation des risques professionnels. Une évaluation des risques professionnels a été réalisée conformément au décret du 5 novembre 2001 et a donné lieu à la rédaction du document unique, document de référence listant les risques au poste de travail. Cette étude appuyée par l'ensemble du personnel permet également de coter la fréquence et la gravité des risques par poste de travail et de mettre en place un plan d'actions afin de les supprimer ou de les réduire.

Gestion et suivi des produits chimiques. L'utilisation de produits chimiques est inévitable dans le cadre de l'activité des filiales imprimerie. Conformément à la marque Imprim'Vert, aucun produit toxique n'est utilisé dans les imprimeries. Pour assurer la sécurité de l'ensemble du personnel et de toutes autres personnes présentes sur les lieux, un classeur regroupe les Fiches de Données de Sécurité (FDS) de chacun des produits. Cette fiche permet de détailler les risques réels liés au produit. Des fiches simplifiées sont affichées à proximité des produits chimiques concernés afin de rappeler les risques.

Veille règlementaire environnement et sécurité. Sur l'année 2015, un effort conséquent sera mis en œuvre pour rechercher et mettre en place un outil de veille règlementaire ouvert et adapté à l'ensemble des problématiques des métiers des filiales. Des réunions régulières de chaque correspondant de filiales seront planifiées afin de progresser tant au niveau environnemental que sécurité.

9.3.10. La formation du personnel

L'évolution professionnelle des collaborateurs est favorisée grâce à un effort de formation permanent. De par sa position géographique, le groupe Inforsud est actif pour promouvoir le développement des compétences de chacun par les plans de formation. 3 axes majeurs sont déclinés chaque année : la sécurité ; l'employabilité ; Le développement personnel. Un plan de formation ainsi qu'un suivi personnalisé des formations est mis en œuvre dans certaines sociétés.

Les chiffres – clé 2013	Mérico	Chabrillac	Inforsud dif.	Edokial	Inforsud gest
% du CA 2013	0.37	NC	0.41 %	0.30 %	NC
Nb j /pers/an	0.33	NC	1.26	2.09	NC

Formations sécurité. Des formations sécurité sont régulièrement organisées sur chaque site avec notamment les formations manipulations des extincteurs, SST, PRAP, habilitation électrique, conduite de chariot élévateur. Un effort particulier est mis en œuvre concernant la sensibilisation sécurité au poste de travail dans les ateliers. Chaque nouvel embauché reçoit une formation à son poste de travail conformément aux risques identifiés dans le document unique d'évaluation des risques professionnels ainsi qu'un livret d'accueil précisant les consignes de sécurité. Les entretiens annuels, sont l'occasion de faire un point sur l'efficacité des formations suivies ainsi que de prendre note des souhaits et des besoins des formation à venir. Le plan de formation annuel, établi et validé par le Comité de Direction est ensuite communiqué à l'ensemble du personnel.

9.4. Responsabilité environnementale

Les impacts environnementaux constituent un des enjeux majeurs de la démarche liée au développement durable dans le Groupe Inforsud. Une démarche particulière est notamment mise en œuvre actuellement sur les économies d'énergie, les matières premières (limitation de la consommation, limitation et traitement des déchets), la gestion des déchets.

9.4.1. Gestion de l'énergie

Energie électrique. Le groupe Inforsud est consommateur d'énergie électrique compte tenu de son activité industrielle.

Les chiffres – clé 2013	Edokial Alfortville	Edokial St Etienne	Edokial Grenoble	Edokial Carcassonne	Edokial + Inforsud Gestion	Merico (+production graphi)	Chabrillac	Inforsud Diffusion
kWh	1 093 306	NC	NC	NC	4 249 767	1 241 375	726 066	NC

L'alimentation des sites de production est assurée par des transformateurs dédiés et conformes aux normes en vigueur, sans production de dioxines. Les principaux postes de consommation sont analysés et optimisés par la mise en place de compteurs dédiés permettant un suivi optimum. Lors des investissements de matériel de production ou d'équipements bureautiques, le critère « consommation » est examiné. En 2013 et 2014, des actions significatives de diminution de la consommation électrique ont été mises en œuvre : remplacement d'un ancien onduleur 600 KVA par un onduleur nouvelle génération 3x 200 KVA sur le site du Causse Comtal ; éclairages du site Mérico de la Viguerie remplacés pour partie par des éclairages basses consommations à LED dans les stocks MP et ateliers impression.

Récupération de l'énergie. Le site du Causse Comtal est autonome dans sa production de chaud et de froid. La production de chaleur des machines de l'atelier Impression d'Edokial est récupérée pour réchauffer une boucle d'eau qui alimente un réseau de 120 pompes à chaleur produisant le chauffage du reste du bâtiment. Cette installation date de la création du site en 1982.

9.4.2. Gestion de l'eau

Le site du Causse Comtal était jusqu'en 2011 fortement consommateur d'eau notamment avec le fonctionnement d'une tour aéro réfrigérée permettant la climatisation de l'ensemble des data center, ateliers de production et bureaux du site. Désormais, la production de froid est assurée par 2 aérocondenseurs situés en extérieur et permettant le refroidissement des équipements par ventilation naturelle d'une boucle d'eau circulant dans la totalité des installations en circuit fermé. La consommation d'eau a ainsi diminuée de 70% pour se stabiliser à environ 1200 m3 par an sur le site de Causse Comtal. Les process de production ne génèrent aucun rejet polluant dans les réseaux d'assainissement. Les eaux sont récupérées pour être ensuite re-traitées par un fournisseur agréé. Les sites imprimeurs sont également consommateurs d'eau compte tenu du fonctionnement des machines à imprimer avec le process d'impression offset à base d'eau.

9.4.3. Gestion des déchets

Les activités industrielles d'impression ou d'édition du groupe Inforsud utilise du papier. Pour réduire l'impact environnemental, les filiales du Groupe ont mis en place une organisation spécifique en matière de gestion des déchets, sur l'ensemble de leurs sites de production. La mise en pratique du Label Imprim'vert a permis d'organiser ces différentes démarches. Dans ce cadre, la gestion des déchets est maîtrisée grâce au partenariat réalisé avec des fournisseurs agréés et spécialisés dans ce domaine. Tous nos déchets sont récupérés par des transporteurs agréés, qui fournissent les différents récépissés réglementaires. Les déchets traités et valorisés sont les suivants : papiers et cartons ; films d'emballage ; toner et cartouches d'encre ; encres ; plaques ; ordinateurs.

Les chiffres – clé 2014	Edokial Bozouls	Edokial Carcas- sonne	Edokial Alfort- ville	Edokial Grenoble	Edokial St Etienne	Chabrillac	Merico (hors graphi)	Inforsud Diffusion	ISG
Papier cartons	155 t	110 t					517,45 t	NS	NS
Toner	3 t	1,3 t	2,8 t	1,3 t	2 t			NS	NS
Eau de mouillage							22 t		

NS : non significatif

9.4.4. Gestion des déplacements professionnels

De par son implantation décentralisée par rapport aux grandes métropoles régionales et nationales, les déplacements professionnels représentent un poste conséquent dans les métiers pratiqués (démarche commerciale, dépannage clients, réunions inter sites, ...). Aussi, une démarche visant à limiter les déplacements professionnels est lancée depuis 2 ans avec mise en œuvre progressive dans le Groupe: salle de visio conférence (Bozouls Comtal, Saint Etienne, et Paris Alfortville) ; un bureau partagé en visio pour Chabrillac entre Paris Bercy et Toulouse ; co-voiturages organisés entre les salariés.

Des formations sur la conduite automobile sont organisées pour le personnel d'Inforsud Diffusion, formations incluant une sensibilisation sur l'éco-conduite. Le co-voiturage est fortement encouragé et mise en œuvre pour tous les déplacements inter-sites ainsi que les déplacements groupés en clientèle.

9.4.5. Labels et certifications

L'ensemble des filiales du Groupe a déployé des systèmes de management certifiés, sur des périmètres activités définis.

Merico : ISO9001, Imprim'vert ; ISO 14001 ; PEFC ; FSC ; NF K11112 ; Pacte mondial de l'ONU

Edokial : ISO 9001, Imprim'vert ; NF K11111 ; Pacte mondial de l'ONU

Inforsud diffusion : collecte de déchets DEEE

Chabrillac : Imprim'vert ; FSC ; PEFC.

10. LES FILIALES ET PARTICIPATIONS

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées détient des participations et filiales pour un montant total de 730 M€, dont 11,5 M€ dans les filiales.

DETAIL DES FILIALES	Objet	Valeur comptable brute en K€	Situation nette en K€	% détention du capital	Résultat net 2013 en K€
SA Inforsud Gestion	<i> Holding </i>	4 224	16 504	88,94%	422
SAS NMP Développement	<i> Capital Risque </i>	7 204	7 116	100,00%	193
SARL CASEG	<i> Courtage </i>	69	419	99,05%	4
TOTAL		11 497			

Sur les 730 M€ de filiales et participations, les actions de la SAS Rue La Boétie, portant les actions de Crédit Agricole SA, représentent 605 M€ soit 3,35 % du capital de la SAS Rue La Boétie.

Les autres participations représentant plus de 1 % du capital de la Caisse régionale sont les suivantes :

	Quote-part du capital détenu %	Valeur comptable brute en K€
SAS SACAM INTERNATIONAL	3,35%	30 194
SAS SACAM DEVELOPPEMENT	3,37%	24 597
SA GRAND SUD OUEST CAPITAL	11,81%	7 396
SA SOPRA STERIA GROUP	0,60%	4 313
SAS SACAM IMMOBILIER	2,65%	3 696
SA AXWAY SOFTWARE	0,57%	2 187
SAS SACAM A VENIR	1,88%	2 741
SAS SACAM PARTICIPATIONS	2,71%	1 961

11. DIVIDENDES DISTRIBUES

Les dividendes distribués au titre des cinq derniers exercices :

Exercice	Nombre de parts sociales	Taux d'intérêt servi aux parts sociales	Intérêt net
2009	6.242.112	3,89 %	3 646 953,94 €
2010	6.242.112	3,38 %	3 164 750,78 €
2011	6.242.112	3,58 %	3 352 014,14 €
2012	6.242.112	2,78 %	2 602 960,70 €
2013	6.242.112	2,46 %	2 303 339,33 €

Dividendes sur certificats coopératifs d'associés (CCA)

Exercice	Nombre de CCA	Distribution par CCA	Dividende net
2009	2.080.716	3,46 €	7 199 277,36 €
2010	2.080.716	3,60 €	7 490 577,60 €
2011	2.080.716	3,71 €	7 719 456,36 €
2012	2.080.716	3,61 €	7 511 384,76 €
2013	2.080.716	3,61 €	7 511 384,76 €

12. LES PERSPECTIVES 2015

L'année 2014 dans un contexte de morosité économique a vu son activité globale croître légèrement. Dans cet environnement, 2015 laisse entrevoir une période de croissance molle.

Ce contexte ne remet nullement en cause la stratégie de développement de la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées axée sur la qualité de la relation client au service du territoire.

Pour l'avenir, la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées peut compter sur ses nombreux atouts qu'elle a progressivement consolidés :

- des méthodes et une présence sur le terrain en adéquation avec les attentes des clients,
- une politique active et dynamique en matière de ressources humaines,
- une situation financière solide et une politique prudentielle à la hauteur de ses ambitions.

En cohérence avec les objectifs de développement du Groupe, la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées vise pour 2015 :

- Une synergie accrue entre l'ensemble des canaux de distribution,
- Le développement de la banque digitale,
- L'amplification de sa démarche qualité client,
- Une politique de distribution en cohérence avec le positionnement commercial du groupe Crédit Agricole,
- Des ambitions de production alliant la conquête de nouvelles parts de marchés et la préservation des prix et des marges dans un contexte concurrentiel élevé et en adéquation avec les analyses de risques.
- Une réduction de son empreinte carbone.

Ainsi, la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées, leader en banque assurance sur son marché, continue de se positionner comme une Banque mutualiste de proximité, qui accompagne dans la durée les projets de ses clients et sociétaires et constitue le premier partenaire de l'économie locale.

13. ANNEXE

Liste des mandats et fonctions par mandataire social au 31 décembre 2014

NOM	NOM DE LA SOCIETE	MANDAT
LE PRESIDENT		
Mr Jean-Jacques RAFFY	Caisse locale de Figeac SA Grand Sud-Ouest Capital SAS NMP Développement SA Inforsud Gestion CA leasing et factoring	Président du Conseil d'administration Administrateur Président Administrateur Administrateur
LE PREMIER VICE PRESIDENT		
Mr Jean-Jacques CALCAT	Caisse locale Quercy Brulhois EARL du Rode SARL du Rode SA Inforsud Gestion SAS Edokial	Président du Conseil d'administration Gérant Gérant Administrateur Administrateur
LES VICE-PRESIDENTS		
Mr Jean-Pierre ASTORG	Caisse locale de Cahors Université	Président du Conseil d'administration
Mr Claude FABRIES	Caisse locale du Pays de Cocagne SAS Chabrillac	Président du Conseil d'administration Administrateur
Mr Philippe VIGUIER	Caisse locale d'Espalion SA Inforsud Diffusion SA Inforsud Gestion SAS Edokial SAS Mérico Deltaprint SAS Agridea SEM 12 SEM Air 12 Radio Totem	Vice-Président Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Président Censeur Censeur Censeur
LES ADMINISTRATEURS		
Mr Michel ALIBERT	Caisse locale de Gramat Coopérative Fermiers de Rocamadour SA Capel 4 saisons SAS Les fermiers de Rocamadour Coopérative Capel GFA des Bergalies GAEC de Mordesson SAS Mérico Deltaprint	Président du Conseil d'administration Vice-Président Administrateur Membre du Comité de direction Administrateur Gérant Gérant Administrateur
Mr Yannick FRAISSINET	Caisse locale de Montauban	Vice-Président
Mr Alain GAYRAUD	Caisse locale Vallée du Lot SAS Gayraud SCEA Château Lamartine	Président du Conseil d'administration Gérant Gérant
Mr Patrick GERAUD	Caisse locale de Pont de Salars Association CERFrance Aveyron	Président du Conseil d'administration Président
Mr Bernard HOULES	Caisse locale de Réalmont GAEC du Pioch de l'air	Président du Conseil d'administration Gérant
Mme Véronique MAGNANI	Caisse locale de Nègrepelisse EARL Guimax	Président du Conseil d'administration Gérante
Mr Michel PARRIEL	Caisse locale de Lafrançaise-Molières	Président
Mr Christian PUECH	Caisse locale de Ségala Tarnais EARL Christian Puech	Président du Conseil d'administration Gérant
Mr Benoît QUINTARD	Caisse locale de Rodez SARL Quintard GAEC de la Maison forte SAS Merico Deltaprint	Président du Conseil d'administration Gérant Gérant Administrateur
Mme Patricia ROSSONI	Caisse locale de Pays de Cocagne	Vice-Présidente

	SAS Rossoni TP Société Civile PLYR SARL Rossoni Habitat	Présidente Associée gérante Gérant
Mr William SOLIER	Caisse locale de Saint-Afrique EARL Solier	Président du Conseil d'administration Gérant
Mme Marie-Jeanne SOULENQ	Caisse locale de Mur de Barrez SAS Jean Soulenq et fils SA Inforsud Diffusion SAS Chabrillac SCI MJDM Soulenq	Présidente du Conseil d'administration Présidente Administrateur Administrateur Gérante
Mr Francis TERRAL	Caisse locale de Lisle sur Tarn Cuma de Lapeyrière EARL Terral Francis SCA Vinalie SAS Chabrillac	Président du Conseil d'administration Président Gérant Président Administrateur
Mr Michel VERGNES	Caisse locale de la Bouriane Coop d'insémination de la Bouriane GAEC de Peyrebrune Cuma de Saint Projet SA Safalt	Président du Conseil d'administration Administrateur Gérant Administrateur Censeur
Mme Véronique VIRCHENAUD	Caisse locale de Mas Grenier-Verdun	Président du Conseil d'administration

Comptes consolidés au 31 décembre 2014

Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées

Exercice 2014



Les comptes consolidés sont constitués du cadre général, des états financiers consolidés et des notes annexes aux états financiers

CADRE GENERAL

Présentation juridique de l'entité

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel (C.R.C.A.M.) NORD MIDI-PYRENEES dont le siège social est sis 219 avenue François Verdier à ALBI (81) effectue toutes les opérations que peut accomplir un établissement de crédit dans le cadre de la réglementation bancaire et conformément aux dispositions régissant le CREDIT AGRICOLE.

Forme : société coopérative de droit privé à capital et personnel variables régie par le Code Rural et la Loi du 24/01/84 relative au contrôle et à l'activité des Etablissements de crédit.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel (C.R.C.A.M.) NORD MIDI-PYRENEES est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Albi (81) sous le numéro 444 953 830. Son code NAF est le 6419Z.

Organigramme simplifié du Crédit Agricole

Un Groupe bancaire d'essence mutualiste

L'organisation du Crédit Agricole fait de lui un Groupe uni et décentralisé : sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités.

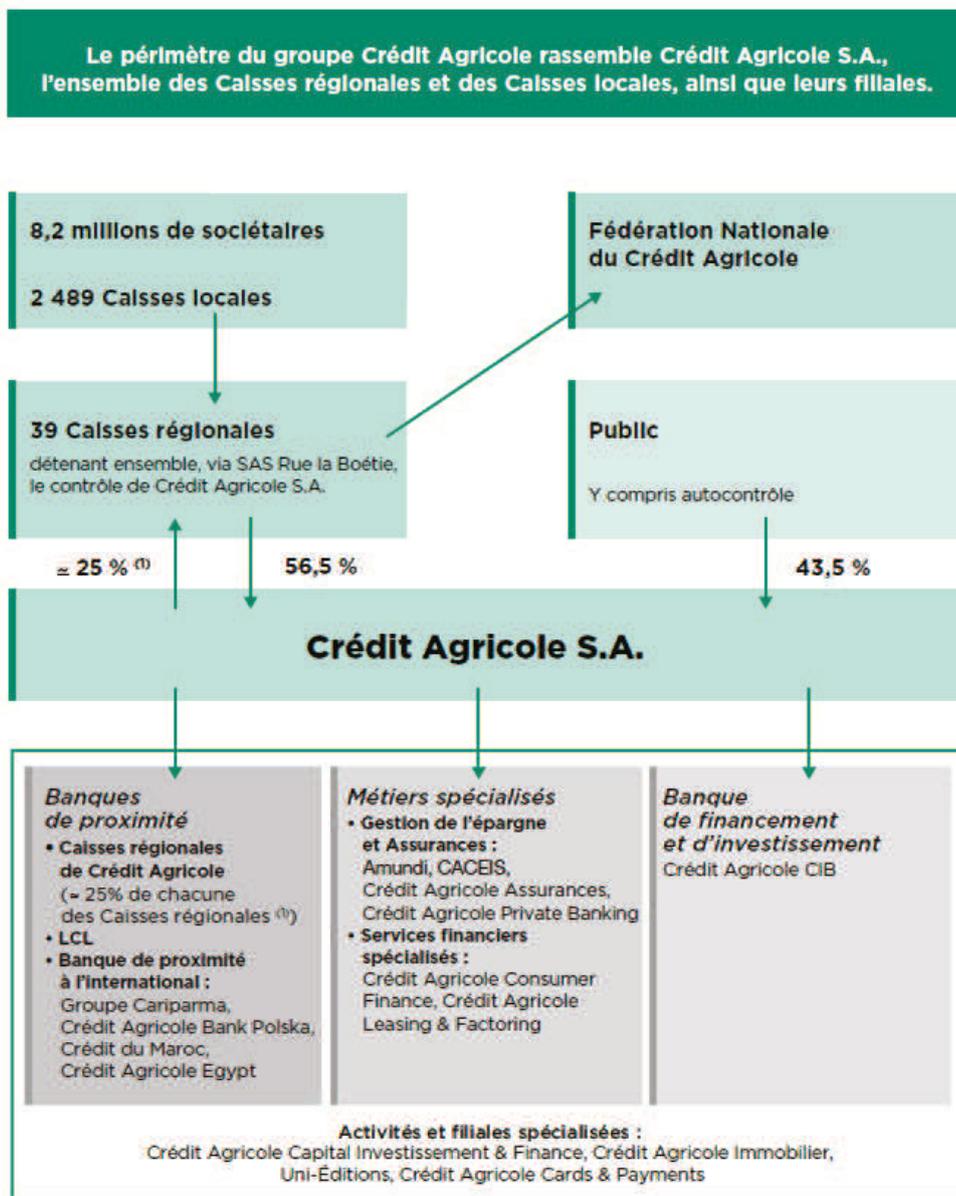
Les Caisses locales forment le socle de l'organisation mutualiste du Groupe. Leur capital social est détenu par 8,2 millions de sociétaires qui élisent quelques 31 500 administrateurs. Elles assurent un rôle essentiel dans l'ancrage local et la relation de proximité avec les clients. Les Caisses locales détiennent la majeure partie du capital des Caisses régionales, sociétés coopératives à capital variable et banques régionales de plein exercice.

La SAS Rue La Boétie, détenue exclusivement par les Caisses régionales, détient la majorité du capital de Crédit Agricole S.A. Les titres SAS Rue La Boétie ne sont pas cessibles en dehors de la communauté des Caisses régionales. Par ailleurs, les transactions éventuelles sur ces titres entre Caisses régionales sont encadrées par une convention de liquidité qui fixe notamment les modalités de détermination du prix de transaction. Ces opérations recouvrent les cessions de titres entre les Caisses régionales et les augmentations de capital de la SAS Rue la Boétie.

La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du réseau Crédit Agricole, tel que défini à l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (article L. 511-31 et article L. 511-32), à la cohésion du réseau Crédit Agricole au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent et au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. A ce titre, Crédit Agricole S.A. dispose des attributs du pouvoir et a la capacité d'intervenir pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.

Organisation du groupe Crédit Agricole et de Crédit Agricole S.A.



Au 31 décembre 2014

⁽¹⁾ A l'exception de la Caisse régionale de la Corse. Le pourcentage de détention exact de chacune est détaillé dans la note 12 des états financiers.

Relations internes au Crédit agricole

➤ **Mécanismes financiers internes**

Les mécanismes financiers qui régissent les relations réciproques au sein du Crédit Agricole sont spécifiques au Groupe.

- **Comptes ordinaires des Caisses régionales**

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créditeur, est présenté au bilan en « Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires » et intégré sur la ligne « Prêts et créances sur les établissements de crédit » ou « Dettes envers les établissements de crédit ».

- **Comptes d'épargne à régime spécial**

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'Epargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, Livret jeune et Livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en « Comptes créditeurs de la clientèle ».

- **Comptes et avances à terme**

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires, bons et certains comptes à terme et assimilés, etc.) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées par Crédit Agricole S.A., elles figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales destinées à assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances, dites « *avances-miroir* » (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 %, puis 33 % et, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont la libre disposition.

Depuis le 1^{er} janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50 % des nouveaux crédits réalisés depuis le 1^{er} janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1^{er} janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

- **Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales**

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôt négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A., où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques « Opérations internes au Crédit Agricole ».

- **Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.**

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous la forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

- **Opérations en devises**

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

- **Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.**

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en « Dettes représentées par un titre » ou « Dettes subordonnées ».

- **Couverture des risques de liquidité et de solvabilité**

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des affiliés qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R. 01-453.

Le nouveau dispositif de résolution des crises bancaires introduit par la loi de séparation et de régulation des activités bancaires du 26 juillet 2013 n'a pas d'impact sur le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L.511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au Réseau Crédit Agricole tel que défini par l'article R.512-18 de ce même Code. Au titre de ce mécanisme, qui devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution, Crédit Agricole S.A., Organe central et membre du Réseau, doit prendre toute mesure nécessaire pour garantir la liquidité et la solvabilité de chaque membre du Réseau comme de l'ensemble. Ainsi, chaque membre du réseau (en ce compris Crédit Agricole SA) bénéficie de cette solidarité financière interne.

L'application au groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution pourrait limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la garantie des obligations de Crédit Agricole SA consentie en 1988 au bénéfice de ses tiers créanciers par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, et à hauteur de leur fonds propres agrégés, dans la mesure où la

résolution devrait intervenir avant la liquidation. Il est rappelé que cette garantie est susceptible d'être mise en œuvre en cas d'insuffisance d'actif de Crédit Agricole SA constatée à l'issue de sa liquidation ou de sa dissolution.

- **Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole SA (Switch)**

Le dispositif des garanties Switch, mis en place le 23 décembre 2011 et complété par avenant signé le 19 décembre 2013, s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole S.A., en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole. Les nouvelles garanties ont pris effet le 2 janvier 2014, en remplacement des précédentes, avec pour échéance le 1er mars 2027 sous réserve de résiliation anticipée ou de prorogation selon les dispositions prévues au contrat.

A travers ce dispositif, et dans la limite du plafond contractuel, les Caisses régionales s'engagent à supporter, pour le compte de Crédit Agricole S.A., les exigences prudentielles liées à la mise en équivalence de certaines participations détenues par Crédit Agricole S.A., et à en subir les risques économiques associés sous forme d'indemnisation le cas échéant.

Les garanties en vigueur permettent un transfert des exigences prudentielles s'appliquant à la fois aux participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales (CCI/CCA) et dans Crédit Agricole Assurances (CAA), ce dernier étant mis en équivalence pour les besoins prudentiels. Elles font l'objet d'une rémunération fixe qui couvre le risque actualisé et le coût d'immobilisation des fonds propres par les Caisses régionales.

La bonne fin du dispositif est sécurisée par des dépôts de garantie versés par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. Ces dépôts de garantie sont calibrés pour matérialiser l'économie de fonds propres réalisée par Crédit Agricole S.A, et sont rémunérés à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme.

Ainsi le dispositif protège Crédit Agricole S.A. en cas de baisse de valeur globale de mise en équivalence des participations susvisées moyennant le versement par les Caisses régionales d'une indemnisation compensatrice prélevée sur le dépôt de garantie. Symétriquement en cas de hausse ultérieure de la valeur globale de mise en équivalence globale, Crédit Agricole S.A., de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, restitue les indemnités préalablement perçues.

Sur le plan prudentiel :

- Crédit Agricole S.A. réduit ses exigences de capital à proportion du montant de la garantie accordée par les Caisses régionales;
- Les Caisses régionales constatent symétriquement des exigences de capital égales à celles économisées par Crédit Agricole S.A.

Ce dispositif, qui est neutre au niveau du groupe Crédit Agricole, permet de rééquilibrer l'allocation en fonds propres entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales.

Comptablement, les garanties s'analysent en substance comme des contrats d'assurance du fait de l'existence d'un risque global d'assurance au sens de la norme IFRS 4.

La norme IFRS 4 permet à l'émetteur d'un contrat d'assurance, de recourir aux principes comptables déjà appliqués pour des garanties données similaires, sous réserve d'effectuer un test de suffisance du passif selon les modalités visées par le paragraphe 14(b) de la norme.

Par conséquent, le traitement comptable des garanties est assimilable à celui d'une garantie donnée à première demande et leur rémunération est enregistrée de manière étalée dans la

marge d'intérêt en Produit net bancaire. Dans le cas où il existerait des perspectives de perte nette à l'échéance après prise en compte d'hypothèse raisonnables de retour à meilleur fortune, une provision serait à doter, en Coût du risque, conformément aux exigences du test de suffisance du passif. En cas d'appel des garanties, ou le cas échéant lors d'un retour à meilleure fortune ultérieur, la charge d'indemnisation ou le produit de remboursement seraient respectivement reconnus en Coût du risque.

➤ **Informations relatives aux parties liées**

Les Caisses Locales sont au nombre de 66 et détiennent le capital social de la Caisse Régionale Nord Midi Pyrénées pour un montant de 93 632 milliers d'euros.

La filiale la plus significative est Inforsud Gestion et est consolidée.

Sont également consolidés les fonds dédiés Force 4 et NMP Gestion.

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

COMPTE DE RESULTAT

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	31/12/2014	31/12/2013
Intérêts et charges assimilées	4.1	236 987	244 216
Commissions (produits)	4.2	202 287	206 397
Commissions (charges)	4.2	-30 103	-28 857
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	-3 203	3 789
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	4.4-6.4	20 366	3 776
Produits des autres activités	4.5	61 285	63 399
Charges des autres activités	4.5	-2 828	-1 950
PRODUIT NET BANCAIRE		484 791	490 770
Charges générales d'exploitation	4.6-7.1-7.4-7.6	-266 194	-267 655
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	4.7	-16 956	-16 945
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		201 641	206 170
Coût du risque	4.8	-34 765	-17 371
RESULTAT D'EXPLOITATION		166 876	188 799
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence			
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.9	5 543	251
Variations de valeur des écarts d'acquisition			
RESULTAT AVANT IMPOT		172 419	189 050
Impôts sur les bénéfices	4.10	-55 704	-67 249
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession			
RESULTAT NET		116 715	121 801
Participations ne donnant pas le contrôle		455	300
RESULTAT NET – PART DU GROUPE		116 260	121 501

RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	31/12/2014	31/12/2013
Résultat net		116 715	121 801
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi		-2 786	1 309
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés			
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entités mises en équivalence		-2 786	1 309
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, des entités mises en équivalence			
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entités mises en équivalence		929	-451
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entités mises en équivalence			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres et non recyclables ultérieurement en résultat		-1 857	858
Gains et pertes sur écarts de conversion			
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente		4 149	3 902
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture		-731	1 789
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés			
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entités mises en équivalence		3 418	5 691
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables part du Groupe, des entités mises en équivalence			
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entités mises en équivalence		-846	-1 197
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entités mises en équivalence			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres et recyclables ultérieurement en résultat		2 572	4 494
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	4.11	715	5 352
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		117 430	127 153
Dont participations ne donnant pas le contrôle		455	300
Dont part du Groupe		116 975	126 853

BILAN ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	31/12/2014	31/12/2013
Caisse, banques centrales	6.1	94 125	89 078
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2-6.7	46 972	40 311
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.5	143 960	102 094
Actifs financiers disponibles à la vente	6.4-6.6-6.7	1 246 883	1 176 056
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3.1-3.4-6.5-6.6-6.7	817 222	869 982
Prêts et créances sur la clientèle	3.1-3.4-6.5-6.6-6.7	10 680 722	10 538 041
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		17 865	3 949
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6.6-6.7-6.9	613 767	453 619
Actifs d'impôts courants et différés	6.12	82 478	62 901
Comptes de régularisation et actifs divers	6.13	222 587	295 217
Actifs non courants destinés à être cédés			
Participation aux bénéfices différée			
Participations dans les entreprises mises en équivalence			
Immeubles de placement	6.14	2 903	2 368
Immobilisations corporelles	6.15	83 850	91 601
Immobilisations incorporelles	6.15	245	182
Ecarts d'acquisition			
TOTAL DE L'ACTIF		14 053 579	13 725 399

BILAN PASSIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2014	31/12/2013
Banques centrales			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	47 669	29 424
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.5	32 583	28 751
Dettes envers les établissements de crédit	3.4-6.8	7 315 813	7 109 687
Dettes envers la clientèle	3.1-3.4-6.8	4 064 109	4 156 430
Dettes représentées par un titre	3.2-3.4-6.10	0	0
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		123 517	66 203
Passifs d'impôts courants et différés	6.12	920	4 564
Comptes de régularisation et passifs divers	6.13	226 235	227 625
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés			
Provisions techniques des contrats d'assurance			
Provisions	6.16	82 144	69 338
Dettes subordonnées	3.2-3.4-6.10	0	0
TOTAL DETTES		11 892 990	11 692 022
CAPITAUX PROPRES		2 160 589	2 033 377
Capitaux propres - part du Groupe		2 155 344	2 028 511
Capital et réserves liées		890 699	868 901
Réserves consolidées		1 129 749	1 020 188
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		18 636	17 921
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs non courants destinés à être cédés			
Résultat de l'exercice		116 260	121 501
Participations ne donnant pas le contrôle		5 245	4 866
TOTAL DU PASSIF		14 053 579	13 725 399

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Part du Groupe							Participations ne donnant pas le contrôle					Capitaux propres consolidés		
	Capital et réserves liées				Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			Résultat net	Capitaux propres	Capital réserves consolidées et résultat	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			Capitaux propres	
	Capital	Primes et Réserves consolidées liées au capital (1)	Elimination des titres auto-détenus	Total Capital et Réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables			Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres
<i>(en milliers d'euros)</i>															
Capitaux propres au 1er janvier 2013	198 019	1 571 556		1 769 575	12 569	0	12 569	88 808	1 870 952	4 646	0	0	0	4 646	1 875 598
Augmentation de capital	42 164			42 164			0	0	42 164				0	0	42 164
Variation des titres auto détenus				0			0	0	0				0	0	0
Dividendes versés en 2013		77 528		77 528			0	-88 808	-11 280	-80			0	-80	-11 360
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales				0			0	0	0				0	0	0
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle				0			0	0	0				0	0	0
Mouvements liés aux stock options				0			0	0	0				0	0	0
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	42 164	77 528	0	119 692	0	0	0	-88 808	30 884	-80	0	0	0	-80	30 804
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				0	5 352		5 352	0	5 352				0	0	5 352
Quote-part dans les variations de Capitaux Propres des entreprises mises en équivalence				0			0	0	0				0	0	0
Résultat au 31/12/2013				0			0	121 501	121 501	300			0	300	121 801
Autres variations		-178		-178			0	0	-178				0	0	-178
Capitaux propres au 31 décembre 2013	240 183	1 648 906	0	1 889 089	17 921	0	17 921	121 501	2 028 511	4 866	0	0	0	4 866	2 033 377
Augmentation de capital	21 798			21 798			0	0	21 798				0	0	21 798
Variation des titres auto détenus				0			0	0	0				0	0	0
Dividendes versés en 2014		109 561		109 561			0	-121 501	-11 940	-76			0	-76	-12 016
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales				0			0	0	0				0	0	0
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle				0			0	0	0				0	0	0
Mouvements liés aux stock options				0			0	0	0				0	0	0
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	21 798	109 561	0	131 359	0	0	0	-121 501	9 858	-76	0	0	0	-76	9 782
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				0	715		715	0	715				0	0	715
Quote-part dans les variations de Capitaux Propres des entreprises mises en équivalence				0			0	0	0				0	0	0
Résultat au 31/12/2014				0			0	116 260	116 260	455			0	455	116 715
Autres variations (2)				0			0	0	0				0	0	0
CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2014	261 981	1 758 467	0	2 020 448	18 636	0	18 636	116 260	2 155 344	5 245	0	0	0	5 245	2 160 589

(1) Réserves consolidées avant élimination des titres d'auto-contrôle

(2) Une variation d'un montant de 176 milliers d'euros est due à l'application de l'amendement d'IAS 19 au 1er janvier 2013.

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits de la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées y compris les actifs recensés dans le portefeuille de placements détenus jusqu'à l'échéance.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans le portefeuille « Actifs financiers disponibles à la vente » sont compris dans cette rubrique.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

	31/12/2014	31/12/2013
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Résultat avant impôts	172 419	189 050
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	16 955	16 943
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	48 129	22 800
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		
Résultat net des activités d'investissement	-5 640	-251
Résultat net des activités de financement		203
Autres mouvements	-145	-13 705
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	59 299	25 990
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	264 273	185 796
Flux liés aux opérations avec la clientèle	-285 409	3 950
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-207 712	-295 664
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	72 381	9 329
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		
Impôts versés	-78 877	-68 634
Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	-235 344	-165 223
Flux provenant des activités abandonnées		
TOTAL Flux net de trésorerie généré par l'activité OPERATIONNELLE (A)	-3 626	49 817
Flux liés aux participations (3)	-2 581	-8 565
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-3 724	-7 697
Flux provenant des activités abandonnées		
TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations d'INVESTISSEMENT (B)	-6 305	-16 262
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (4)	20 786	30 805
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement (5)	0	-5 232
Flux provenant des activités abandonnées		
TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations de FINANCEMENT (C)	20 786	25 573
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)		
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)	10 855	59 128
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	81 997	22 869
Solde net des comptes de caisse et banques centrales (1)	89 078	78 586
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit (2)	-7 081	-55 717
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	92 852	81 997
Solde net des comptes de caisse et banques centrales (1)	94 125	89 078
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit (2)	-1 273	-7 081
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE	10 855	59 128

(1) composé du solde net des postes "Caisses et banques centrales", hors intérêts courus (y compris trésorerie des entités reclassées en activités destinées à être cédées)

(2) composé du solde des postes "comptes ordinaires débiteurs sains" et "comptes et prêts au jour le jour sains" tels que détaillés en note 6.5 et des postes "comptes ordinaires créditeurs" et "comptes et emprunts au jour le jour" tels que détaillés en note 6.8 (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole)

(3) Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. Ces opérations externes sont décrites dans la note 12.1. Au cours de l'année 2014, l'impact net des acquisitions sur la trésorerie de la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées s'élève à 2 581 milliers d'euros, portant notamment sur les opérations suivantes :

milliers d'euros), Air12 (6 milliers d'euros) et Sacam Immobilier (296 milliers d'euros),
- Cession des participations Aveyron Labo (96 milliers d'euros), Immobilière du Midi (45 milliers d'euros) et Sacam Square Habitat (43 milliers d'euros).

(4) Le flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires comprend :
- le paiement des dividendes versés par la Caisse Régionale Midi-Pyrénées à ses actionnaires, à hauteur de 12 016 milliers d'euros pour l'année 2014,
- l'augmentation de capital du fonds dédié Force 4 pour 11 004 milliers d'euros,
- l'augmentation nette de capital à hauteur de 21 798 milliers d'euros.

(5) Au cours de l'année 2014, il n'y a pas eu d'émission de dettes subordonnées.
Il y a eu un remboursement de 5 232 milliers d'euros en 2013.

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

1. Principes et Méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés.

1.1 Normes applicables et comparabilité

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes consolidés ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2014 et telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite carve out), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne, à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2013.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2014 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2014. Celles-ci portent sur :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application : exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
Norme IFRS 10 sur les états financiers consolidés	11 décembre 2012 (UE n° 1254/2012)	1 ^{er} janvier 2014	Oui
Norme IFRS 11 sur les partenariats	11 décembre 2012 (UE n° 1254/2012)	1 ^{er} janvier 2014	Oui
Norme IFRS 12 sur les informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités	11 décembre 2012 (UE n° 1254/2012)	1 ^{er} janvier 2014	Oui
Norme IAS 27 modifiée sur les états financiers individuels	11 décembre 2012 (UE n° 1254/2012)	1 ^{er} janvier 2014	Non
Norme IAS 28 modifiée sur les participations dans des entreprises associées et des coentreprises	11 décembre 2012 (UE n° 1254/2012)	1 ^{er} janvier 2014	Oui
Amendement d'IAS 32 sur la présentation des compensations d'actifs financiers et des passifs financiers	13 décembre 2012 (UE n° 1256/2012)	1 ^{er} janvier 2014	Oui
Amendements relatifs aux dispositions transitoires pour les normes IFRS 10 : Consolidation des états financiers, IFRS 11 : Partenariats et IFRS 12 : Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités	04 avril 2013 (UE n°313/2013)	1 ^{er} janvier 2014	Oui

Amendement des normes IFRS 10 et 12 par rapport aux entreprises d'investissement	20 novembre 2013 (UE n° 1174/ 2013)	1 ^{er} janvier 2014	Non
Amendement de la norme IAS 36 sur les informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers	19 décembre 2013 (UE n° 1374/2013)	1 ^{er} janvier 2014	Oui
Amendements de la norme IAS 39 sur les instruments financiers, par rapport à la comptabilisation et l'évaluation de la novation de dérivés et le maintien de la comptabilité de couverture	19 décembre 2013 (UE n° 1375/2013)	1 ^{er} janvier 2014	Oui

Les normes de consolidation, IFRS 10, 11 et 12 et IAS 28 amendée, sont entrées en vigueur au 1er janvier 2014. Elles sont d'application rétrospective. Elles conduisent à revoir la nature des intérêts détenus au regard des nouveaux critères de contrôle, de l'évolution de la méthode de consolidation en cas de contrôle conjoint, et des informations à communiquer en annexe.

La norme IFRS 10 se substitue à IAS 27 et SIC 12 et définit un cadre d'analyse commun du contrôle reposant sur trois critères cumulatifs :

- (1) la détention du pouvoir sur les activités pertinentes de l'entité visée,
- (2) l'exposition ou la détention de droits sur les rendements variables et
- (3) la capacité d'exercer le pouvoir pour influencer sur le montant des rendements.

La première application d'IFRS 10 n'a pas eu d'impact significatif dans le périmètre de consolidation.

La norme IFRS 11 se substitue à IAS 31 et SIC 13. Elle précise les modalités d'exercice du contrôle conjoint à travers deux formes de partenariat, l'activité conjointe et la co-entreprise.

Dans les activités conjointes, les co-participants ont des droits sur les actifs, et des obligations au titre des passifs de l'entité et doivent comptabiliser les actifs, les passifs, les produits et les charges relatifs à leurs intérêts dans l'activité conjointe. A contrario, les co-entreprises dans lesquelles les co-entrepreneurs se partagent les droits sur l'actif net ne sont plus consolidées par intégration proportionnelle, mais sont mises en équivalence conformément à la norme IAS 28 amendée.

L'application des nouvelles dispositions n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et les capitaux propres.

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations adoptées par l'Union européenne est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique.

Ceci concerne en particulier :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application obligatoire : exercices ouverts à compter du	Applicable ultérieurement dans le Groupe
Interprétation IFRIC 21 sur les droits et taxes	13 juin 2014 (UE n°634/2014)	1er janvier 2015	Oui
Amendement portant sur les améliorations annuelles des IFRS cycle 2011-2013 modifiant les normes suivantes : IFRS 3, IFRS 13 et IAS 40	18 décembre 2014 (UE 1361/2014)	1er janvier 2015	Oui

L'interprétation d'IFRIC 21 donne des précisions sur la comptabilisation des droits, taxes et autres prélèvements publics qui relèvent d'IAS 37 Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels (hors amendes et pénalités, et hors impôts sur les sociétés régis par IAS 12). Elle permet notamment de clarifier :

- La date à laquelle ces droits et taxes doivent être enregistrés,
- Et si l'enregistrement peut être progressif (étalement) au cours de l'exercice ou pas.

Au regard de ces clarifications, la mise en œuvre d'IFRIC 21 aura pour effet de changer le fait générateur d'enregistrement de certains droits et taxes (décalage de la date de l'enregistrement d'un exercice à l'autre et/ou fin de l'étalement sur la durée de l'exercice). Ainsi, seront notamment concernées les principales taxes suivantes :

- Taxe systémique, taxe ACPR dont l'étalement sur la période est supprimé
- Cotisation solidarité ... (C3S) dont le provisionnement au cours de la période d'acquisition de l'assiette est supprimé et l'enregistrement décalé sur l'exercice suivant, sans étalement.

L'application d'IFRIC 21 n'aura pas d'impact significatif sur le résultat annuel et la situation nette.

Par ailleurs, les normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union européenne n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de cette adoption et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2014.

1.2 Format de présentation des états financiers

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées utilise les formats des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation ANC n°2013-04 du 07 novembre 2013.

1.3 Principes et méthodes comptables

➤ Utilisation de jugements et estimations dans la préparation des états financiers

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers évalués à la juste valeur ;
- les participations non consolidées ;
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ;
- les plans de stock-options ;
- les dépréciations durables de titres disponibles à la vente et d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- les dépréciations des créances ;
- les provisions ;
- les dépréciations des écarts d'acquisition ;
- les actifs d'impôts différés ;
- la valorisation des entreprises mises en équivalence ;

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

➤ Instruments financiers (IAS 32 et 39)

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par la Commission européenne.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les coûts de transaction (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat). Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification soit à leur juste valeur, soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

✓ Titres à l'actif

- Classification des titres à l'actif

Les titres sont classés selon les quatre catégories d'actifs applicables aux titres définies par la norme IAS 39 :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option ;
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- prêts et créances ;
- actifs financiers disponibles à la vente.

- Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option

Selon la norme IAS 39, ce portefeuille comprend les titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte, soit d'une réelle intention de transaction – affectation par nature, soit d'une option prise par la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées.

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitrage.

La comptabilisation d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, quant à elle, pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes d'actifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et d'évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.

A ce titre, la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées a utilisé cette comptabilisation à la juste valeur par option pour ses actifs constitués d'instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés (BMTN structurés), afin d'éviter de comptabiliser et évaluer séparément les dérivés incorporés.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition (directement enregistrés en résultat) et coupons courus inclus.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de dépréciations.

Les encours de syndication de titres destinés à être cédés sont affectés à la catégorie Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature et sont évalués en mark-to-market.

- Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance (applicable aux titres à maturité définie) est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance, autres que :

- ceux que la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées a désignés lors de leur comptabilisation initiale comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat ;
- ceux qui répondent à la définition des prêts et créances. Ainsi, les titres de dettes non cotés sur un marché actif ne peuvent pas être classés dans la catégorie des actifs détenus jusqu'à l'échéance.

Le classement dans cette catégorie entraîne l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance, sauf exceptions prévues par la norme IAS 39.

La couverture du risque de taux pour cette catégorie de titres n'est pas éligible à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement au coût amorti avec amortissement de la surcote / décote et des frais de transaction selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

- Prêts et créances

La catégorie Prêts et créances enregistre les actifs financiers non cotés sur un marché actif à revenus fixes ou déterminables.

Les titres du portefeuille Prêts et créances sont comptabilisés initialement pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement au coût amorti avec amortissement de la surcote / décote et des frais de transaction selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

- Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie Actifs financiers disponibles à la vente est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut ou par désignation.

Les titres classés en Actifs financiers disponibles à la vente sont initialement comptabilisés à la juste valeur, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Les titres classés en Actifs financiers disponibles à la vente sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

L'amortissement des éventuelles surcotes / décotes et des frais de transaction des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres ».

Valorisation des titres SAS Rue La Boétie :

L'ensemble des Caisses régionales de Crédit Agricole détient la totalité du capital de SAS Rue La Boétie dont l'objet exclusif est la détention à tout moment de plus de 50 % des droits de vote et du capital de Crédit Agricole S.A.

La fixation de paramètres permettant de refléter l'ensemble des droits et obligations attachés à la détention des titres SAS Rue La Boétie est complexe et ne permet pas de déterminer une juste valeur fiable au sens de la norme IAS 39. Cela concerne des éléments tels que :

- La stabilité capitalistique du Groupe qui permet d'assurer le contrôle collectif et permanent des Caisses régionales sur Crédit Agricole S.A.,
- La couverture des risques de liquidité et de solvabilité des Caisses régionales,

- Les relations économiques et financières internes au Groupe Crédit Agricole,
- La mise en commun de moyens et,
- La valorisation, le développement et l'utilisation de la marque Crédit Agricole,

En conséquence, et en application de l'exception prévue par la norme IAS 39, les titres SAS Rue La Boétie sont valorisés à leur coût dans les comptes des Caisses régionales. Les titres font l'objet d'un test de dépréciation annuel et, le cas échéant, en cas d'indice de pertes de valeur (cf partie principes et méthodes comptables – dépréciation des titres).

- Dépréciation des titres

Une dépréciation doit être constatée lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après l'acquisition des titres autres que ceux classés en juste valeur par résultat.

Constitue un indice objectif de perte une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dettes.

Pour les titres de capitaux propres, la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées utilise des critères quantitatifs comme indicateurs de dépréciation potentielle. Ces critères quantitatifs reposent principalement sur une perte de l'instrument de capitaux propres de 30 % au moins de sa valeur sur une période de 6 mois consécutifs. La Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées prend également en considération des facteurs de type difficultés financières de l'émetteur, perspectives à court terme etc.

Au-delà de ces critères, la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées constate une dépréciation en cas de baisse de valeur supérieure à 50 % ou observée pendant plus de 3 ans.

Valorisation des titres SAS Rue La Boétie :

Les titres SAS Rue la Boétie, valorisés au coût, font systématiquement l'objet d'un test de dépréciation annuel et en cas d'indices de pertes de valeurs.

A titres d'exemples, les situations suivantes pourraient être considérées comme des indications objectives de dépréciation (à apprécier en fonction de leur significativité) :

- Annonce d'un plan de restructuration ou de cession sur le périmètre Groupe Crédit Agricole S.A.,
- Baisse du cours de l'action Crédit Agricole S.A.,
- Diminution de l'actif net consolidé de Crédit Agricole S.A.,
- Constatation d'un résultat net déficitaire,
- Dégradation de la notation de Crédit Agricole S.A. ...

Une dépréciation sera enregistrée en résultat dès lors que la valeur comptable du titre sera supérieure à une valeur de référence déterminée sur une approche multicritère fondée sur des paramètres de marché visant à établir une valeur des flux de trésorerie futures attendus actualisés au taux qui serait retenu par le marché pour un actif similaire conformément au paragraphe 66 d'IAS 39. Cette approche combine une valorisation des flux futurs attendus des différentes activités du Groupe actualisés à un taux de marché, une valorisation de l'actif net du Groupe, une valorisation des activités du Groupe par référence à des prix de transactions observés récemment sur des activités similaires, une valorisation fondée sur le cours de bourse de Crédit Agricole S.A. complété d'une prime de contrôle et, le cas échéant une valorisation par référence aux transactions internes.

Pour les titres de dettes, les critères de dépréciation sont ceux qui s'appliquent aux prêts et créances.

La constatation de cette dépréciation se fait :

- pour les titres évalués au coût amorti via l'utilisation d'un compte de dépréciation, le montant de la perte étant comptabilisé au compte de résultat, avec une reprise possible en cas d'amélioration ultérieure,
 - pour les titres disponibles à la vente par un transfert en résultat du montant de la perte cumulée sortie des capitaux propres, avec possibilité, en cas d'amélioration ultérieure de la valeur des titres, de reprendre par le résultat la perte précédemment transférée en résultat lorsque les circonstances le justifient pour les instruments de dettes.
- Date d'enregistrement des titres

Crédit Agricole S.A. enregistre à la date de règlement livraison les titres classés dans les catégories Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et Prêts et créances. Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

✓ **Reclassements d'actifs financiers**

Conformément à IAS 39, il est autorisé d'opérer des reclassements de la catégorie Actifs financiers à la vente vers la catégorie Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance en cas de changement d'intention de gestion et si les critères de reclassement en HTM sont respectés.

Conformément à l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union européenne en octobre 2008, il est également autorisé d'opérer les reclassements suivants :

- des catégories Actifs financiers détenus à des fins de transaction et Actifs financiers disponibles à la vente » vers la catégorie Prêts et créances, si l'entité a désormais l'intention et la capacité de conserver l'actif financier concerné dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance et si les critères d'éligibilité à cette catégorie sont respectés à la date de transfert (notamment actif financier non coté sur un marché actif) ;
- dans le cas de circonstances rares et documentées, de la catégorie Actifs financiers détenus à des fins de transaction vers les catégories Actifs financiers disponibles à la vente ou Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, si les critères d'éligibilité sont respectés à la date de transfert pour chacun des deux postes.

La juste valeur à la date de reclassement devient le nouveau coût ou le nouveau coût amorti, selon le cas, de l'actif financier reclassé.

Les informations sur les reclassements réalisés par la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées en application de la norme IAS 39 sont données dans la note 9 « Reclassements d'instruments financiers ».

✓ **Acquisition et cession temporaire de titres**

Au sens de l'IAS 39, les cessions temporaires de titres (prêts/emprunts de titres, pensions) ne remplissent pas les conditions de décomptabilisation d'IAS 39 et sont considérées comme des financements garantis.

Les titres prêtés ou mis en pension sont maintenus au bilan. Le cas échéant, le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan par le cédant.

Les éléments empruntés ou reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan du cessionnaire.

Une créance est enregistrée en contrepartie du montant versé. En cas de revente ultérieure du titre, le cessionnaire enregistre un passif évalué à la juste valeur qui matérialise son obligation de restituer le titre reçu en pension.

Les produits et charges relatifs à ces opérations sont rapportés au compte de résultat prorata temporis sauf en cas de classement en actifs et passifs à la juste valeur par résultat.

✓ **Activité de crédits**

Les crédits sont affectés principalement à la catégorie Prêts et créances. Ainsi, conformément à la norme IAS 39, ils sont évalués à l'initiation à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Ce taux inclut les décotes ainsi que les produits et coûts de transaction intégrables au taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

Les crédits et encours de syndication destinés à être cédés à court terme sont affectés à la catégorie Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature et sont évalués en mark-to-market.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les revenus calculés sur la base du taux d'intérêt effectif sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

- Dépréciations de créances

Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en Prêts et créances sont dépréciées lorsqu'elles présentent une indication objective de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances, tel que :

- des difficultés financières importantes du débiteur ;
- une rupture de contrat telle qu'un défaut de paiement des intérêts ou du capital ;
- l'octroi par le prêteur à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, d'une facilité que le prêteur n'aurait pas envisagée dans d'autres circonstances (restructuration de prêts) ;
- une probabilité croissante de faillite ou autre restructuration financière de l'emprunteur.

Les dépréciations peuvent être réalisées sur base individuelle, sur base collective, ou sous forme de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque ; l'augmentation de la valeur comptable des créances du fait de la désactualisation de la dépréciation et de l'amortissement de la décote des créances restructurées est inscrite dans la marge d'intérêts.

L'évaluation d'une dépréciation sur base actualisée est estimée en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment économiques ou sectoriels. Il est possible que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent de façon significative des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution du montant de la dépréciation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

- Dépréciations sur base individuelle

Le risque de perte avéré est tout d'abord examiné sur les créances prises individuellement. Les pertes prévisibles sont ainsi appréhendées à travers l'enregistrement de dépréciations individuelles portant sur des créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant une indication objective de dépréciation. Le montant des dépréciations correspond à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

- Dépréciations sur base collective

Les séries statistiques et historiques des défaillances clientèle du Groupe démontrent l'existence de risques avérés de non recouvrement partiel sur les encours non dépréciés sur base individuelle. Afin de couvrir ces risques par nature non individualisés, la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées a constaté à l'actif de son bilan, selon des modèles élaborés à partir de ces séries statistiques, diverses dépréciations sur bases collectives. Elles sont déterminées par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires.

- Dépréciations calculées à partir de modèles Bâlois

Dans le cadre de la réglementation Bâloise, la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées détermine, à partir d'outils et de bases statistiques, un montant de pertes attendues à horizon d'un an, en fonction de multiples critères d'observation qui répondent à la définition de l'événement de perte au sens de la norme IAS 39.

L'évaluation de la dépréciation fait appel à la probabilité de défaillance affectée à chaque classe de notation attribuée aux emprunteurs mais fait également appel au jugement expérimenté de la Direction.

Le montant de cette dépréciation est obtenu par l'application au montant de pertes attendues calculé selon les modèles Bâlois, d'un coefficient de passage à maturité, destiné à prendre en compte la nécessité de constituer des dépréciations sur les pertes attendues jusqu'au terme du contrat.

- Autres dépréciations sur base collective :

Par ailleurs, la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées a également constaté à l'actif de son bilan des dépréciations sur bases collectives destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, telles que les dépréciations sectorielles ou les dépréciations sur pays à risque. Ces dernières visent à couvrir des risques estimés sur une base sectorielle ou géographique pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement un risque de non-recouvrement partiel.

Ces dépréciations concernent les filières habitat (crédits locatifs), productions agricoles (laitière, fruits & légumes, élevage porcin, élevage bovin, élevage ovins-caprins, céréales), commerce de détail et de gros, électricité, pharmacie, hôtellerie- restauration, construction, boulangerie, automobiles et holdings.

- Restructurations de créances

Les créances restructurées pour difficultés financières sont des créances pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas

été envisagées dans d'autres circonstances. Ainsi elles concernent les créances classées en défaut et, depuis le 1^{er} janvier 2014, les créances saines, au moment de la restructuration.

Sont exclues les créances réaménagées pour des raisons commerciales, dans le but de développer ou conserver une relation commerciale, et non du fait de difficultés financières de la contrepartie.

La réduction des flux futurs accordée à la contrepartie, qui peut notamment provenir du report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration, donne lieu à l'enregistrement d'une décote. Elle correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine.

Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur comptable du prêt ;
- et la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

La perte constatée lors d'une restructuration de créance est comptabilisée en coût du risque. Son amortissement affecte ensuite la marge d'intérêt.

Les crédits restructurés font l'objet d'un suivi en fonction de la notation conforme aux règles bâloises et sont dépréciés en fonction du risque de crédit estimé. Ils sont dépréciés individuellement au plus tard au bout de 30 jours d'impayés.

Les crédits restructurés restent classés dans cette catégorie pendant une période de deux ans (trois ans s'ils étaient en défaut au moment de la restructuration).

- Encours en souffrance

Les encours en souffrance sont des encours pour lesquels ont été constatés des arriérés de paiement n'entraînant pas pour autant une dépréciation sur base individuelle (encours sensibles sous surveillance).

- Intérêts pris en charge par l'Etat (IAS 20)

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe Crédit Agricole S.A. accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. En conséquence, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. En conséquence, il n'est pas constaté de décote sur les prêts qui bénéficient de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées sous la rubrique Intérêts et produits assimilés et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

✓ Passifs financiers

La norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne reconnaît trois catégories de passifs financiers :

- les passifs financiers évalués par nature en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat aux arrêts comptables ;
- les passifs financiers évalués sur option en juste valeur, en contrepartie du compte de résultat. La comptabilisation de passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes de passifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides ;

- les autres passifs financiers : cette catégorie regroupe tous les autres passifs financiers. Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La valorisation des émissions comptabilisées à la juste valeur intègre la variation du risque de crédit propre du Groupe.

- Titres au passif
 - Distinction dettes – capitaux propres

La distinction instrument de dette / capitaux propres est fondée sur une analyse de la substance des termes contractuels.

Un instrument de dettes constitue une obligation contractuelle :

- de remettre des liquidités ou un autre actif ou ;
- d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un contrat qui offre une rémunération discrétionnaire mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de toutes ses passifs financiers (actif net) et qui n'est pas qualifié d'instrument de dette.

✓ Produits de la collecte

Les produits de collecte sont comptabilisés en totalité dans la catégorie des « Dettes envers la clientèle » malgré les caractéristiques du circuit de collecte dans le groupe Crédit Agricole, avec une centralisation de la collecte chez Crédit Agricole S.A. en provenance des Caisses régionales. La contrepartie finale de ces produits de collecte pour le Groupe reste en effet la clientèle.

L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature considérés comme étant à taux de marché.

Les plans d'épargne logement et les comptes d'épargne logement donnent lieu le cas échéant à une provision telle que détaillée dans la note 6.16 Provisions.

✓ Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. A chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

La contrepartie de la réévaluation des dérivés au bilan est enregistrée en résultat (sauf dans le cas particulier de la relation de couverture de flux de trésorerie).

- La comptabilité de couverture

La couverture de juste valeur a pour objet de se protéger contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers associés à un actif ou à un passif comptabilisé (par exemple, à tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ou à une transaction prévue hautement probable.

La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se protéger contre le risque de variation défavorable de la juste valeur lié au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert ;
- documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert ;
- démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le groupe Crédit Agricole S.A. privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (version dite « carve out »).

De plus, le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts.

La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture ;
- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite reclassés en résultat au moment où les flux couverts se réalisent ;
- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écarts de conversion en capitaux propres et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

Lorsque les conditions ne sont plus respectées pour bénéficier de la comptabilité de couverture, le traitement comptable qui suit doit être appliqué prospectivement.

- couverture de juste valeur: seul l'instrument de couverture continue à être réévalué en contrepartie du résultat. L'élément couvert est intégralement comptabilisé conformément à sa classification. Pour les titres disponibles à la vente, les variations de juste valeur postérieures à l'arrêt de la relation de couverture, sont enregistrées en capitaux propres. Pour les éléments couverts évalués au coût amorti, qui étaient couverts en taux, le stock d'écart de réévaluation est amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts.
- couverture de flux de trésorerie: l'instrument de couverture est valorisé à la juste valeur par résultat. Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres jusqu'à ce que l'élément couvert affecte le résultat. Pour les éléments qui étaient couverts en taux, le résultat est affecté au fur et à

mesure du versement des intérêts. Le stock d'écart de réévaluation est donc amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts.

- couverture d'investissement net à l'étranger: Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres tant que l'investissement net est détenu. Le résultat est constaté lorsque l'investissement net à l'étranger sort du périmètre de consolidation.

- Dérivés incorporés :

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les trois conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

✓ Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers est déterminée en maximisant le recours aux données d'entrée observables. Elle est présentée selon la hiérarchie définie par IFRS 13 .

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

La juste valeur s'applique à chaque actif financier ou passif financier à titre individuel. Par exception, elle peut être estimée par portefeuille, si la stratégie de gestion et de suivi des risques le permettent et font l'objet d'une documentation appropriée. Ainsi, certains paramètres de la juste valeur sont calculés sur une base nette lorsqu'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers est géré sur la base de son exposition nette aux risques de marché ou de crédit. C'est notamment le cas du calcul de CVA/DVA.

La Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées considère que la meilleure indication de la juste valeur est la référence aux cotations publiées sur un marché actif. En l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation utilisant des données observables ou non observables.

- Risque de contrepartie sur les dérivés

La Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées intègre dans la juste valeur l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (Credit Valuation Adjustment ou CVA) et, selon une approche symétrique, le risque de non-exécution sur les dérivés passifs (Debt Valuation Adjustment ou DVA ou risque de crédit propre).

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue du groupe Crédit Agricole, le DVA les pertes attendues sur le groupe Crédit Agricole du point de vue de la contrepartie.

Le calcul du CVA/DVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables. Elle repose prioritairement sur des paramètres de marché tels que les CDS nominatifs cotés (ou CDS Single Name) ou les CDS indiciels en l'absence de CDS nominatif sur la contrepartie. Dans certaines circonstances, les paramètres historiques de défaut peuvent être utilisés.

- Hiérarchie de la juste valeur

La norme classe les justes valeurs selon trois niveaux en fonction de l'observabilité des données d'entrée utilisées dans l'évaluation

- Niveau 1 : justes valeurs correspondant à des cours (non ajustés) sur des marchés actifs.

Sont présentés en niveau 1 les instruments financiers directement cotés sur des marchés actifs pour des actifs et passifs identiques auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation. Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif (tels que la Bourse de Paris, le London Stock Exchange, le New York Stock Exchange...), des parts de fonds d'investissement cotées sur un marché actif et des dérivés contractés sur un marché organisé, notamment les futures.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se compensent, la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées retient des cours mid-price comme base de l'établissement de la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes vendeuses, les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs et pour les positions nettes acheteuses, il s'agit des cours vendeurs.

- Niveau 2 : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1.

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix) et répondent généralement aux caractéristiques suivantes : il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité, qui sont disponibles / accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché.

Sont présentés en niveau 2 :

- les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de Black & Scholes) et fondée sur des données de marché observables ;
- les instruments négociés de gré à gré pour lesquels la valorisation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté.

Lorsque les modèles utilisés sont fondés notamment sur des modèles standards, et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

- Niveau 3 : justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité.

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument. Ces produits sont présentés en niveau 3.

Il s'agit pour l'essentiel de produits complexes de taux, de dérivés actions et de structurés de crédit dont la valorisation requiert, par exemple, des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction à l'origine est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent « observables », la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant. La détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte notamment du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

Absence de technique de valorisation reconnue pour déterminer la juste valeur d'un instrument de capitaux propres.

Conformément aux principes d'IAS 39, si aucune technique ne peut donner satisfaction, ou si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût et est maintenu dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » car sa juste valeur ne peut pas être déterminée de manière fiable. Dans ce cas, le Groupe ne communique pas de juste valeur, conformément aux préconisations de la norme IFRS 7 en vigueur. Pour la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées, cela concerne le titre SAS Rue la Boétie, titre de participation de société non cotée sur un marché actif dont la détermination d'une juste valeur fiable est difficile.

✓ **Gains ou pertes nets sur instruments financiers**

- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat :

Pour les instruments financiers désignés à la juste valeur par résultat et les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie et d'investissements nets en devises.

- Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente :

Pour les actifs financiers disponibles à la vente, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des titres à revenu fixe et à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les pertes de valeur des titres à revenu variable ;
- les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente lorsque l'élément couvert est cédé ;
- les résultats de cession ou de rupture des prêts et des créances, des titres détenus jusqu'à l'échéance dans les cas prévus par la norme IAS 39.

✓ **Compensation des actifs et passifs financiers**

Conformément à la norme IAS 32, la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement s'il a un droit juridiquement exécutoire à tout moment de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

Les instruments dérivés et les opérations de pension traités avec des chambres de compensation dont les principes de fonctionnement répondent aux deux critères requis par la norme IAS 32 font l'objet d'une compensation au bilan.

Cet effet de compensation est présenté dans le tableau 6.12 relatif à l'amendement d'IFRS 7 sur les informations à fournir au titre des compensations d'actifs financiers et des passifs financiers.

✓ **Garanties financières données**

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance aux termes initiaux ou modifiés de l'instrument de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé entre :

- celui déterminé conformément aux dispositions de la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » ; ou
- le montant initialement comptabilisé, diminué le cas échéant des amortissements comptabilisés selon la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires ».

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

✓ Décomptabilisation des instruments financiers

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration,
- ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et, lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier est transférée.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication continue dans cet actif.

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsqu'il arrive à extinction, ou
- lorsque les analyses quantitative et qualitative concluent qu'il a été substantiellement modifié en cas de restructuration.

➤ Provisions (IAS 37 et 19)

La Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations autres que celles liées au risque de crédit, la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les avantages au personnel ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux ;
- les risques liés à l'épargne logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement modélisé des souscripteurs, en utilisant des hypothèses d'évolution de ces comportements, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité de ces évolutions futures ;

- l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur, établie à partir d'observations historiques de longue période ;
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction ;
- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêté des comptes.

Des informations détaillées sont fournies en note 6.16 Provisions.

➤ **Avantages au personnel (IAS 19)**

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, congés annuels, intéressement, participation et primes, sont ceux dont on s'attend à ce qu'ils soient réglés dans les douze mois suivant l'exercice au cours duquel les services ont été rendus,;
- les avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice) ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

✓ **Avantages à long terme**

Les avantages à long terme sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrats, mais non intégralement dus dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondants ont été rendus.

Sont notamment concernés les bonus et autres rémunérations différés versés douze mois ou plus après la fin de l'exercice au cours duquel ils ont été acquis, mais qui ne sont pas indexés sur des actions.

La méthode d'évaluation est similaire à celle utilisée par le Groupe pour les avantages postérieurs à l'emploi relevant de la catégorie de régimes à prestations définies.

✓ **Avantages postérieurs à l'emploi**

- Régimes à prestations définies

La Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs (cf. note 7.4 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies).

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turn-over.

Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par la Direction. Les rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations.

Le rendement attendu des actifs de régimes est déterminé sur la base des taux d'actualisation retenus pour évaluer l'obligation au titre de prestations définies.

Le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19 ;
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une police correspondant exactement, par son montant et sa période, à tout ou partie des prestations payables en vertu du régime, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante, (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Afin de couvrir ses engagements, la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées a souscrit des assurances auprès de Prédica et d'ADICAM.

- Régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

➤ **Impôts courants et différés**

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Celle-ci définit l'impôt exigible comme « le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice ». Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

Un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- la comptabilisation initiale de l'écart d'acquisition ;
- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.

Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les taux d'impôts de chaque pays sont retenus selon les cas.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. Lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des titres disponibles à la vente, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt ou l'économie d'impôt réel supportée par l'entité au titre de ces plus-values ou moins-values latentes est-elle reclassée en déduction de celles-ci.

Les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007 (à l'exception d'une quote-part de 12 % de la plus-value, taxée au taux de droit commun). Aussi les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice génèrent-elles une différence temporelle donnant lieu à constatation d'impôts différés à hauteur de cette quote-part.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres ;
- soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si, et seulement si :

- l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :
 - a) soit sur la même entité imposable,
 - b) soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôts exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôts différés soient réglés ou récupérés.

Les crédits d'impôts sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

Cependant, en raison de l'objectif poursuivi par le législateur de permettre la diminution des charges de personnel par le Crédit d'Impôts pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE), la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées a fait le choix de comptabiliser le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (article 244 quater C du CGI) en déduction des charges de personnel.

➤ **Traitement des immobilisations (IAS 16, 36, 38 et 40)**

Le groupe Crédit Agricole S.A. applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les actifs acquis lors de regroupements d'entreprises résultant de droits contractuels (accord de distribution par exemple). Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondants ou du potentiel des services attendus.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le groupe Crédit Agricole S.A. suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations corporelles par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	30 ans
Second œuvre	8 à 10 ans
Installations techniques	8 à 10 ans
Agencements	8 à 10 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans (dégressif ou linéaire)
Matériel spécialisé	5 ans (linéaire)

Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à des amortissements fiscaux et non à une dépréciation réelle de l'actif, sont annulés dans les comptes consolidés.

Les éléments dont dispose la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées sur la valeur de ses immobilisations amortissables lui permettent de conclure que les tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification des valeurs inscrites au bilan.

➤ Opérations en devises (IAS 21)

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires.

A la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du groupe Crédit Agricole S.A. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte deux exceptions :

- sur les actifs financiers disponibles à la vente, seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres ;
- les écarts de change sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en capitaux propres.

Les traitements relatifs aux éléments non monétaires diffèrent selon la nature de ces éléments :

- les éléments au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction ;
- les éléments à la juste valeur sont mesurés au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat ;

- en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

➤ **Commissions sur prestations de services (IAS 18)**

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent :

- les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif ;
- lorsque le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de services peut être estimé de façon fiable, le produit des commissions associé à cette transaction est comptabilisé dans la rubrique Commissions et en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture :
 - a) les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat.
Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées uniquement si l'ensemble des conditions suivantes sont respectées :
 - i) le montant des commissions peut être évalué de façon fiable,
 - ii) il est probable que les avantages économiques associés à la prestation iront à l'entreprise,
 - iii) le degré d'avancement de la prestation peut être évalué de façon fiable, et les coûts encourus pour la prestation et les coûts pour achever celle-ci peuvent être évalués de façon fiable ;
 - b) les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont, quant à elles, étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue.

1.4 Principes et méthodes de consolidation (IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28)

➤ **Périmètre de consolidation**

Les états financiers consolidés incluent les comptes de la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28, la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées dispose d'un pouvoir de contrôle, de contrôle conjoint ou d'une influence notable.

✓ **Consolidation des Caisses régionales**

Les normes de consolidation existant dans le référentiel international, sont définies en référence à des groupes ayant des structures juridiques intégrant les notions classiques de société-mère et de filiales.

Le groupe Crédit Agricole, qui repose sur une organisation mutualiste, ne s'inscrit pas directement et simplement dans le cadre de ces règles, compte tenu de sa structure dite de pyramide inversée.

Le Crédit Agricole Mutuel a été organisé, par la loi du 5 novembre 1894, qui a posé le principe de la création des Caisses locales de Crédit Agricole, la loi du 31 mars 1899 qui fédère les Caisses locales en Caisses régionales de Crédit Agricole et la loi du 5 août 1920 qui crée l'Office National du Crédit Agricole, transformé depuis en Caisse Nationale de Crédit Agricole, puis Crédit Agricole S.A., dont le rôle d'organe central a été rappelé et précisé par le Code Monétaire et financier.

Ces différents textes expliquent et organisent la communauté d'intérêts qui existent, au niveau juridique, financier, économique et politique, entre Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales et les Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel. Cette communauté repose, notamment, sur un même mécanisme de relations financières, sur une politique économique et commerciale unique, et sur des instances décisionnaires communes, constituant ainsi, depuis plus d'un siècle, le socle du groupe Crédit Agricole.

Ces différents attributs, déclinés au niveau régional et attachés à la communauté régionale du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées représentent les éléments principaux qui caractérisent généralement la notion de société-mère : valeurs, objectifs et idéal communs, centralisation financière et prises de décisions politique commerciale communes, histoire partagée.

C'est pourquoi, en accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle et existant à deux niveaux, national et régional.

Cette maison-mère conventionnelle étant définie, le groupe Crédit Agricole applique les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.

La maison-mère conventionnelle régionale est constituée de la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées et des Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel qui lui sont affiliées ; ses comptes consolidés sont constitués de l'agrégation des comptes de ces différentes entités après élimination des opérations réciproques.

✓ **Notions de contrôle**

Conformément aux normes internationales, toutes les entités contrôlées, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le contrôle existe sur une entité lorsque la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées est exposée ou a droit aux rendements variables résultant de son implication dans l'entité et si le pouvoir qu'elle détient sur cette dernière lui permet d'influer sur ces rendements. Pour apprécier la notion de pouvoir, seuls les droits (de vote ou contractuels) substantifs sont examinés. Les droits sont substantifs lorsque leur détenteur a la capacité, en pratique, de les exercer, lors de la prise de décision concernant les activités pertinentes de l'entité.

Le contrôle d'une filiale régie par les droits de vote est établi lorsque les droits de vote détenus confèrent à la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées la capacité actuelle de diriger les activités pertinentes de la filiale. La Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées contrôle généralement la filiale lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf s'il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas de diriger les activités pertinentes. Le contrôle existe également lorsque la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose en pratique de la capacité de diriger seul(e) les activités pertinentes en raison notamment de l'existence d'accords contractuels, de l'importance relative des droits de vote détenus au regard de la dispersion des droits de vote détenus par les autres investisseurs ou d'autres faits et circonstances.

Le contrôle d'une entité structurée ne s'apprécie pas sur la base du pourcentage des droits de vote qui n'ont, par nature, pas d'incidence sur les rendements de l'entité. L'analyse du contrôle tient compte des accords contractuels, mais également de l'implication et des décisions de la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées lors de la création de l'entité, des accords conclus à la création et des risques encourus par la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées, des droits résultants d'accords qui confèrent à l'investisseur le pouvoir de diriger les activités pertinentes uniquement lorsque des circonstances particulières se produisent ainsi que des autres faits ou circonstances qui indiquent que l'investisseur a la possibilité de diriger les activités pertinentes de l'entité. Lorsqu'il existe un mandat de gestion, il convient de déterminer si le gérant agit en tant qu'agent (pouvoir délégué) ou principal (pour son propre compte). Ainsi au moment où les décisions relatives aux activités pertinentes de l'entité doivent être prises, les indicateurs à analyser pour définir si une entité agit en tant qu'agent ou en tant que principal sont l'étendue du pouvoir décisionnel relatif à la délégation de pouvoir au gérant sur l'entité, les rémunérations auxquels donnent droit les accords contractuels mais aussi les droits substantifs pouvant affectés la capacité du décideur détenus par les autres parties impliquées dans l'entité et, l'exposition à la variabilité des rendements tirés d'autres intérêts détenus dans l'entité.

Le contrôle conjoint s'exerce lorsqu'il existe un partage contractuel du contrôle sur une activité économique. Les décisions affectant les activités pertinentes de l'entité requièrent l'unanimité des parties partageant le contrôle.

Dans les entités traditionnelles, l'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. La Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité.

✓ **Exclusions du périmètre de consolidation**

Conformément aux dispositions prévues par les normes IAS 28 § 18, les participations minoritaires détenues par des entités de capital-risque sont exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat soit par nature soit sur option.

➤ **Méthodes de consolidation**

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IFRS 10 et IAS 28 révisée. Elles résultent de la nature du contrôle exercé par la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

- l'intégration globale, pour les entités contrôlées, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées;
- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable et sous contrôle conjoint.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidés.

Les participations ne donnant pas le contrôle sont telles que définies par la norme IFRS 10 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

La variation de la valeur comptable de ces titres tient compte de l'évolution de l'écart d'acquisition.

Lors d'acquisitions complémentaires ou de cessions partielles avec maintien du contrôle conjoint ou de l'influence notable la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées constate :

- en cas d'augmentation du pourcentage d'intérêts, un « écart d'acquisition » complémentaire,
- en cas de diminution du pourcentage d'intérêts, une plus ou moins-value de cession / dilution en résultat.

➤ **Retraitements et éliminations**

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé pour les entités intégrées globalement.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations durables mesurées à l'occasion d'une cession interne sont constatées.

2. Principales opérations de structure et événements significatifs de la période

Le périmètre de consolidation et ses évolutions au 31 décembre 2014 sont présentés de façon détaillée à la fin des notes annexes en note 12 «Périmètre de consolidation au 31 décembre 2014 ».

Principaux évènements significatifs de la période :

Les caisses locales affiliées à la Caisse Régionale ont émis en 2014 des parts sociales à hauteur de 21,8 M€ dans le cadre du renforcement du sociétariat.

La Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées a participé en 2014 à l'augmentation de capital de la SAS Rue de La Boétie à hauteur de 16,5 M€.

En janvier 2014, la Caisse Régionale est entrée à hauteur de 0,9 M€ au capital de Crédit Agricole Protection Sécurité Caps, filiale du Groupe Crédit Agricole dans le domaine de la sécurité des biens et des personnes.

- **Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole SA (Switch)**

Par avenant signé le 19 décembre 2013, la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées ainsi que les autres Caisses régionales et Crédit Agricole SA ont décidé d'étendre l'assiette des garanties déjà accordées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. le 23 décembre 2011 à la participation de Crédit Agricole S.A. dans Crédit Agricole Assurances (CAA).

Les nouvelles garanties ont pris effet le 2 janvier 2014 et permettent désormais un transfert des exigences prudentielles s'appliquant à la fois aux participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales (CCI/CCA) et dans Crédit Agricole Assurances (CAA).

Le montant garanti par la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées s'élève à 472 818 milliers d'euros au titre des CCI/CCA et à 295 914 milliers d'euros au titre de Crédit Agricole Assurances (CAA).

En parallèle, le 2 janvier 2014, Crédit Agricole S.A. a remboursé l'intégralité du solde de l'avance d'actionnaires consentie par les Caisses régionales et des titres de capital hybride dits "T3CJ" souscrits par elles, soit un total de 13 794 milliers.

À compter du 2 janvier 2014, les garanties transfèrent ainsi aux Caisses régionales le risque de baisse de la valeur de mise en équivalence (VME) des participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales (CCI/CCA) et dans Crédit Agricole Assurances (CAA), ce dernier étant mis en équivalence pour les besoins prudentiels.

La garantie de la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées couvre un montant fixe de valeur de mise en équivalence de 768 732 milliers d'euros.

Cette garantie est assortie d'un dépôt de garantie de 259 586 milliers d'euros qui permet de reconstituer sur le long terme la liquidité remboursée au titre des T3CJ et de l'avance d'actionnaires et de fournir un surcroît de ressources longues.

Les dépôts de garantie versés par l'ensemble des Caisses régionales sont calibrés pour matérialiser l'économie globale de fonds propres réalisée par Crédit Agricole S.A.

En cas de baisse de la valeur de mise en équivalence globale, la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées supporte une quote-part de la perte de valeur à hauteur de son engagement maximum de 768 732 milliers d'euros, avec une clause de retour à meilleure fortune.

Si la garantie est activée, l'indemnisation correspondante est prélevée par Crédit Agricole S.A. sur le dépôt de garantie qui est alors reconstitué par la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées à hauteur d'une quote-part contractuelle de la nouvelle exigence prudentielle globale.

L'échéance des garanties globales reste identique (1er mars 2027), mais certaines facultés de résiliation anticipées totales ou partielles, notamment à la main du bénéficiaire, ont été introduites.

Le mécanisme général du dispositif est similaire au premier volet de l'opération, mais la substance du contrat s'analyse désormais comme un contrat d'assurance du fait de l'existence d'un risque global d'assurance au sens de la norme IFRS 4.

La norme IFRS 4 permet à l'émetteur d'un contrat d'assurance, de recourir aux principes comptables déjà appliqués pour des garanties données similaires, sous réserve d'effectuer un test de suffisance du passif selon les modalités visées par le paragraphe 14(b) de la norme.

Par conséquent, le traitement comptable de la garantie globale est assimilable à celui d'une garantie donnée à première demande et sa rémunération est comptabilisée en Produit net bancaire. Dans le cas où il existerait des perspectives de perte nette à l'échéance, après prise en compte d'hypothèses raisonnables de retour à meilleur fortune, une provision serait à doter, en Coût du risque, conformément aux exigences du test de suffisance du passif. En cas d'appel de la garantie globale, ou le cas échéant lors d'un retour à meilleure fortune ultérieur, la charge d'indemnisation ou le produit de remboursement seront respectivement reconnus en Coût du risque.

3. Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture

La gestion des risques bancaires au sein de la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées est assurée par l'unité Contrôles Centraux qui est rattachée au Directeur général et qui a pour mission d'assurer la maîtrise des risques de crédit, de marchés et opérationnels ainsi que le pilotage des projets impactant ces risques.

La description de ce dispositif ainsi que les informations narratives figurent désormais dans le rapport de gestion, chapitre « Facteurs de risques », comme le permet la norme IFRS 7. Les tableaux de ventilations comptables continuent néanmoins de figurer dans les états financiers.

3.1 Risque de crédit

(cf. Rapport de gestion 7.1)

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la banque. Cette contrepartie peut être une banque, une entreprise industrielle et commerciale, un Etat et les diverses entités qu'il contrôle, un fonds d'investissement ou une personne physique.

L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties de bonne fin ou engagements confirmés non utilisés. Ce risque englobe également le risque de règlement livraison inhérent à toute transaction nécessitant un échange de flux (espèce ou matière) en dehors d'un système sécurisé de règlement.

Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur brute comptable, nette de tout montant compensé et de toute perte de valeur comptabilisée.

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	46 972	40 311
Instruments dérivés de couverture	143 960	102 094
Actifs disponible à la vente (hors titres à revenu variable)	500 112	467 542
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	15 803	13 633
Prêts et créances sur la clientèle	10 680 722	10 538 041
Actif financiers détenus jusqu'à l'échéance	613 767	453 619
Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciations)	12 001 336	11 615 240
Engagements de financement donnés (hors opérations internes)	1 061 946	1 107 531
Engagements de garantie financière donnés (hors opérations internes)	157 599	152 849
Provisions - Engagements par signature	-2 431	-2 388
Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)	1 217 114	1 257 992
Exposition maximale au risque de crédit	13 218 450	12 873 232

Concentrations par agent économique de l'activité de crédit

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique (hors opérations internes au Crédit Agricole) :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
Administration générale	1 336 844	1 973	1 597	180	1 335 067
Banques centrales	0				0
Etablissements de crédit	15 803				15 803
Grandes entreprises	1 789 029	78 532	69 651	83 773	1 635 605
Clientèle de détail	7 971 269	210 996	157 925	103 294	7 710 050
Total (1) Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	11 112 945	291 501	229 173	187 247	10 696 525

(1) Dont encours clientèle restructurés selon la nouvelle définition (cf. paragraphe sur les créances restructurées de la note 1.3 Principes et méthodes comptables) pour 51 494 milliers d'euros

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
Administration générale (2)	1 498 337	1 619	1 417		1 496 920
Banques centrales					0
Etablissements de crédit	13 633				13 633
Grandes entreprises	1 592 209	67 255	58 101	14 958	1 519 150
Clientèle de détail	7 845 495	218 716	169 928	153 596	7 521 971
Total (1) Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	10 949 674	287 590	229 446	168 554	10 551 674

(1) Dont encours clientèle sains restructurés pour 42 603 milliers d'euros (cf. paragraphe sur les créances restructurées de la note 1.3 Principes et méthodes comptables 2013)

(2) Cette ligne reprend les montants présentés sur les lignes intitulées "Institutions non établissements de crédit" et "Administrations centrales" dans les annexes publiées au 31 décembre 2013

Engagements donnés en faveur de la clientèle par agent économique :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
Administration générale (1)	63 310	74 716
Grandes entreprises	319 022	377 215
Clientèle de détail	679 614	655 600
Total Engagements de financement	1 061 946	1 107 531
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
Administration générale (1)	8	1 183
Grandes entreprises	126 288	121 532
Clientèle de détail	29 743	27 966
Total Engagements de garantie	156 039	150 681

(1) Cette ligne reprend les montants présentés sur les lignes intitulées "Institutions non établissements de crédit" et "Administrations centrales" dans les annexes publiées au 31 décembre 2013

Dettes envers la clientèle par agent économique

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Administration générale (1)	6 514	24 094
Grandes entreprises	1 327 944	1 314 498
Clientèle de détail	2 729 651	2 817 838
Total Dettes envers la clientèle	4 064 109	4 156 430

(1) Cette ligne reprend les montants présentés sur les lignes intitulées "Institutions non établissements de crédit" et "Administrations centrales" dans les annexes publiées au 31 décembre 2013

Concentrations par zone géographique de l'activité de crédit

L'activité de la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées en dehors de la France métropolitaine n'est pas significative.

Informations sur les actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement

Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement par agent économique

	31/12/2014						31/12/2014	
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance					Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement		Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1an	> 1an	Valeur comptable des actifs financiers en souffrance			
(en milliers d'euros)								
Instruments de capitaux propres						603 915	-30 033	
Instruments de dette	0	0	0	0	0	1 590	-3 758	
Administration générale (1)					0			
Banques centrales					0			
Etablissements de crédit					0	1 590	-3 758	
Grandes entreprises					0			
Clientèle de détail					0			
Prêts et avances	179 863	1 759	142	0	181 764	62 328	-416 420	
Administration générale (1)	18 786				18 786	376	-1 777	
Banques centrales					0			
Institutions non établissements de crédit					0			
Grandes entreprises	51 336	632			51 968	8 881	-153 424	
Clientèle de détail	109 741	1 127	142		111 010	53 071	-261 219	
Total Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement	179 863	1 759	142	0	181 764	667 833	-450 211	

	31/12/2013						31/12/2013	
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance					Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement		Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1an	> 1an	Valeur comptable des actifs financiers en souffrance			
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Instruments de capitaux propres						586 223	-28 988	
Instruments de dette	0	0	0	0	0	1 570	-4 638	
Administration générale (1)					0			
Banques centrales					0			
Etablissements de crédit					0	1 570	-4 246	
Grandes entreprises					0		-392	
Clientèle de détail					0			
Prêts et avances	263 862	2 492	29	0	266 383	58 144	-398 000	
Administration générale (1)	31 587				31 587	202	-1 417	
Banques centrales					0			
Etablissements de crédit	2				2			
Grandes entreprises	86 797	72			86 869	9 154	-73 059	
Clientèle de détail	145 476	2 420	29		147 925	48 788	-323 524	
Total Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement	263 862	2 492	29	0	266 383	645 937	-431 626	

(1) Cette ligne reprend les montants présentés sur les lignes intitulées "Institutions non établissements de crédit" et "Administrations centrales" dans les annexes publiées au 31 décembre 2013

3.2 Risque de marché

(cf. Rapport de gestion 7.2)

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marché notamment :

- les taux d'intérêts : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt ;
- les taux de change : le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise ;
- les prix : le risque de prix résulte de la variation de prix et de volatilité des actions et des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions. Sont notamment soumis à ce risque les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières.

Opérations sur instruments dérivés : analyse par durée résiduelle

La ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

Instruments dérivés de couverture – juste valeur actif :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014						31/12/2013	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
<u>Instruments de taux d'intérêt :</u>	0	0	0	6 003	35 769	102 188	143 960	102 094
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				6 003	35 769	102 153	143 925	101 608
. Options de taux								
. Caps-floors-collars						35	35	486
. Autres instruments conditionnels								
<u>Instruments de devises et or :</u>	0	0	0	0	0	0	0	0
. Opérations fermes de change								
. Options de change								
<u>Autres instruments :</u>	0	0	0	0	0	0	0	0
. Dérivés sur actions & indices								
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres								
Sous total	0	0	0	6 003	35 769	102 188	143 960	102 094
. Opérations de change à terme								
Total Juste valeur des instruments dérivés de couverture - Actif	0	0	0	6 003	35 769	102 188	143 960	102 094

Instruments dérivés de couverture – juste valeur passif :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014						31/12/2013	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
<u>Instruments de taux d'intérêt :</u>	0	0	0	2 801	21 619	8 163	32 583	28 751
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				2 776	21 373	5 465	29 614	25 924
. Options de taux								
. Caps-floors-collars				25	246	2 698	2 969	2 827
. Autres instruments conditionnels								
<u>Instruments de devises et or :</u>	0	0	0	0	0	0	0	0
. Opérations fermes de change								
. Options de change								
<u>Autres instruments :</u>	0	0	0	0	0	0	0	0
. Dérivés sur actions & indices								
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres								
Sous total	0	0	0	2 801	21 619	8 163	32 583	28 751
. Opérations de change à terme								
Total Juste valeur des instruments dérivés de couverture - Passif	0	0	0	2 801	21 619	8 163	32 583	28 751

Instruments dérivés de transaction – juste valeur actif :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014						31/12/2013	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	406	878	26 606	27 890	20 210
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				406	878	26 410	27 694	20 075
. Options de taux								
. Caps-floors-collars						196	196	135
. Autres instruments conditionnels								
Instruments de devises et or :	0	0	0	6 680	7 160	0	13 840	8 281
. Opérations fermes de change								
. Options de change				6 680	7 160		13 840	8 281
Autres instruments :	0	0	0	0	0	0	0	0
. Dérivés sur actions & indices								
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres								
Sous total	0	0	0	7 086	8 038	26 606	41 730	28 491
. Opérations de change à terme								
Total Juste valeur des instruments dérivés de transaction - Actif	0	0	0	7 086	8 038	26 606	41 730	28 491

Instruments dérivés de transaction – juste valeur passif :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014						31/12/2013	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	414	1 203	26 606	28 223	20 529
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				414	1 203	26 410	28 027	20 394
. Options de taux								
. Caps-floors-collars						196	196	135
. Autres instruments conditionnels								
Instruments de devises et or :	0	0	0	6 679	7 161	0	13 840	8 281
. Opérations fermes de change								
. Options de change				6 679	7 161		13 840	8 281
Autres instruments :	0	0	0	5 606	0	0	5 606	614
. Dérivés sur actions & indices								
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres				5 606			5 606	614
Sous total	0	0	0	12 699	8 364	26 606	47 669	29 424
. Opérations de change à terme								
Total Juste valeur des instruments dérivés de transaction - Passif	0	0	0	12 699	8 364	26 606	47 669	29 424

Opérations sur instruments dérivés : montant des engagements

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
	Total encours notionnel	Total encours notionnel
Instruments de taux d'intérêt :	3 823 384	4 222 336
. Futures		
. FRA		
. Swaps de taux d'intérêts	3 567 500	3 905 999
. Options de taux		
. Caps-floors-collars	255 884	316 337
. Autres instruments conditionnels		
Instruments de devises et or :	4 424 556	3 664 420
. Opérations fermes de change		
. Options de change	4 424 556	3 664 420
Autres instruments :	0	0
. Dérivés sur actions & indices		
. Dérivés sur métaux précieux		
. Dérivés sur produits de base		
. Dérivés de crédits		
. Autres		
Sous total	8 247 940	7 886 756
. Opérations de change à terme	427 794	242 272
Total Notionnels	8 675 734	8 129 028

3.3 Risque de change

(cf. Rapport de gestion 7.4)

La Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées n'est pas exposée au risque de change. Les opérations figurant au bilan en devises autres que l'euro sont strictement retournées auprès de Crédit Agricole S.A. et la position de change est nulle.

3.4 Risque de liquidité et de financement

(cf. Rapport de gestion 7.5)

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun ou de renouveler ses emprunts à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance. Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placement.

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par durée résiduelle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	57 083	19 407	257 091	483 641		817 222
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	821 270	1 046 676	3 770 107	5 459 089		11 097 142
Total	878 353	1 066 083	4 027 198	5 942 730	0	11 914 364
Dépréciations						-416 420
Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle						11 497 944

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	126 006	83 037	187 099	473 840		869 982
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	780 950	1 014 185	3 618 452	5 439 395	83 059	10 936 041
Total	906 956	1 097 222	3 805 551	5 913 235	83 059	11 806 023
Dépréciations						-398 000
Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle						11 408 023

Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle par durée résiduelle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	1 454 737	2 042 984	2 118 771	1 699 321		7 315 813
Dettes envers la clientèle	3 153 165	60 801	318 741	531 402		4 064 109
Total Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	4 607 902	2 103 785	2 437 512	2 230 723	0	11 379 922

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	1 791 452	2 039 565	1 604 591	1 674 079		7 109 687
Dettes envers la clientèle	3 111 474	252 145	337 637	455 174		4 156 430
Total Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	4 902 926	2 291 710	1 942 228	2 129 253	0	11 266 117

Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

Il n'y a pas de dettes représentées par un titre ni de dettes subordonnées au 31/12/2014.

Garanties financières en risque données par maturité attendue

Les montants présentés correspondent au montant attendu d'appel des garanties financières en risque, c'est-à-dire qui ont fait l'objet de provision ou qui sont sous surveillance.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Garanties financières données	2 431					2 431

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Garanties financières données	2 388					2 388

Les échéances contractuelles des instruments dérivés sont présentées dans la note 3.2 « Risque de marché ».

3.5 Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change

(cf. Rapport de gestion 7.3 et 7.4)

Les instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre d'une **relation de couverture** sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi

- de couverture de valeur,
- de couverture de résultats futurs,
- de couverture d'un investissement net en devise.

Chaque relation de couverture fait l'objet d'une documentation formelle décrivant la stratégie, l'instrument couvert et l'instrument de couverture ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité.

Couverture de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque induit par les variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

Couverture de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

Couverture d'un investissement net en devise

Les couvertures des investissements nets en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liées aux participations dans les filiales en devises étrangères.

Instruments dérivés de couverture

	31/12/2014			31/12/2013		
	Valeur marché		Montant Notionnel	Valeur marché		Montant Notionnel
	positive	négative		positive	négative	
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Couverture de juste valeur	143 925	29 860	3 028 068	101 608	26 307	3 322 163
Taux d'intérêt	143 925	29 860	3 028 068	101 608	26 307	3 322 163
Capitaux propres						
Change						
Crédit						
Matières premières						
Autres						
Couverture de flux de trésorerie	35	2 723	227 554	486	2 444	285 563
Taux d'intérêt	35	2 723	227 554	486	2 444	285 563
Capitaux propres						
Change						
Crédit						
Matières premières						
Autres						
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger						
Total Instruments dérivés de couverture	143 960	32 583	3 255 622	102 094	28 751	3 607 726

3.6 Risques opérationnels

(cf. Rapport de gestion 7.6)

Le risque opérationnel correspond à la possibilité de subir une perte découlant d'un processus interne défaillant ou d'un système inadéquat, d'une erreur humaine ou d'un événement externe qui n'est pas lié à un risque de crédit, de marché ou de liquidité.

3.7 Gestion du capital et ratios réglementaires

L'amendement de la norme IAS 1 adopté par l'Union européenne le 11 janvier 2006 prévoit des informations sur le capital et sa gestion. L'objectif de l'amendement est de fournir au lecteur des informations sur les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital de l'émetteur. A ce sujet, des informations de nature qualitative et quantitative sont requises en annexe et notamment : données chiffrées récapitulatives sur les éléments gérés en tant que capital, description des éventuelles contraintes externes auxquelles l'entreprise est soumise au titre de son capital (par exemple du fait d'obligations réglementaires), indication ou non du respect des contraintes réglementaires et en cas de défaut de respect, une indication des conséquences qui en découlent.

Conformément à la réglementation prudentielle bancaire qui transpose en droit français les directives européennes « adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit » et « conglomérats financiers », la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées est soumise au respect du ratio de solvabilité et des ratios relatifs à la liquidité, la division des risques ou les équilibres de bilan.

La gestion des fonds propres de la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées est conduite de façon à respecter les niveaux de fonds propres prudentiels au sens de la Directive européenne 2013/36 et du règlement européen 575/2013 depuis le 1^{er} janvier 2014 et exigés par les autorités compétentes, la Banque centrale européenne et l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) afin de couvrir les risques pondérés au titre des risques de crédit, des risques opérationnels et des risques de marché.

Le dispositif prudentiel a été renforcé par la réforme Bâle 3 qui consiste notamment à renforcer la qualité et la quantité des fonds propres réglementaires requis, à mieux appréhender les risques, à inclure des coussins de capital et des exigences supplémentaires au terme de la liquidité et du levier. Certaines dispositions s'appliquent de manière progressive jusqu'au 31 décembre 2017, de même pour l'exigence de coussins en capital.

Toutefois, le régulateur a maintenu les exigences de fonds propres au titre des niveaux plancher (l'exigence Bâle 3 ne pouvant être inférieure à 80 % de l'exigence Bâle 1).

Le niveau plancher a été supprimé cependant l'information relative aux exigences Bâle 1 reste obligatoire et est prévu jusqu'à la fin de la période transitoire.

Les fonds propres sont répartis en trois catégories :

- les fonds propres de base de catégorie 1 ou Common Equity Tier 1 (CET1), déterminés à partir des capitaux propres du Groupe et retraités notamment de certains instruments de capital qui sont classés en AT1 et des immobilisations incorporelles ;
- les fonds propres de catégorie 1 ou Tier 1, constitué du Common Equity Tier 1 et des fonds propres additionnels de catégorie 1 ou Additional Tier 1 (AT1),
- les fonds propres globaux, qui sont constitués des fonds propres de catégorie 1 et des fonds propres de catégorie 2 composés d'instruments subordonnés ayant une maturité minimale à l'émission de 5 ans.

Pour être reconnus en Bâle 3, les instruments de fonds propres de catégorie 1 et de catégorie 2 doivent répondre à des critères d'inclusion plus exigeants. Si ces instruments ne sont pas éligibles Bâle 3, ils font l'objet d'une clause de « grand-père » qui s'étale sur 10 ans jusqu'à fin 2021 pour les éliminer des fonds propres de façon progressive.

Les déductions relatives aux participations dans d'autres établissements de crédit viennent minorer le total de ces fonds propres et s'imputent respectivement selon le type de l'instrument sur les montants du CET1, du Tier1 (AT1) et du Tier 2. Elles s'appliquent également aux détentions dans le secteur des assurances quand l'établissement n'est pas soumis à l'application de la « Directive conglomérat financier », sinon les valeurs de mise en équivalence des titres des entreprises d'assurances détenues dans le Groupe sont pondérées en risques.

Niveau des fonds propres prudentiels calculés conformément à la réglementation :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET 1)	1 544 678	1 521 076
Fonds propres de catégorie 1 (Tier 1 = CET1 + AT1))		
Fonds propres de catégorie 2 (Tier 2)		
Total des fonds propres prudentiels	1 544 678	1 521 076

Avant toute exigence de coussin de capital, l'exigence minimale de CET1 est de 4 % en 2014, puis sera porté à 4,5 % les années suivantes. De même, l'exigence minimale de Tier 1 est de 5,5 % en 2014, puis sera porté à 6 % les années suivantes. Enfin, l'exigence minimale de fonds propres est de 8 %.

En 2014 comme en 2013 et selon la réglementation en vigueur, la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées a répondu aux exigences réglementaires.

4. Notes relatives au résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

4.1 Produits et charges d'intérêts

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Sur opérations avec les établissements de crédit	96	117
Sur opérations internes au Crédit Agricole	48 953	42 843
Sur opérations avec la clientèle	362 367	381 095
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	3 289	4 509
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	8 181	6 913
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	31 770	39 460
Sur opérations de location-financement		
Autres intérêts et produits assimilés		
Produits d'intérêts (1) (2)	454 656	474 937
Sur opérations avec les établissements de crédit	50	72
Sur opérations internes au Crédit Agricole	152 968	160 082
Sur opérations avec la clientèle	44 992	51 056
Sur dettes représentées par un titre	18	587
Sur dettes subordonnées		203
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	19 611	18 371
Sur opérations de location-financement		
Autres intérêts et charges assimilées	30	350
Charges d'intérêts	217 669	230 721

(1) dont 8 531 milliers d'euros sur créances dépréciées individuellement au 31 décembre 2014 contre 8 081 milliers d'euros au 31 décembre 2013.

(2) dont 7 556 milliers d'euros correspondant à des bonifications reçues de l'Etat au 31 décembre 2014 contre 8 390 milliers d'euros au 31 décembre 2013.

4.2 Commissions nettes

(en milliers d'euros)	31/12/2014			31/12/2013		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	165	310	-145	150	293	-143
Sur opérations internes au Crédit Agricole	32 268	18 357	13 911	37 621	17 639	19 982
Sur opérations avec la clientèle	52 549	1 330	51 219	51 497	1 133	50 364
Sur opérations sur titres			0			0
Sur opérations de change	138		138	121		121
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	282		282	74		74
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	113 485	10 106	103 379	113 432	9 743	103 689
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	3 400		3 400	3 502	49	3 453
Produits nets des commissions	202 287	30 103	172 184	206 397	28 857	177 540

4.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Dividendes reçus		
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par nature	-5 183	-426
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par option	267	2 681
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	1 713	1 534
Résultat de la comptabilité de couverture		
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	-3 203	3 789

Le résultat de la comptabilité de couverture est nul car il n'y a pas d'inefficacité constatée dans les relations de couverture.

4.4 Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Dividendes reçus	19 077	673
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente (1)	2 334	4 311
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres de capitaux propres)	-1 045	-1 208
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur prêts et créances		
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	20 366	3 776

(1) hors résultat de cession sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement mentionnés en note 4.8

4.5 Produits et charges nets des autres activités

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation		
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance		
Autres produits nets de l'activité d'assurance		
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance		
Produits nets des immeubles de placement	-174	-158
Autres produits (charges) nets	58 631	61 607
Produits (charges) des autres activités	58 457	61 449

4.6 Charges générales d'exploitation

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Charges de personnel	151 959	152 398
Impôts et taxes	11 957	11 990
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	102 278	103 267
Charges générales d'exploitation	266 194	267 655

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des charges générales d'exploitation intègre les honoraires des commissaires aux comptes de la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées.

Les honoraires hors taxes (frais et débours exclus) du collège des commissaires aux comptes de la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées se rapportant à l'exercice 2014 sont de 173 milliers d'euros, répartis entre Ernst & Young Audit à hauteur de 60% et Audit Albouy Associés à hauteur de 40%.

4.7 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Dotations aux amortissements	16 956	16 945
- immobilisations corporelles	16 801	16 739
- immobilisations incorporelles	155	206
Dotations aux dépréciations	0	0
- immobilisations corporelles		
- immobilisations incorporelles		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	16 956	16 945

4.8 Coût du risque

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Dotations aux provisions et aux dépréciations	-112 032	-114 272
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe		
Prêts et créances	-106 074	-111 933
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Autres actifs	-572	-353
Engagements par signature	-475	-194
Risques et charges	-4 911	-1 792
Reprises de provisions et de dépréciations	77 960	95 999
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe	131	432
Prêts et créances	73 192	74 986
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	749	960
Autres actifs	184	211
Engagements par signature	432	391
Risques et charges	3 272	19 019
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	-34 072	-18 273
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés		
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	-1 707	-555
Récupérations sur prêts et créances amortis	1 155	1 538
Décotes sur crédits restructurés	-141	-81
Pertes sur engagements par signature		
Autres pertes		
Autres produits		
Coût du risque	-34 765	-17 371

4.9 Gains ou pertes nets sur autres actifs

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	5 543	251
Plus-values de cession	5 825	351
Moins-values de cession	-282	-100
Titres de capitaux propres consolidés	0	0
Plus-values de cession		
Moins-values de cession		
Produits (charges) nets sur opérations de regroupement		
Gains ou pertes nets sur autres actifs	5 543	251

4.10 Impôts

Charge d'impôt :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Charge d'impôt courant	66 505	70 407
Charge d'impôt différé	-10 801	-3 158
Charge d'impôt de la période	55 704	67 249

Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté

Au 31 décembre 2014

<i>(en milliers d'euros)</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions, activités abandonnées et résultats des sociétés mises en équivalence	172 419	38,00%	65 519
Effet des différences permanentes		-3,36%	-5 801
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires		1,47%	2 534
Effet de l'imposition à taux réduit		0,23%	394
Effet des autres éléments		-4,03%	-6 942
Taux et charge effectifs d'impôt		32,31%	55 704

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle et la contribution exceptionnelle sur l'impôt sur les sociétés) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2014.

La baisse de la charge fiscale par rapport au 31 décembre 2013 s'explique principalement par la diminution du résultat avant impôt et par la détaxation des dividendes en régime mère-fille.

Par ailleurs, le total des impôts différés relatifs aux éléments imputés dans les capitaux propres s'élève à 4 277K€ au 31 décembre 2014.

Au 31 décembre 2013

<i>(en milliers d'euros)</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions, activités abandonnées et résultats des sociétés mises en équivalence	189 050	38,00%	71 839
Effet des différences permanentes		0,25%	464
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires		0,06%	116
Effet de l'imposition à taux réduit		0,22%	421
Effet des autres éléments		-2,96%	-5 591
Taux et charge effectifs d'impôt		35,57%	67 249

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle et la contribution exceptionnelle sur l'impôt sur les sociétés) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2013.

4.11 Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période,

Détail des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres et recyclables ultérieurement en résultat		
Gains et pertes sur écarts de conversion	0	0
<i>Ecart de réévaluation de la période</i>		
<i>Transferts en résultat</i>		
<i>Autres reclassifications</i>		
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	4 149	3 902
<i>Ecart de réévaluation de la période</i>	5 444	8 213
<i>Transfert en résultat</i>	-1 295	-4 311
<i>Autres reclassifications</i>		
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	-731	1 789
<i>Ecart de réévaluation de la période</i>	-731	1 789
<i>Transferts en résultat</i>		
<i>Autres reclassifications</i>		
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés	0	0
<i>Ecart de réévaluation de la période</i>		
<i>Transferts en résultat</i>		
<i>Autres reclassifications</i>		
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entités mises en équivalence		
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entités mises en équivalence	-846	-1 197
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entités mises en équivalence		
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres et recyclables ultérieurement en résultat	2 572	4 494
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres et non recyclables ultérieurement en résultat		
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	-2 786	1 309
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés		
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entités mises en équivalence		
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entités mises en équivalence	929	-451
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entités mises en équivalence		
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres et non recyclables en résultat	-1 857	858
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	715	5 352
Dont part Groupe	715	5 352
Dont participations ne donnant pas le contrôle		

Détail des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et effets d'impôt

(en milliers d'euros)	31/12/2013				Variation				31/12/2014			
	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et recyclables ultérieurement en résultat												
Gains et pertes sur écarts de conversion			0	22 166	4 149	-1 098	3 051	3 051	32 950	-7 733	25 217	25 217
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	28 801	-6 635	22 166	22 166	4 149	-1 098	3 051	3 051	32 950	-7 733	25 217	25 217
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	-5 751	1 980	-3 771	-3 771	-731	252	-479	-479	-6 482	2 232	-4 250	-4 250
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés			0				0				0	
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entités mises en équivalence	23 050	-4 655	18 395	18 395	3 418	-846	2 572	2 572	26 468	-5 501	20 967	20 967
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entités mises en équivalence			0				0				0	
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres et recyclables ultérieurement en résultat	23 050	-4 655	18 395	18 395	3 418	-846	2 572	2 572	26 468	-5 501	20 967	20 967
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et non recyclables ultérieurement en résultat												
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	-769	295	-474	-474	-2 786	929	-1 857	-1 857	-3 555	1 224	-2 331	-2 331
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés			0				0				0	
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entités mises en équivalence	-769	295	-474	-474	-2 786	929	-1 857	-1 857	-3 555	1 224	-2 331	-2 331
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entités mises en équivalence			0				0				0	
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres et non recyclables en résultat	-769	295	-474	-474	-2 786	929	-1 857	-1 857	-3 555	1 224	-2 331	-2 331
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	22 281	-4 360	17 921	17 921	632	83	715	715	22 913	-4 277	18 636	18 636

5. Informations sectorielles

Le produit net bancaire du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées provient essentiellement de son activité de proximité en France.

6. Notes relatives au bilan

6.1 Caisse, banques centrales

(en milliers d'euros)	31/12/2014		31/12/2013	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse	46 934		43 825	
Banques centrales	47 191		45 253	
Valeur au bilan	94 125	0	89 078	0

6.2 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	41 730	28 491
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	5 242	11 820
Valeur au bilan	46 972	40 311
<i>Dont Titres prêtés</i>		

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Instruments de capitaux propres	0	0
- Actions et autres titres à revenu variable		
Titres de dettes	0	0
- Effets publics et valeurs assimilées		
- Obligations et autres titres à revenu fixe		
Prêts et avances	0	0
- Créances sur la clientèle		
- Créances sur les établissements de crédit		
- Titres reçus en pension livrée		
- Valeurs reçues en pension		
Instruments dérivés	41 730	28 491
Valeur au bilan	41 730	28 491

Les montants relatifs aux titres reçus en pension livrée comprennent ceux que l'entité est autorisée à redonner en garantie.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Intruments de capitaux propres		
- Actions et autres titres à revenu variable		
Titres de dettes	5 242	11 820
- Actifs représentatifs de contrats en unités de compte		
- Effets publics et valeurs assimilées		
- Obligations et autres titres à revenu fixe	5 242	11 820
Prêts et avances	0	0
- Créances sur la clientèle		
- Créances sur les établissements de crédit		
- Titres reçus en pension livrée		
- Valeurs reçues en pension		
Valeur au bilan	5 242	11 820

Passifs financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	47 669	29 424
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
Valeur au bilan	47 669	29 424

Passifs financiers détenus à des fins de transaction

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Titres vendus à découvert		
Titres donnés en pension livrée		
Dettes représentées par un titre		
Dettes envers la clientèle		
Dettes envers les établissements de crédit		
Instruments dérivés	47 669	29 424
Valeur au bilan	47 669	29 424

6.3 Instruments dérivés de couverture

L'information détaillée est fournie à la note 3.5 relative à la couverture du risque de flux de trésorerie ou de juste valeur, notamment sur taux d'intérêt et de change.

6.4 Actifs financiers disponibles à la vente

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014			31/12/2013		
	Valeur comptable	Gains latents	Pertes latentes	Valeur comptable	Gains latents	Pertes latentes
Effets publics et valeurs assimilées	48 929	62	-775	50 321	337	-565
Obligations et autres titres à revenu fixe	451 183	11 902	-782	417 221	10 111	-917
Actions et autres titres à revenu variable	71 181	10 833	-109	50 672	8 896	-101
Titres de participation non consolidés (2)	675 590	12 744	-912	657 842	12 580	-1 539
Total des titres disponibles à la vente	1 246 883	35 541	-2 578	1 176 056	31 924	-3 122
Créances disponibles à la vente						
Total des créances disponibles à la vente	0	0	0	0	0	0
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente (1)	1 246 883	35 541	-2 578	1 176 056	31 924	-3 122
Impôts		-8 308	573		-7 180	545
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs financiers disponibles à la vente (net d'impôts)		27 233	-2 005		24 744	-2 577

(1) dont - 31 030 milliers d'euros comptabilisés au titre de la dépréciation durable sur titres et créances

(2) par exception, les titres SAS Rue La Boétie sont évalués au coût pour un montant net de dépréciation de 584 082 milliers d'euros au 31 décembre 2014 contre 567 567 milliers d'euros au 31 décembre 2013

6.5 Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

Prêts et créances sur les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Etablissements de crédit		
Titres de dettes	0	0
- Titres non cotés sur un marché actif		
Prêts et avances	15 803	13 633
- Comptes et prêts	15 441	13 269
<i>dont comptes ordinaires débiteurs sains</i>	13 322	10 724
<i>dont comptes et prêts au jour le jour sains</i>		
- Valeurs reçues en pension		
- Titres reçus en pension livrée		
- Prêts subordonnés	362	364
- Autres prêts et créances		
Valeur brute	15 803	13 633
Dépréciations		
Valeur nette des prêts et créances auprès des	15 803	13 633
Opérations internes au Crédit Agricole		
Titres de dettes	200	197
- Titres non cotés sur un marché actif	200	197
Prêts et avances	801 219	856 152
- Comptes ordinaires	12 872	9 840
- Comptes et avances à terme	780 745	838 709
- Prêts subordonnés	7 602	7 603
Valeur brute	801 419	856 349
Dépréciations		
Valeur nette des prêts et créances internes au	801 419	856 349
Valeur au bilan	817 222	869 982

Prêts et créances sur la clientèle

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Opérations avec la clientèle		
Titres de dettes	3 535	3 535
- Titres non cotés sur un marché actif	3 535	3 535
Prêts et avances	11 093 607	10 932 506
- Créances commerciales	33 211	37 423
- Autres concours à la clientèle	10 953 874	10 761 856
- Titres reçus en pension livrée		
- Prêts subordonnés	0	13 794
- Créances nées d'opérations d'assurance directe		
- Créances nées d'opérations de réassurance		
- Avances en comptes courants d'associés	36 724	69 436
- Comptes ordinaires débiteurs	69 798	49 997
Valeur brute	11 097 142	10 936 041
Dépréciations	-416 420	-398 000
Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle	10 680 722	10 538 041
Opérations de location financement		
Location-financement immobilier		
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées		
Valeur brute	0	0
Dépréciations		
Valeur nette des opérations de location financement	0	0
Valeur-au bilan	10 680 722	10 538 041

Créances apportées en garantie :

Au cours de l'année 2014, la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées a apporté 3 076 millions d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 4 080 millions d'euros en 2013.

La Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées a apporté :

- 2 143 millions de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France (dispositif TRICP), contre 2 840 millions en 2013 ;
- 244 millions d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 281 millions d'euros en 2013 ;
- 385 millions d'euros de créances à Crédit Agricole Covered Bonds dans le cadre du refinancement du Groupe au moyen d'émission de Covered Bonds, contre 421 millions d'euros en 2013 ;
- 37 millions d'euros de nouvelles créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A dans le cadre du refinancement auprès de la BEI (Banque Européenne d'Investissement) contre 34 millions d'euros en 2013 ;
- 267 millions d'euros de créances à l'habitat dans le cadre de l'opération de titrisation du FCT Evergreen HL1 contre 254 millions d'euros en 2013.

6.6 Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers

(en milliers d'euros)	31/12/2013	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2014
Créances sur les établissements de crédit	0						0
Créances sur la clientèle	398 000		111 764	-93 344			416 420
<i> dont dépréciations collectives</i>	168 554		25 050	-6 357			187 247
Opérations de location financement	0						0
Titres détenus jusqu'à l'échéance	3 510			-749			2 761
Actifs disponibles à la vente	30 116		1 045	-131			31 030
Autres actifs financiers	992		572	-184			1 380
Total Dépréciations des actifs financiers	432 618	0	113 381	-94 408	0	0	451 591

(en milliers d'euros)	01/01/2013	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2013
Créances sur les établissements de crédit							0
Créances sur la clientèle	382 570		116 996	-101 566			398 000
<i> dont dépréciations collectives</i>	144 325		37 961	-13 732			168 554
Opérations de location financement							0
Titres détenus jusqu'à l'échéance	4 470			-960			3 510
Actifs disponibles à la vente	29 340		1 208	-432			30 116
Autres actifs financiers	850		353	-211			992
Total Dépréciations des actifs financiers	417 230	0	118 557	-103 169	0	0	432 618

6.7 Exposition au risque souverain

Expositions significatives au risque souverain

Le périmètre des expositions souveraines recensées couvre les expositions à l'État, hors collectivités locales. Les créances fiscales sont exclues du recensement

L'exposition aux dettes souveraines correspond à une exposition nette de dépréciation (valeur au bilan) présentée à la fois brute et nette de couverture.

Activité bancaire

31/12/2014 <i>(en milliers d'euros)</i>	Expositions nettes Activité bancaire nettes de dépréciations					Total activité banque Brut de couvertures	Couvertures Actifs financiers disponibles à la vente	Total Activité Banque Net de couverture
	Dont portefeuille bancaire				Dont portefeuille de négociation (hors dérivés)			
	Actifs à la juste valeur par résultat	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance				
Allemagne								
Belgique								
Espagne								
Etats Unis								
France		35 281		266 559		301 840		301 840
Grèce								
Irlande								
Italie								
Japon								
Portugal								
Total	0	35 281	0	266 559	0	301 840	0	301 840

31/12/2013	Expositions nettes Activité bancaire nettes de dépréciations					Total activité banque Brut de couvertures	Couvertures Actifs financiers disponibles à la vente	Total Activité Banque Net de couverture
(en milliers d'euros)	Dont portefeuille bancaire			Dont portefeuille de négociation (hors dérivés)				
	Actifs à la juste valeur par résultat	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances		Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance			
Allemagne		10 877						
Belgique								
Espagne								
Etats Unis								
France		31 446		203 676		235 122	235 122	
Grèce								
Irlande								
Italie								
Japon								
Portugal								
Total	0	42 323	0	203 676	0	235 122	0	

Dettes souveraines sur les pays sous surveillance – Activité bancaire – Variations

Variation des expositions brutes de couverture (en milliers d'euros)	Solde au 31 décembre 2013	Variation de juste valeur	Recyclage des réserves AFS	Créances rattachées	Tombées d'échéance	Cessions nettes de reprises de provisions	Acquisitions	Solde au 31 décembre 2014
Espagne								0
France	203 676	-6 818		3 293	-20 000		86 408	266 559
Grèce								
Irlande								
Italie								
Portugal								0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	203 676	-6 818	0	3 293	-20 000	0	86 408	266 559
Espagne								0
France	31 446	-1 322	497	332		-97 628	101 956	35 281
Grèce								
Irlande								
Italie								
Portugal								
Espagne								0
Actifs financiers disponibles à la vente	31 446	-1 322	497	332	0	-97 628	101 956	35 281
Espagne								0
France								0
Grèce								
Irlande								
Italie								
Portugal								0
Prêts et créances	0	0	0	0	0	0	0	0
Espagne								0
France								0
Grèce								
Irlande								
Italie								
Portugal								0
Portefeuille de négociation (hors dérivés)	0	0	0	0	0	0	0	0
Total Activité Banque	235 122	-8 140	497	3 625	-20 000	-97 628	188 364	301 840

Variation des expositions brutes de couverture (en milliers d'euros)	Solde au 1er janvier 2013	Variation de juste valeur	Recyclage des réserves AFS	Créances rattachées	Tombées d'échéance	Cessions nettes de reprises de provisions	Acquisitions	Solde au 31 décembre 2013
Espagne								0
France	63 241			1 652			138 783	203 676
Grèce								
Irlande								
Italie								
Portugal								0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	63 241	0	0	1 652	0	0	138 783	203 676
Espagne								0
France	27 852	-858	214	409		-10 542	14 371	31 446
Grèce								
Irlande								
Italie								
Portugal								0
Actifs financiers disponibles à la vente	27 852	-858	214	409	0	-10 542	14 371	31 446
Espagne								0
France								0
Grèce								
Irlande								
Italie								
Portugal								0
Prêts et créances	0	0	0	0	0	0	0	0
Espagne								0
France								0
Grèce								
Irlande								
Italie								
Portugal								0
Portefeuille de négociation (hors dérivés)	0	0	0	0	0	0	0	0
Total Activité Banque	91 093	-858	214	2 061	0	-10 542	153 154	235 122

6.8 Dettes envers les établissements de crédit et sur la clientèle

Dettes envers les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Etablissements de crédit		
Comptes et emprunts	671	624
<i>dont comptes ordinaires créditeurs</i>	308	258
<i>dont comptes et emprunts au jour le jour</i>		
Valeurs données en pension		
Titres donnés en pension livrée		
Total	671	624
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires créditeurs	27 160	27 386
Comptes et avances à terme	7 287 982	7 081 677
Total	7 315 142	7 109 063
Valeur au bilan	7 315 813	7 109 687

Dettes envers la clientèle

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Comptes ordinaires créditeurs	3 055 108	2 924 950
Comptes d'épargne à régime spécial	38 379	35 865
Autres dettes envers la clientèle	970 622	1 195 615
Titres donnés en pension livrée		
Dettes nées d'opérations d'assurance directe		
Dettes nées d'opérations de réassurance		
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques		
Valeur au bilan	4 064 109	4 156 430

6.9 Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Effets publics et valeurs assimilées	266 559	254 487
Obligations et autres titres à revenu fixe	349 969	202 642
Total	616 528	457 129
Dépréciations	-2 761	-3 510
Valeur au bilan	613 767	453 619

6.10 Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

Il n'y a pas de dettes représentées par un titre ni de dettes subordonnées au 31/12/2014.

6.11 Informations sur la compensation des actifs et des passifs financiers

Compensation – Actifs financiers

31/12/2014		Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires				
Nature des opérations	Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des passifs effectivement compensés comptablement	Montants net des actifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des passifs financiers relevant de convention cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie	
(en milliers d'euros)	(a)	(b)	(c)=(a)-(b)	(d)		(e)=(c)-(d)
Dérivés	185 690		185 690	43 333		142 357
Prises en pension de titres			0			0
Prêts de titres			0			0
Autres instruments financiers			0			0
Total des actifs financiers soumis à compensation	185 690	0	185 690	43 333	0	142 357

31/12/2013		Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires				
Nature des opérations	Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des passifs effectivement compensés comptablement	Montants net des actifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des passifs financiers relevant de convention cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie	
(en milliers d'euros)	(a)	(b)	(c)=(a)-(b)	(d)		(e)=(c)-(d)
Dérivés	130 585		130 585	37 340		93 245
Prises en pension de titres			0			0
Prêts de titres			0			0
Autres instruments financiers			0			0
Total des actifs financiers soumis à compensation	130 585	0	130 585	37 340	0	93 245

Compensation – Passifs financiers

31/12/2014							Effets de compensation sur les passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires				
Nature des opérations	Montants bruts des passifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des actifs effectivement compensés comptablement	Montants net des passifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation					
				Montants bruts des actifs financiers relevant de convention cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers donnés en garantie, dont dépôt de garantie						
(en milliers d'euros)	(a)	(b)	(c)=(a)-(b)	(d)		(e)=(c)-(d)					
Dérivés	80 252		80 252	43 333		36 919					
Mises en pension de titres			0			0					
Emprunts de titres			0			0					
Autres instruments financiers			0			0					
Total des passifs financiers soumis à compensation	80 252	0	80 252	43 333	0	36 919					

31/12/2013							Effets de compensation sur les passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires				
Nature des opérations	Montants bruts des passifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des actifs effectivement compensés comptablement	Montants net des passifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation					
				Montants bruts des actifs financiers relevant de convention cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers donnés en garantie, dont dépôt de garantie						
(en milliers d'euros)	(a)	(b)	(c)=(a)-(b)	(d)		(e)=(c)-(d)					
Dérivés	58 175		58 175	37 340		20 835					
Mises en pension de titres			0			0					
Emprunts de titres			0			0					
Autres instruments financiers			0			0					
Total des passifs financiers soumis à compensation	58 175	0	58 175	37 340	0	20 835					

6.12 Actifs et passifs d'impôts courants et différés

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Impôts courants	6 317	
Impôts différés	76 161	62 901
Total Actifs d'impôts courants et différés	82 478	62 901
Impôts courants	920	4 564
Impôts différés		
Total Passifs d'impôts courants et différés	920	4 564

Le net des actifs et passifs d'impôts différés se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2014		31/12/2013	
	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif
Décalages temporaires comptables-fiscaux	96 441	27 384	87 487	28 239
Charges à payer non déductibles	981		1 663	
Provisions pour risques et charges non déductibles	84 105	27 384	75 597	28 239
Autres différences temporaires	11 355		10 227	
Impôts différés / Réserves latentes	3 265	4 539	2 516	3 282
Actifs disponibles à la vente	501	4 539	241	3 282
Couvertures de Flux de Trésorerie	2 232		1 980	
Gains et pertes / Ecart actuariels	532		295	
Impôts différés / Résultat	8 378		4 419	
Total Impôts différés	108 084	31 923	94 422	31 521

Les impôts différés sont nettés au bilan par entité fiscale.

6.13 Comptes de régularisation actif, passif et divers

Comptes de régularisation et actifs divers

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Autres actifs	125 591	140 881
Comptes de stocks et emplois divers		9
Gestion collective des titres Livret développement durable		
Débiteurs divers	125 545	140 809
Comptes de règlements	46	63
Capital souscrit non versé		
Autres actifs d'assurance		
Parts des réassureurs dans les provisions techniques		
Comptes de régularisation	96 996	154 336
Comptes d'encaissement et de transfert	34 270	85 854
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts		
Produits à recevoir	58 387	60 933
Charges constatées d'avance	1 707	3 327
Autres comptes de régularisation	2 632	4 222
Valeur au bilan	222 587	295 217

Comptes de régularisation et passifs divers

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Autres passifs (1)	95 954	89 660
Comptes de règlements	915	508
Créditeurs divers	92 530	85 480
Versement restant à effectuer sur titres	2 509	3 672
Autres passifs d'assurance		
Autres		
Comptes de régularisation	130 281	137 965
Comptes d'encaissement et de transfert (2)	3 342	5 402
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts		
Produits constatés d'avance	60 067	61 889
Charges à payer	64 069	67 821
Autres comptes de régularisation	2 803	2 853
Valeur au bilan	226 235	227 625

(1) Les montants indiqués incluent les dettes rattachées

(2) Les montants sont indiqués en net

6.14 Immeubles de placement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2014
Valeur brute	3 808		746	-36			4 518
Amortissements et dépréciations	-1 440		-196	21			-1 615
Valeur au bilan (1)	2 368	0	550	-15	0	0	2 903

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple

<i>(en milliers d'euros)</i>	01/01/2013	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2013
Valeur brute	3 751		715	-658			3 808
Amortissements et dépréciations	-1 499		-171	230			-1 440
Valeur au bilan (1)	2 252	0	544	-428	0	0	2 368

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple

Juste valeur des immeubles de placement par modèle de valorisation

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur de marché estimée au 31/12/2014	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Immeubles de placement non évalués à la Juste valeur au bilan				
Immeubles de placement	4 518			4 518
Total Immeubles de placement dont la juste valeur est indiquée	4 518	0	0	4 518

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur de marché estimée au 31/12/2013	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Immeubles de placement non évalués à la Juste valeur au bilan				
Immeubles de placement	3 808		3 808	
Total Immeubles de placement dont la juste valeur est indiquée	3 808	0	3 808	0

6.15 Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

(en milliers d'euros)	31/12/2013	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2014
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	282 128		10 397	-10 644			281 881
Amortissements et dépréciations (1)	-190 527		-16 800	9 296			-198 031
Valeur au bilan	91 601	0	-6 403	-1 348	0	0	83 850
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	10 628		218	-331			10 515
Amortissements et dépréciations	-10 446		-155	331			-10 270
Valeur au bilan	182	0	63	0	0	0	245

(1) Y compris les amortissements sur immobilisations données en location simple

(en milliers d'euros)	01/01/2013	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2013
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	275 416		8 022	-1 310			282 128
Amortissements et dépréciations (1)	-174 913		-16 737	1 123			-190 527
Valeur au bilan	100 503	0	-8 715	-187	0	0	91 601
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	10 515		113				10 628
Amortissements et dépréciations	-10 239		-207				-10 446
Valeur au bilan	276	0	-94	0	0	0	182

(1) Y compris les amortissements sur immobilisations données en location simple

6.16 Provisions

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2014
Risques sur les produits épargne logement	10 351		7 188					17 539
Risques d'exécution des engagements par signature	2 388		475		-432			2 431
Risques opérationnels	37 809		2 034	-1 315	-1 913			36 615
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)(2)	3 757		525		-383		1 542	5 441
Litiges divers	3 425		4 332		-1 838			5 919
Participations	0							0
Restructurations	0							0
Autres risques	11 608		5 689	-3 035	-63			14 199
Total	69 338	0	20 243	-4 350	-4 629	0	1 542	82 144

(1) Dont 1 818 milliers d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.4, dont 1 570 milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail

(2) Dont une variation d'un montant de 1 542 milliers d'euros due à l'application de l'amendement d'IAS 19.

<i>(en milliers d'euros)</i>	01/01/2013	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2013
Risques sur les produits épargne logement	7 791		3 046		-486			10 351
Risques d'exécution des engagements par signature	2 585		194		-391			2 388
Risques opérationnels	53 275		1 006	-1 006	-15 466			37 809
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)(2)	3 422		163		-98		270	3 757
Litiges divers	2 173		1 919		-667			3 425
Participations	0							0
Restructurations	0							0
Autres risques	15 330		5 268	-5 526	-3 464			11 608
Total	84 576	0	11 596	-6 532	-20 572	0	270	69 338

(1) Dont 1 776 milliers d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.4, dont 1 570 milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail

(2) Dont une variation d'un montant de 270 milliers d'euros due à l'application de l'amendement d'IAS 19 au 1er janvier 2013.

Provision épargne-logement :

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Total plans d'épargne-logement	2 339	2 166
Total comptes épargne-logement	456	484
Total Encours collectés au titre des contrats épargne-logement	2 795	2 650

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Les encours de collecte, hors prime de l'Etat sont des encours sur base d'inventaire à fin novembre 2014 pour les données au 31 décembre 2014 et à fin novembre 2013 pour les données au 31 décembre 2013 ;

Encours de crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Plans d'épargne-logement :	33	38
Comptes épargne-logement :	164	187
Total Encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement	197	225

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Total plans d'épargne-logement	17 540	10 351
Total comptes épargne-logement		
Total Provision au titre des contrats épargne-logement	17 540	10 351

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	Dotations	Reprises	Autres mouvement	31/12/2014
Plans d'épargne-logement :	10 351	7 189			17 540
Comptes épargne-logement :					0
Total Provision au titre des contrats épargne-logement	10 351	7 189	0	0	17 540

L'organisation financière du groupe Crédit Agricole concernant les comptes d'épargne à régime spécial est décrite dans le paragraphe « Relations internes aux Crédit Agricole - mécanismes financiers internes » de la partie « Cadre général ».

6.17 Capitaux propres part du groupe

➤ Composition du capital au 31 décembre 2014

La Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées est une société coopérative à capital variable, soumise notamment aux articles L. 512-20 et suivants du Code monétaire et financier relatifs au Crédit agricole, aux articles L. 231-1 et suivants du Code de commerce relatifs aux sociétés à capital variable, et aux dispositions de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

Son capital est composé de parts sociales cessibles nominatives souscrites par les sociétaires, de Certificats Coopératifs d'Investissement (CCI) et de Certificats Coopératifs d'Associés (CCA).

Conformément aux dispositions de l'IFRIC 2, la qualité de capital est reconnue aux parts sociales des coopératives dans la mesure où l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement des parts.

La cession des parts sociales étant soumise à l'agrément du conseil d'administration de la Caisse régionale, cette dernière caractéristique confirme par conséquent leur qualité de capital social au regard des normes IFRS.

Les CCI et/ou CCA sont des valeurs mobilières sans droit de vote émises pour la durée de la société et représentatives de droits pécuniaires attachés à une part de capital. Leur émission est régie par les titres II *quater* et *quinquies* de la loi du 10 septembre 1947.

A la différence des parts sociales, ils confèrent à leurs détenteurs un droit sur l'actif net de la société dans la proportion du capital qu'ils représentent.

Les CCI sont émis au profit de titulaires n'ayant pas à justifier de la qualité de sociétaire, et sont librement négociables.

Les CCA ne peuvent en revanche être souscrits et détenus que par les sociétaires de la Caisse régionale et des Caisses locales qui lui sont affiliées.

Répartition du capital de la Caisse régionale	Nombre de titres au 01/01/2014	Nombre de titres émis	Nombre de titres remboursés	Nombre de titres au 31/12/2014
Certificats Coopératifs d'associés (CCA)	2 080 716	0	0	2 080 716
Dont part du Public				
Dont part Crédit Agricole S.A.	2 080 716			2 080 716
Parts sociales	139 313 175	22 757 091	8 224 528	153 845 738
Dont 66 Caisses Locales	139 313 153	22 757 088	8 224 525	153 845 716
Dont 20 administrateurs de la CR	20	3	3	20
Dont Crédit Agricole S.A.	2			2
Total	141 393 891	22 757 091	8 224 528	155 926 454

La valeur nominale des titres est de 15 euros pour les CCA et de 1,50 euro pour les parts sociales émises par les Caisses Locales.

Le montant total du capital est de 261 981 milliers d'euros.

➤ Résultat par action

Conformément à la norme IAS 33, une entité doit calculer le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère. Celui-ci doit être calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation.

Ainsi qu'il est évoqué au paragraphe précédent, les capitaux propres de la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées sont composés de parts sociales, de CCI (le cas échéant) et de CCA.

Conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 relative au statut de la coopération, la rémunération des parts sociales est au plus égale au taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées publiées par le ministre chargé de l'économie.

La rémunération des CCI et CCA est quant à elle fixée annuellement par l'assemblée générale des sociétaires et doit être au moins égale à celle des parts sociales.

Par conséquent, du fait des particularités liées au statut des sociétés coopératives à capital variable portant tant sur la composition des capitaux propres qu'aux caractéristiques de leur rémunération, les dispositions de la norme IAS 33 relative à la communication du résultat par action, sont inappropriées.

➤ Dividendes

Année de rattachement du dividende	Par CCI	Par CCA	Par Part Sociale
	Montant Net	Montant Net	Montant Net
2011		3,71	0,05
2012		3,61	0,05
2013		3,61	0,04
Prévu 2014		3,62	0,04

Dividendes payés au cours de l'exercice :

Les montants relatifs aux dividendes figurent dans le tableau de variation des capitaux propres. Ils s'élèvent à 12 016 milliers d'euros en 2014.

➤ Affectations du résultat et fixation du dividende 2014

L'affectation du résultat la fixation et la mise en paiement du dividende 2014 sont proposées dans le projet de résolutions présentées par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale de la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées du 26 Mars 2015.

Le texte de la résolution est le suivant :

6^{ème} Résolution

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport général des commissaires aux comptes, décide sur proposition du Conseil d'administration, d'affecter ainsi qu'il suit, le résultat de l'exercice clos le 31/12/14, se soldant par un bénéfice 100 466 148,93 euros :

- 1 769 638,75 euros pour l'intérêt aux porteurs de parts sociales, ce qui correspond à un taux de 1,89%, éligibles à l'abattement fiscal tel que défini par la Loi de Finance en vigueur. Cet intérêt sera payable à partir du 01/04/15.
- 7 532 191,92 euros représentant le dividende à verser aux porteurs de certificats coopératifs d'associés pour l'exercice 2014, soit un dividende de 3,62 euros net

dividende sera payable à partir du 01/04/15.

Reste à affecter : 91 164 318,26 euros

- affectation des trois quarts à la réserve légale soit 68 373 238,69 euros
- affectation du solde à la réserve facultative soit 22 791 079,57 euros.

L'Assemblée générale prend acte des dividendes distribués au titre des cinq derniers exercices.

Intérêt aux parts sociales

Exercice	Nombre de parts sociales	Taux d'intérêt servi aux parts sociales	Intérêt net
2009	6.242.112	3,895%	3.646.953,94 €
2010	6.242.112	3,380%	3.164.750,78 €
2011	6.242.112	3,580%	3.352.014,14 €
2012	6.242.112	2,780%	2.602.960,70 €
2013	6.242.112	2,460%	2.303.339,33 €

Dividendes sur certificats coopératifs d'associés (CCA)

Exercice	Nombre de CCA	Distribution par CCA	Dividende net
2009	2.080.716	3,46 €	7.199.277,36 €
2010	2.080.716	3,60 €	7.490.577,60 €
2011	2.080.716	3,71 €	7.719.456,36 €
2012	2.080.716	3,61 €	7.511.384,76 €
2013	2.080.716	3,61 €	7.511.384,76 €

6.18 Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle

La ventilation des soldes au bilan des actifs et passifs financiers est réalisée par date d'échéance contractuelle.

L'échéance des instruments dérivés de transaction et de couverture correspond à leur date de maturité contractuelle.

Les actions et autres titres à revenu variable sont par nature sans échéance contractuelle ; ils sont positionnés en « Indéterminé ».

Les écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux sont considérés comme ayant une échéance indéterminée compte tenu de l'absence de maturité définie.

(en milliers d'euros)	31/12/2014					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
Caisse, banques centrales	94 125					94 125
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	946	9 223	10 197	26 606		46 972
Instruments dérivés de couverture	1 466	4 537	35 769	102 188		143 960
Actifs financiers disponibles à la vente	1 033	292	107 335	20 401	1 117 822	1 246 883
Prêts et créances sur les établissements de crédit	57 083	19 407	257 091	483 641		817 222
Prêts et créances sur la clientèle	708 976	1 027 448	3 642 191	5 302 107		10 680 722
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux					17 865	17 865
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	33 522	84 864	329 850	165 531		613 767
Total Actifs financiers par échéance	897 151	1 145 771	4 382 433	6 100 474	1 135 687	13 661 516
Banques centrales						0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6 560	6 139	8 364	26 606		47 669
Instruments dérivés de couverture	528	2 273	21 619	8 163		32 583
Dettes envers les établissements de crédit	1 454 737	2 042 984	2 118 771	1 699 321		7 315 813
Dettes envers la clientèle	3 153 165	60 801	318 741	531 402		4 064 109
Dettes représentées par un titre						0
Dettes subordonnées						0
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux					123 517	123 517
Total Passifs financiers par échéance	4 614 990	2 112 197	2 467 495	2 265 492	123 517	11 583 691

(en milliers d'euros)	31/12/2013					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
Caisse, banques centrales	89 078					89 078
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	5 644	4 788	11 598	18 281		40 311
Instruments dérivés de couverture	5 533	727	27 697	68 137		102 094
Actifs financiers disponibles à la vente	382	8 488	98 600	7 015	1 061 571	1 176 056
Prêts et créances sur les établissements de crédit	126 006	83 037	187 099	473 840		869 982
Prêts et créances sur la clientèle	667 172	994 415	3 501 695	5 291 700	83 059	10 538 041
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux					3 949	3 949
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	21 831	34 106	324 187	73 495		453 619
Total Actifs financiers par échéance	915 646	1 125 561	4 150 876	5 932 468	1 148 579	13 273 130
Banques centrales						0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	630	106	10 407	18 281		29 424
Instruments dérivés de couverture	648	952	12 990	14 161		28 751
Dettes envers les établissements de crédit	1 791 452	2 039 565	1 604 591	1 674 079		7 109 687
Dettes envers la clientèle	3 111 474	252 145	337 637	453 606	1 568	4 156 430
Dettes représentées par un titre						0
Dettes subordonnées						0
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux					66 203	66 203
Total Passifs financiers par échéance	4 904 204	2 292 768	1 965 625	2 160 127	67 771	11 390 495

7. Avantages au personnel et autres rémunérations

7.1 Détail des charges de personnel

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Salaires et traitements (1)	81 414	82 054
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	7 663	7 685
Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies)	2 032	1 642
Autres charges sociales	30 579	31 010
Intéressement et participation	16 154	15 929
Impôts et taxes sur rémunération	14 117	14 078
Total Charges de personnel	151 959	152 398

(1) dont indemnités de retraite liées à la retraite pour 1 046 milliers d'euros au 31 décembre 2014 contre 1 004 milliers d'euros au 31 décembre 2013

7.2 Effectif fin de période

Effectifs	31/12/2014	31/12/2013
France	2 303	2 361
Etranger		
Total	2 303	2 361

7.3 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés du Groupe Crédit Agricole S.A. n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

7.4 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies

	Euro zone Entité CR	Euro Zone Entité ISG	Hors euro zone	Toutes zones	Toutes zones
(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2014	31/12/2014	31/12/2014	31/12/2013
Variation dette actuarielle					
Dette actuarielle au 31/12/N-1	29 516	1 569		31 085	28 895
Ecart de change					
Coût des services rendus sur l'exercice	1 904	100		2 004	1 819
Coût financier	887			887	819
Cotisations employés					
Modifications, réductions et liquidations de régime		-347		-347	
Variation de périmètre	36			36	-26
Prestations versées (obligatoire)	-648			-648	-662
Taxes, charges administratives et primes					
(Gains) / pertes actuariels \neq liés aux hypothèses démographiques	-966			-966	-1 783
(Gains) / pertes actuariels liés aux hypothèses financières	3 667			3 667	454
Dette actuarielle au 31/12/N	34 396	1 322	0	35 718	29 516

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2014	31/12/2014	31/12/2014	31/12/2013
Détail de la charge comptabilisée au résultat					
Coût des services	1 904	-247		1 657	1 819
Charge / produit d'intérêt net	-29			-29	0
Impact en compte de résultat au 31/12/N	1 875	-247	0	1 628	1 819

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2014	31/12/2014	31/12/2014	31/12/2013
Détail des gains et pertes comptabilisés en autres éléments du résultat global non recyclables					
Réévaluation du passif (de l'actif) net					
Montant du stock d'écarts actuariels cumulés en autres éléments du résultat global non recyclables au 31/12/N-1	769			769	2 078
Ecart de change					
Gains/(pertes) actuariels sur l'actif	85			85	20
Gains / (pertes) actuariels liés aux hypothèses démographiques (1)	-966			-966	-1 783
Gains / (pertes) actuariels liés aux hypothèses financières (1)	3 667			3 667	454
Ajustement de la limitation d'actifs					
Total des éléments reconnus immédiatement en autres éléments du résultat global au 31/12/N	3 555	0	0	3 555	769

(1) Dont écarts actuariels liés aux ajustements d'expérience

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2014	31/12/2014	31/12/2014	31/12/2013
Variation de juste valeur des actifs					
Juste valeur des actifs au 31/12/N-1	30 247			30 247	28 690
Ecart de change					
Intérêt sur l'actif (produit)	915			915	819
Gains / (pertes) actuariels	-85			-85	-21
Cotisations payées par l'employeur	1 778			1 778	1 447
Cotisations payées par les employés					
Modifications, réductions et liquidations de régime					
Variation de périmètre	36			36	-26
Taxes, charges administratives et primes					
Prestations payées par le fonds	-648			-648	-662
Juste valeur des actifs au 31/12/N	32 243		0	32 243	30 247

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2014	31/12/2014	31/12/2014	31/12/2013
Variation de juste valeur des droits à remboursement					
Juste valeur des droits à remboursement au 31/12/N-1					
Ecart de change					
Intérêts sur les droits à remboursement (produit)					
Gains / (pertes) actuariels					
Cotisations payées par l'employeur					
Cotisations payées par les employés					
Modifications, réductions et liquidations de régime					
Variation de périmètre					
Taxes, charges administratives et primes					
Prestations payées par le fonds					
Juste valeur des droits à remboursement au 31/12/N	0		0	0	0

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2014	31/12/2014	31/12/2014	31/12/2013
Position nette					
Dette actuarielle fin de période	34 396	1 322		35 718	29 516
Impact de la limitation d'actifs					
Juste valeur des actifs fin de période	-32 243			-32 243	-30 247
Position nette (passif) / actif fin de période	2 153	1 322	0	3 475	-731
Coût des services passés (modification de régimes) non reconnus					
Position nette (passif) / actif fin de période publiée au 31/12/N-1					-731

Régimes à prestations définies : principales hypothèses actuarielles	31/12/2014	31/12/2013
Taux d'actualisation (1)	1,45%	3,05%
Taux de rendement effectifs des actifs du régime et des droits à remboursement	2,45%	2,70%
Taux attendus d'augmentation des salaires (2)		
Taux d'évolution des coûts médicaux		
Autres (à détailler)		

- (1) Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turn-over
- (2) Suivant les populations concernées (cadres ou non cadres)

Information sur les actifs des régimes Allocations d'actifs (1)	Euro zone			Hors euro zone				Toutes zones		
	En %	en montant	dont coté	En %	en montant		dont coté	En %	en montant	dont coté
Actions	9,50%	3 063						9,50%	3 063	
Obligations	84,70%	27 310						84,70%	27 310	
Immobiliers	NC							NC		
Autres actifs (2)	5,80%	1 870						5,80%	1 870	

Au 31 décembre 2014, les taux de sensibilité démontrent que :

- Une variation de plus 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de 4.41 % ;
- Une variation de moins 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 4.66 %.

7.5 Rémunérations de dirigeants

Le montant global des rémunérations et jetons de présence alloués pendant l'exercice 2014 aux organes de direction de la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées s'élève à 2 166 milliers d'euros.

8. Engagements de financement et de garantie et autres garanties

Engagements donnés et reçus

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Engagements donnés		
Engagements de financement	1 076 411	1 224 909
. Engagements en faveur d'établissements de crédit	14 465	117 378
. Engagements en faveur de la clientèle	1 061 946	1 107 531
Ouverture de crédits confirmés	629 740	626 220
- Ouverture de crédits documentaires	5 274	3 311
- Autres ouvertures de crédits confirmés	624 466	622 909
Autres engagements en faveur de la clientèle	432 206	481 311
Engagements de garantie	926 577	625 667
. Engagements d'ordre d'établissement de crédit	770 538	475 528
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	6	910
Autres garanties (1)	770 532	474 618
. Engagements d'ordre de la clientèle	156 039	150 139
Cautions immobilières	1 022	2 064
Autres garanties d'ordre de la clientèle	155 017	148 075
Engagements reçus		
Engagements de financement	400 152	1 030 152
. Engagements reçus d'établissements de crédit	400 152	1 030 152
. Engagements reçus de la clientèle		
Engagements de garantie	2 567 365	2 459 524
. Engagements reçus d'établissements de crédit	155 130	167 450
. Engagements reçus de la clientèle	2 412 235	2 292 074
Garanties reçues des administrations publiques et	142 377	143 852
Autres garanties reçues	2 269 858	2 148 222

(1) Dont 295 914 milliers d'euros relatifs à la garantie globale (Switch) mise en place le 2 janvier 2014, en amendement de la garantie précédente octroyée le 23 décembre 2011 pour 472 818 milliers d'euros.

Créances apportées en garantie :

Au cours de l'année 2014, la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées a apporté 3 076 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 4 046 milliers d'euros en 2013. La Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances. Le détail figure infra au paragraphe 6.5

Garanties détenues et actifs reçus en garantie

Les garanties détenues par La Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées et qu'elle est autorisée à vendre ou à redonner en garantie sont non significatives et l'utilisation de ces garanties ne fait pas l'objet d'une politique systématisée étant donné son caractère marginal dans le cadre de l'activité de la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées.

La politique de l'établissement consiste à céder dès que possible les actifs obtenus par prise de possession de garanties.

La plus grande partie des garanties et rehaussements détenus correspond à des hypothèques, des nantissements ou des cautionnements reçus, quelle que soit la qualité des actifs garantis.

9. Reclassements d'instruments financiers

Comme les exercices précédents, la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées n'a pas opéré en 2014 de reclassement au titre de l'amendement de la norme IAS 39 adopté par l'Union européenne le 15 octobre 2008.

10. Juste valeur des instruments financiers

<p>La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation.</p>
--

La juste valeur est basée sur le prix de sortie (notion d'exit price).

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêté en ayant recours en priorité à des données de marché observables. Celles-ci sont susceptibles de changer au cours d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre de modèles d'évaluation et d'hypothèses. Il est supposé que les intervenants de marché agissent dans leur meilleur intérêt économique. Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

10.1 Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

Actifs financiers comptabilisés au coût au bilan valorisés à la juste valeur

	Valeur au bilan au 31 décembre 2014	Juste valeur au 31 décembre 2014	Prix coté sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Actifs financiers non évalués à la Juste Valeur au Bilan					
Prêts et Créances	11 497 944	11 878 367	0	880 578	10 997 789
Créances sur les établissements de crédit (1)	817 222	847 854	0	843 854	4 000
Comptes ordinaires & prêts JJ	26 194	26 194		26 194	
Comptes et prêts à terme	782 864	813 496		809 496	4 000
Valeurs reçues en pension		0			
Titres reçus en pension livrée		0			
Prêts subordonnés	7 964	7 964		7 964	
Titres non cotés sur un marché actif	200	200		200	
Autres prêts et créances		0			
Créances sur la clientèle	10 680 722	11 030 513	0	36 724	10 993 789
Créances commerciales	32 999	32 999			32 999
Autres concours à la clientèle	10 558 515	10 908 307			10 908 307
Titres reçus en pension livrée		0			
Prêts subordonnés		0			
Titres non cotés sur un marché actif	3 535	3 534			3 534
Créances nées d'opérations d'assurance directe		0			
Créances nées d'opérations de réassurance		0			
Avances en comptes courants d'associés	36 724	36 724		36 724	
Comptes ordinaires débiteurs	48 949	48 949			48 949
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	613 767	634 824	631 273	3 551	0
Effets publics et valeurs assimilées	266 559	273 344	273 344		
Obligations et autres titres à revenu fixe	347 208	361 480	357 929	3 551	
Total actifs financiers dont la juste valeur est indiquée	12 111 711	12 513 191	631 273	884 129	10 997 789

	Valeur au bilan au 31 décembre 2013	Juste valeur au 31 décembre 2013	Prix coté sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Actifs financiers non évalués à la Juste Valeur au Bilan					
Prêts et Créances	11 408 023	12 077 921	0	1 040 159	11 037 762
Créances sur les établissements de crédit (1)	869 982	1 040 159	0	1 040 159	0
Comptes ordinaires & prêts JJ	20 564	24 744		24 744	
Comptes et prêts à terme	841 254	1 007 251		1 007 251	
Valeurs reçues en pension					
Titres reçus en pension livrée					
Prêts subordonnés	7 967	7 962		7 962	
Titres non cotés sur un marché actif	197	202		202	
Autres prêts et créances					
Créances sur la clientèle	10 538 041	11 037 762	0	0	11 037 762
Créances commerciales	37 146	37 423			37 423
Autres concours à la clientèle	10 384 095	10 864 073			10 864 073
Titres reçus en pension livrée					
Prêts subordonnés	13 794	13 794			13 794
Titres non cotés sur un marché actif	3 535	3 525			3 525
Créances nées d'opérations d'assurance directe					
Créances nées d'opérations de réassurance					
Avances en comptes courants d'associés	69 436	69 265			69 265
Comptes ordinaires débiteurs	30 035	49 682			49 682
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	453 619	452 879	449 883	2 996	0
Effets publics et valeurs assimilées	254 487	252 231	252 231		
Obligations et autres titres à revenu fixe	199 132	200 648	197 652	2 996	
Total actifs financiers dont la juste valeur est indiquée	11 861 642	12 530 800	449 883	1 043 155	11 037 762

La hiérarchie de juste valeur des actifs financiers est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrées utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13.

Le niveau 1 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs financiers cotés sur un marché actif.

Le niveau 2 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs financiers pour lesquels il existe des données observables. Il s'agit notamment des paramètres liés au risque de taux ou des paramètres de risque de crédit lorsque celui-ci peut être réévalué à partir de cotations de prix de Credit Default Swaps (CDS). Les pensions reçues portant sur des sous-jacents cotés sur un marché actif sont également inscrites dans le niveau 2 de la hiérarchie, ainsi que les actifs financiers avec une composante à vue pour lesquels la juste valeur correspond au coût amorti non ajusté.

Le niveau 3 de la hiérarchie indique la juste valeur des actifs financiers pour lesquels il n'existe pas de donnée observable ou pour lesquels certains paramètres peuvent être réévalués à partir de modèles internes qui utilisent des données historiques. Il s'agit principalement des paramètres liés au risque de crédit ou au risque de remboursement anticipé.

Passifs financiers comptabilisés au coût au bilan valorisés à la juste valeur

	Valeur au bilan au 31 décembre 2014	Juste valeur au 31 décembre 2014	Prix coté sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Passifs financiers non évalués à la Juste Valeur au Bilan					
Dettes envers les établissements de crédit	7 315 813	7 663 689	0	7 663 689	0
Comptes ordinaires & emprunts JJ	27 468	27 468		27 468	
Comptes et emprunts à terme	7 288 345	7 636 221		7 636 221	
Valeurs données en pension		0			
Titres donnés en pension livrée		0			
Dettes envers la clientèle	4 064 109	4 064 109	0	4 025 730	38 379
Comptes ordinaires créditeurs	3 055 108	3 055 108		3 055 108	
Comptes d'épargne à régime spécial	38 379	38 379			38 379
Autres dettes envers la clientèle	970 622	970 622		970 622	
Titres donnés en pension livrée		0			
Dettes nées d'opérations d'assurance directe		0			
Dettes nées d'opérations de réassurance		0			
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques		0			
Dettes représentées par un titre		0			
Dettes subordonnées		0			
Total passifs financiers dont la juste valeur est indiquée	11 379 922	11 727 798	0	11 689 419	38 379

	Valeur au bilan au 31 décembre 2013	Juste valeur au 31 décembre 2013	Prix coté sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Passifs financiers non évalués à la Juste Valeur au Bilan					
Dettes envers les établissements de crédit	7 109 687	7 174 845	0	7 174 845	0
Comptes ordinaires & emprunts JJ	27 644	27 640		27 640	
Comptes et emprunts à terme	7 082 043	7 147 205		7 147 205	
Valeurs données en pension		0			
Titres donnés en pension livrée		0			
Dettes envers la clientèle	4 156 430	4 131 753	0	4 095 888	35 865
Comptes ordinaires créditeurs	2 924 950	2 924 833		2 924 833	
Comptes d'épargne à régime spécial	35 865	35 865			35 865
Autres dettes envers la clientèle	1 195 615	1 171 055		1 171 055	
Titres donnés en pension livrée		0			
Dettes nées d'opérations d'assurance directe		0			
Dettes nées d'opérations de réassurance		0			
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques		0			
Dettes représentées par un titre		0			
Dettes subordonnées		0			
Total passifs financiers dont la juste valeur est indiquée	11 266 117	11 306 598	0	11 270 733	35 865

La hiérarchie de juste valeur des passifs financiers est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrées utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13.

Le niveau 1 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des passifs financiers cotés sur un marché actif.

Le niveau 2 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des passifs financiers pour lesquels il existe des données observables. Il s'agit notamment des paramètres liés au risque de taux ou des paramètres de risque de crédit lorsque celui-ci peut être réévalué à partir de cotations de prix de Credit Default Swaps (CDS). Les pensions données portant sur des sous-jacents cotés sur un marché actif sont également inscrites dans le niveau 2 de la hiérarchie, ainsi que les passifs financiers avec une composante à vue pour lesquels la juste valeur correspond au coût amorti non ajusté.

Le niveau 3 de la hiérarchie indique la juste valeur des passifs financiers pour lesquels il n'existe pas de donnée observable ou pour lesquels certains paramètres peuvent être réévalués à partir de modèles internes qui utilisent des données historiques. Il s'agit principalement des paramètres liés au risque de crédit ou au risque de remboursement anticipé.

Dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux de marché ;
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels nous considérons que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché ;
- des instruments réalisés sur un marché réglementé (ex : l'épargne réglementée) pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics ;
- des actifs ou passifs exigibles à vue.
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

10.2 Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

L'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (Credit Valuation Adjustment ou CVA) et, le risque de non-exécution sur les dérivés passifs (Debt Valuation Adjustment ou DVA ou risque de crédit propre).

L'ajustement de valeur relatif à la qualité de la contrepartie (Credit Value Adjustment – CVA) vise à intégrer dans la valorisation des instruments dérivés le risque de crédit associé à la contrepartie (risque de non-paiement des sommes dues en cas de défaut). Cet ajustement est calculé globalement par contrepartie en fonction du profil d'expositions futures des transactions déduction faite d'éventuels collatéraux. Cet ajustement est systématiquement négatif et vient en minoration de la juste valeur active des instruments financiers.

L'ajustement de valeur relatif au risque de crédit propre de notre établissement (Debt Value Adjustment – DVA) vise à intégrer dans la valorisation des instruments dérivés le risque porté par nos contreparties. Cet ajustement est calculé globalement par contrepartie en fonction du profil d'expositions futures des transactions. Cet ajustement est systématiquement positif et vient en diminution de la juste valeur passive des instruments financiers.

Le calcul du CVA/DVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables. La probabilité de défaut est déduite de CDS cotés ou de proxys de CDS cotés lorsqu'ils sont jugés suffisamment liquides.

- **Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation**

Actifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris créances rattachées et nets de dépréciation

<i>(en milliers d'euros)</i>	Total 31/12/2014	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	41 730	0	41 730	0
Créances sur les établissements de crédit	0			
Créances sur la clientèle	0			
Titres reçus en pension livrée	0			
Titres détenus à des fins de transaction	0	0	0	0
<i>Effets publics et valeurs assimilées</i>	0			
<i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i>	0			
<i>Actions et autres titres à revenu variable</i>	0			
Instrument dérivés	41 730		41 730	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	5 242	0	5 242	0
Créances sur la clientèle	0			
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	0			
Titres à la juste valeur par résultat sur option	5 242	0	5 242	0
<i>Effets publics et valeurs assimilées</i>	0			
<i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i>	5 242		5 242	
<i>Actions et autres titres à revenu variable</i>	0			
Actifs financiers disponibles à la vente	662 801	544 582	118 219	0
Effets publics et valeurs assimilées	48 929	48 929		
Obligations et autres titres à revenu fixe	451 183	449 801	1 382	
Actions et autres titres à revenu variable (1)	162 689	45 852	116 837	
Créances disponibles à la vente	0			
Instrument dérivés de couverture	143 960		143 960	
Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur	853 733	544 582	309 151	0
Transfert issus du Niveau 1				
Transfert issus du Niveau 2		169 349		
Transfert issus du Niveau 3				
Total des transferts vers chacun des niveaux		169 349	0	0

(1) Hors 584 082 milliers d'euros de titres SAS Rue La Boétie valorisés selon la méthode du coût (cf. note 1.2).

<i>(en milliers d'euros)</i>	Total 31/12/2013	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	28 491	0	28 491	0
Créances sur les établissements de crédit	0			
Créances sur la clientèle	0			
Titres reçus en pension livrée	0			
Titres détenus à des fins de transaction	0	0	0	0
<i>Effets publics et valeurs assimilées</i>	0			
<i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i>	0			
<i>Actions et autres titres à revenu variable</i>	0			
Instruments dérivés	28 491		28 491	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	11 820	0	11 820	0
Créances sur la clientèle	0			
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	0			
Titres à la juste valeur par résultat sur option	11 820	0	11 820	0
<i>Effets publics et valeurs assimilées</i>	0			
<i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i>	11 820		11 820	
<i>Actions et autres titres à revenu variable</i>	0			
Actifs financiers disponibles à la vente	608 489	328 454	280 035	0
Effets publics et valeurs assimilées	50 321		50 321	
Obligations et autres titres à revenu fixe	417 221	309 018	108 203	
Actions et autres titres à revenu variable (1)	140 947	19 436	121 511	
Créances disponibles à la vente	0			
Instruments dérivés de couverture	102 094		102 094	
Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur	750 894	328 454	422 440	0
Transfert issus du Niveau 1				
Transfert issus du Niveau 2				
Transfert issus du Niveau 3				
Total des transferts vers chacun des niveaux		0	0	0

(1) Hors 567 567 milliers d'euros de titres SAS Rue La Boétie valorisés selon la méthode du coût (cf. note 1.2).

Passifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris dettes rattachées

<i>(en milliers d'euros)</i>	Total 31/12/2014	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	47 669	0	47 669	0
Titres vendus à découvert	0			
Titres donnés en pension livrée	0			
Dettes représentées par un titre	0			
Dettes envers les établissements de crédit	0			
Dettes envers la clientèle	0			
Instruments dérivés	47 669		47 669	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0			
Instruments dérivés de couverture	32 583		32 583	
Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur	80 252	0	80 252	0
Transfert issus du Niveau 1				
Transfert issus du Niveau 2				
Transfert issus du Niveau 3				
Total des transferts vers chacun des niveaux		0	0	0

<i>(en milliers d'euros)</i>	Total 31/12/2013	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	29 424	0	29 424	0
Titres vendus à découvert	0			
Titres donnés en pension livrée	0			
Dettes représentées par un titre	0			
Dettes envers les établissements de crédit	0			
Dettes envers la clientèle	0			
Instruments dérivés	29 424		29 424	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0			
Instruments dérivés de couverture	28 751		28 751	
Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur	58 175	0	58 175	0
Transfert issus du Niveau 1				
Transfert issus du Niveau 2				
Transfert issus du Niveau 3				
Total des transferts vers chacun des niveaux		0	0	0

11. Périmètre de consolidation au 31 décembre 2014

11.1 Information sur les filiales

11.1.1 Restrictions sur les entités contrôlées

Il n'existe pas de dispositions réglementaires, légales ou contractuelles pouvant limiter la capacité de la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées à avoir librement accès aux actifs de ses filiales et à régler ses passifs.

11.1.2 Soutiens aux entités structurées contrôlées

La Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées n'a pas apporté de soutien financier aux entités structurées consolidées au 31 décembre 2014.

11.1.3 Opérations de titrisation et fonds dédiés

Les fonds dédiés Force 4 et NMP Gestion (OPCVM fermés) obtenus par la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées sont consolidés par intégration globale.

Le fonds dédié Force 4 a procédé à une augmentation de capital de 11 004 milliers d'euros souscrite en totalité par la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées.

Il n'y a pas eu d'opérations de titrisation.

11.2 Composition du périmètre

Les états financiers consolidés incluent les comptes de la Caisse Régionale Nord Midi Pyrénées, des 66 Caisses locales qui lui sont affiliées et ceux des 3 filiales dont le total du bilan est supérieur à 10 millions d'euros et dans lesquelles la Caisse Régionale Nord Midi Pyrénées détient, directement ou indirectement, plus de 20% du capital.

Les filiales sont au nombre de 3 :

- Force 4 et NMP Gestion sont 2 fonds dédiés (OPCVM fermés)
- Le groupe Inforsud Gestion est constitué d'une holding et de 4 sociétés intervenant dans les secteurs de l'imprimerie et de l'informatique.

Les états financiers utilisés pour la préparation des états financiers consolidés sont établis à la même date que celle des états financiers du Groupe à l'exception des entités suivantes :

Liste des filiales, coentreprises et entreprises associées	Implantation	Méthode au 31 décembre 2014	% de contrôle		% d'intérêt	
			31/12/2014	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2013
Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées	France	MERE	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Caisses Locales Nord Midi-Pyrénées	France	MERE	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Force 4	France	GLOBALE	100,00%	100,00%	99,99%	99,99%
NMP Gestion	France	GLOBALE	100,00%	100,00%	99,99%	99,99%
Inforsud Gestion	France	GLOBALE	100,00%	100,00%	88,94%	88,94%

Caisse Locale - Adresse complete	Président
ALBAN - 9 place de l'Eglise - 81250 ALBAN	Evelyne BOUSQUET
ALBI - 14 place du Vigan - 81000 ALBI	Jean-Marc FAGES
BARAQUEVILLE - Place du Foirail -12 160 BARAQUEVILLE	Gilles DURANTON
BEAUMONT DE LOMAGNE - 13, rue Pierre Fermat - 82500 BEAUMONT DE LOM.	Daniel CHAUBET
CAHORS LARROUMET - 22 bd Gambetta - 46 021 CAHORS	Jacques GRIN
CAHORS UNIVERSITE - 111 bd Gambetta -46 002 CAHORS	Jean-Pierre ASTORG
CARMAUX - 14 place Gambetta - 81400 CARMAUX	Jean-Pierre DURAND
CASSAGNES - 4 Place Charles de Gaulle -12 120 -CASSAGNES-BEGONHES	Marc FERRIEU
CASTRES VAL D'AGOUT - 8 avenue A. Malroux - 81100 CASTRES	Vincent DESPLATS
CAUSSADE - 3 place Léon de Maleville - 82300 CAUSSADE	Georges MUSARD
CAYLUS - avenue du Pere Huc - 82160 CAYLUS	Dominique BORIES
CAZES MONDENARD - place de la Mairie - 82110 CAZES MONDENARD	Jean-Michel GUILLOTEAU
COCAGNE - place du Foirail - 81500 LAVAUR	Claude FABRIES
CORDES-VAOUR - 14 place de la Bouteillerie - 81170 CORDES	Christian LONQUEU
DADOU - GIJOU - Place de l'église - 81360 MONTREDON	Gérard SOULET
DOURGNE - Les promenades - 81110 DOURGNE	Roselyne TROUCHE
ESPALION - 11 bd Joseph Poulenc -12 500 ESPALION	Jean-Louis MIQUEL
FIGEAC - 9 avenue Pezet -46 101 FIGEAC	Jean-Jacques RAFFY
GAILLAC - CADALEN - 42 place de la Libération - 81600 GAILLAC	Christophe CAUSSE
GRAMAT - Place de la République -46 500 GRAMAT	Michel ALIBERT
GRAULHET - 3 av. de la Résistance - 81300 GRAULHET	Marie-Ange VAISSIERE
GRISOLLES - place du Parvis - 82170 GRISOLLES	Alain REY
LA BOURIANE - 40 bd Mainiol -46 300 GOURDON	Michel VERGNES
VALLEE DU GIROU - Avenue de Castres - 81700 PUYLAURENS	Bernard PINEL
LABRUGUIERE - 12 bd Gambetta - 81290 LABRUGUIERE	Laurent CARRIERE
LA FRANCAISE -21 rue Louis Pernon - 82130 LA FRANCAISE	Michel PARRIEL
LAGUIOLE - Place du Foirail -12 210 LAGUIOLE	Gilbert CESTRIERES
LAISSAC - Route de RODEZ -12310 -LAISSAC	Georgette LA COSTE
LAUTREC - rue Lengouzy - 81440 LAUTREC	Thierry BARDOU
LAVIT DE LOMAGNE - boulevard des Amoureux - 82120 LAVIT DE LOMAGNE	Francis AMBROGIO
LISLE SUR TARN - place Paul Sayssac - 81310 LISLE SUR TARN	Francis TERRAL
MILLAU - 35 avenue de la République -12 100 MILLAU	Simone GELY
MOISSAC - 6 place de la Liberté - 82200 MOISSAC	Gilbert LAVILLEDIEU
MAZAMET - square Gaston Tournier - 81200 MAZAMET	Michel BOURDEL
MONTAUBAN - bd Gambetta - 82000 MONTAUBAN	Gérard POJJOL
MONTBAZENS - Rue Principale -12 220 MONTBAZENS	Jacques COUDERC
MONTCUJQ - Faubourg Saint Privat -46 800 MONTCUJQ	Pierre-Marie MOURGUES
MONTECH - place Aristide Briand - 82700 MONTECH	Serge FIORE
MONTPEZAT QUERCY - Place de la Mairie - 82270 MONTPEZAT DE QUERCY	Antoine POIRET
MONTS de LACAUNE/BRASSAC - 17 Allées du château - 81230 BRASSAC	Lucien BIAU
MUR DE BARREZ - Grande Rue -12 600 MUR de BARREZ	Marie-Jeanne SOULENQ
NAUCELLE - Avenue de la Gare -12800 NAUCELLE	Nadine MEISSONNIER
NEGREPELISSE - 45 rue Marcelin Viguié - 82800 NEGREPELISSE	Véronique MAGNANI
PAYS DE CADILLAC - 56 rue de l'Egalité - 82100 CASTELSARRASIN	Patrick DELLAC
PONT DE SALARS - Avenue de Rodez -12 290 PONT-de-SALARS	Patrick GERAUD
QUERCY BRULHOIS - 5 bd V. Guilhem - 82400 VALENCE D'AGEN	Jean-Jacques CALCAT
QUERCY PAYS DE SERRES - place Mercadial - 82150 MONTAIGU DE QUERCY	Michel ALBUGUES
QUERCY BLANC - Place Gambetta -46 170 CASTELNAU MONTRATIER	Pierre BOISSEL
RABASTENS - SALVAGNAC - 23 Pl St Michel - 81800 - RABASTENS	Pascal ASSEMAT
REALMONT - bd Gambetta - 81120 REALMONT	Bernard HOULES
REQUISTA - Place des Anciens Combattants -12170 - REQUISTA	Joël BOUTEILLE
RIEUPEYROUX - Tour de Ville -12 240 RIEUPEYROUX	Benoît VALAYE
RODEZ - 6 bd du 122ème R.I. -12 000 RODEZ	Benoît QUINTARD
ST AFFRIQUE - 28 bd de la République -12400 ST AFFRIQUE	William SOLIER
ST ANTONIN NOBLE VAL - 38 avenue du Dr Benet - 82140 ST ANTONIN NOBLE VAL	Denis FERTE
ST CERE - bd Lurçat -46 400 SAINT CERE	Véronique LACAZE
ST GENIEZ - Route Nationale -12 130 ST GENIEZ-D'OLT	Gérard MAJOREL
ST SULPICE - 14, place Jean Jaures - 81370 ST SULPICE	Jean-Michel BOUDES
SEGALA - Route Nationale - 46 120 LA CAPELLE-MARVAL	Yvonne CALMEJANE
SEGALA TARNAIS - Route de RODEZ - 81190 TANUS	Christian PUECH
SOUILLAC - bd Malvy -46 200 SOUILLAC	Francine GREGORY
TARN TESCOU QUERCY VERT - Route de Montauban - 82230 MONCLAR DE QUERCY	Pierre MASSEREY
VALLEE DU LOT - Place Dutour -46 220 PRAYSSAC	Alain GAYRAUD
VAYRAC - Place des Cadurques -46 110 VAYRAC	Guy MISPOULET
VERDUN /GARONNE - rue Joliot-Curie - 82600 VERDUN SUR GARONNE	Corinne VIRCHENAUD GOMBAO
VILLEFRANCHE DE ROUERGUE - 22 bd du Général De GAULLE -12 200 VILLEFRANCHE de ROUERGUE	Jacky FOISSAC

12. Participations et entités structurées non consolidées

12.1 Participations non consolidées

Ces titres enregistrés au sein du portefeuille « Actifs financiers disponibles à la vente », sont des titres à revenu variable représentatifs d'une fraction significative du capital des sociétés qui les ont émis et destinés à être détenus durablement

Au 31 décembre 2014, les principales participations non consolidées pour lesquelles le pourcentage de contrôle est supérieur à 20 % et dont la valeur au bilan est significative sont les suivantes :

(en milliers d'euros)	31.12.2014		31.12.2013	
	Valeur au bilan	% de capital détenu par le Groupe	Valeur au bilan	% de capital détenu par le Groupe
Titres de participation non consolidés (détail)				
SAS Rue La Boétie	584 082	3,36	567 567	3,35
SA Grand Sud Ouest Capital	8 799	11,81	8 496	11,81
SAS Sacam Avenir	2 741	1,88	2 109	1,86
SAS Sacam développement	24 462	3,37	24 455	3,37
SAS Sacam International	18 700	3,35	17 613	3,35
SAS Sacam Fireca	732	3,11	737	3,11
SAS Sacam participations	2 430	2,71	2 340	2,71
SA Sopra Steria	7 461	0,60	8 636	0,99
SAS NMP Développement	7 116	100,00	6 915	100,00
Axway Software	1 939	0,57	2 564	0,58
Sacam Immobilier	3 696	2,65	3 696	2,59
Autres titres de participation	13 432		12 714	
Valeur au bilan des titres de participation non consolidés (1)	675 590		657 842	

(1) Dont 30 033 K € comptabilisés en résultat au titre de la dépréciation durable.

12.2 Entités structurées non consolidées

Conformément à IFRS 12, une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité ; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels.

Informations sur la nature et l'étendue des intérêts détenus

Au 31 décembre 2014, la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées n'a pas d'intérêts dans des entités structurées non consolidées.

La Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées n'a pas sponsorisé d'entités structurées non consolidées.

Informations sur les risques associés aux intérêts détenus

Soutien financier apporté aux entités structurées

La Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées n'a pas apporté de soutien financier à une ou plusieurs entités structurées non consolidées au cours de l'exercice 2014.

Intérêts détenus dans des entités structurées non consolidées par nature d'activités

Au 31 décembre 2014, l'implication de la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées dans des entités structurées non consolidées est présentée pour l'ensemble des familles d'entités structurées sponsorisées significatives pour Amundi dans le tableau ci-dessous.

	31/12/2014															
	Titrisation				Gestion d'actifs				Fonds de placement (1)				Financement structuré (1)			
	Valeur au bilan	Perte maximale			Valeur au bilan	Perte maximale			Valeur au bilan	Perte maximale			Valeur au bilan	Perte maximale		
		Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette		Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette		Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette		Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette
<i>(en milliers d'euros)</i>																
Actifs financiers détenus à des fins de Actifs financiers à la juste valeur par Actifs financiers disponibles à la vente Prêts et créances Actifs financiers détenus jusqu'à									122 913	122 913			122 913			
Total des actifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées	0	0	0	0	0	0	0	0	122 913	122 913	0	122 913	0	0	0	0
Instruments de capitaux propres Passifs financiers détenus à des fins de Passifs financiers à la juste valeur par Dettes				0				0				0				0
Total des passifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Engagements donnés Engagements de financement Engagements de garantie Autres Provisions - Engagements par signature																0
Total des engagements hors bilan net de provisions vis-à-vis des entités structurées non consolidées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total bilan des entités structurées non consolidées									35 673 523							

(1) Les entités structurées non sponsorisées ne présentent pas de de risques spécifiques liées à la nature de l'entité. Des informations relatives à ces expositions sont communiquées dans la note 3.1 "Exposition au risque de crédit" et dans la note 3.2 "Risque de marché". Il s'agit des fonds de placement dans lesquels le Groupe n'est pas gérant et des entités de financement structuré dans lesquelles le Groupe a uniquement accordé un prêt.

Exposition maximale au risque de perte

L'exposition maximale au risque de perte des instruments financiers correspond à la valeur comptabilisée au bilan à l'exception des dérivés de vente d'option et de Credit Default Swap pour lesquels l'exposition correspond à l'actif au montant du notionnel et au passif au notionnel minoré du mark-to-market. L'exposition maximale au risque de perte des engagements donnés correspondent au montant du notionnel et la provision sur engagements donnés au montant comptabilisé au bilan.

13. Événements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas eu d'évènement significatif postérieurement au 31 décembre 2014.

ALBOUY ASSOCIES CONSULT
9, rue Camille-Douls
12000 Rodez
S.A. au capital de € 48.000

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Montpellier

ERNST & YOUNG Audit
1, place Alfonse Jourdain
B.P. 98536
31685 Toulouse Cedex 06
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées

Exercice clos le 31 décembre 2014

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Comme indiqué dans les notes 1.3 « Activité de crédits » et 1.3 « Provision (IAS 37 et 19) » de l'annexe, votre caisse régionale constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit et les risques inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle mis en place par la direction relatif aux risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des provisions et des dépréciations individuelles et collectives.
- La note 1.3 « Instruments financiers (IAS 32 et 39) » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux actifs financiers disponibles à la vente. Nous avons examiné les évaluations retenues pour la valorisation de ces titres et, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à vérifier la correcte application des principes retenus par votre caisse régionale pour leur dépréciation.
- Dans le cadre de l'arrêté des comptes, votre caisse régionale procède à des estimations comptables significatives portant notamment sur l'évaluation en juste valeur des instruments financiers. Nous avons examiné et testé les processus mis en place par la direction, les hypothèses retenues et les paramètres utilisés, et vérifié, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes retenus par votre caisse régionale.
- Votre caisse régionale procède à d'autres estimations dans le cadre habituel de la préparation de ses comptes consolidés, comme exposé dans la note 1.3 « Provision (IAS 37 et 19) » de l'annexe, qui portent, notamment, sur les engagements en matière de retraite et d'indemnités de fin de carrière. Nos travaux ont consisté à examiner les méthodes et hypothèses retenues et à vérifier que les estimations comptables qui en résultent s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1.3 « Avantages au personnel (IAS 19) » de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

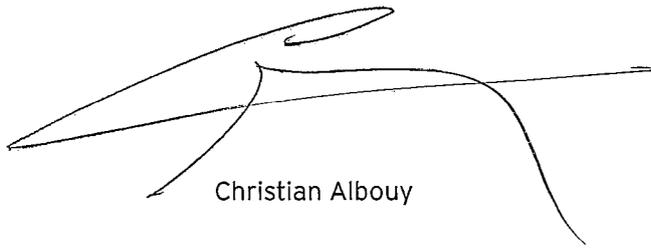
Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Rodez et Toulouse, le 11 mars 2015

Les Commissaires aux Comptes

ALBOUY ASSOCIES CONSULT



Christian Albouy

ERNST & YOUNG Audit



Frank Astoux

ERNST & YOUNG Audit
Le Compans – Immeuble B
1 place Alphonse Jourdain – BP 98536
31685 Toulouse Cedex 6
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

SAS ALBOUY ASSOCIES CONSULT
9 rue Camille Douls
12000 Rodez
S.A.S. au capital de € 48.000

Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie
régionale de Montpellier

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi Pyrénées

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014

Aux Sociétaires

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Caisse Régionale, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1 / CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes qui ont fait l'objet de l'autorisation de votre conseil d'administration du 27 janvier 2015.

1.1 / Avec le Groupe INFORSUD

Dirigeants concernés :

. SAS Edokial

Jean-Jacques CALCAT, Philippe VIGUIER, Benoît QUINTARD, Pierre CAMBEFORT, respectivement Premier Vice-Président, Vice-Président, Administrateur, Directeur général de la Caisse régionale, sont également administrateurs d'Edokial

. SA Inforsud Diffusion

Philippe VIGUIER, Marie-Jeanne SOULENQ, respectivement Vice-Président, Administrateur, de la Caisse régionale sont également administrateurs d'Inforsud Diffusion

. SAS Merico Deltaprint

Philippe VIGUIER, Michel ALIBERT, Benoît QUINTARD respectivement Vice-Président, Administrateurs de la Caisse régionale sont également administrateurs de Merico Deltaprint

. SAS Graphi

Philippe VIGUIER, Benoît QUINTARD, respectivement Vice-Président, Administrateur de la Caisse régionale sont également administrateurs de Graphi

. SA Inforsud Gestion

Jean-Jacques RAFFY, Jean-Jacques CALCAT, Philippe VIGUIER, Pierre CAMBEFORT respectivement Président, Premier Vice-Président, Vice-Président, Directeur général de la Caisse régionale, sont également administrateurs d'Inforsud Gestion

Objet

La Caisse régionale recourt aux prestations des sociétés suivantes:

- SAS Edokial pour l'édition et l'envoi de relevés
- SA Inforsud Diffusion pour l'acquisition de matériel de micro-informatique
- SAS Merico Deltaprint pour la réalisation d'imprimés
- SAS Graphi pour des prestations de mailings publicitaires
- SA Inforsud Gestion pour la facturation de fioul du Causse Comtal

Pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014 les factures comptabilisées ont été les suivantes:

	HT €	TTC €
- SAS Edokial	1.014.186,47	1.217.023,76
- SA IS Diffusion	715.437,18	858.524,62
- SAS Merico Deltaprint	50.286,50	60.343,79
- SAS Graphi	75.348,39	90.418,06
- SA Inforsud Gestion	20.954,94	25.062,11

Convention autorisée par le Conseil d'Administration du 27/01/2015

1.2 / Avec la Caisse Locale de Crédit Agricole de MUR de BARREZ

Dirigeant concerné :

Madame Marie-Jeanne SOULENQ, Administrateur de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées et Président de la Caisse locale de Crédit Agricole de Mur de Barrez.

Objet :

Accord d'une subvention de 1.900 € afin de permettre à la Caisse locale de Mur de Barrez de distribuer un intérêt aux parts sociales de 1,85% au titre de l'exercice 2014.

Convention autorisée par le Conseil d'Administration du 27/01/2015

1.3 / Avec la chambre d'agriculture de l'Aveyron

Dirigeant concerné :

Philippe VIGUIER, Vice-Président de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées et membre de la Chambre d'agriculture de l'Aveyron

Objet :

Montant versé : 67.093 € (Convention référence 50 K€ + accompagnement projets d'installation 17 K€)

Convention autorisée par le Conseil d'Administration du 27/01/2015.

1.4 / Avec la chambre d'agriculture du Lot

Dirigeant concerné :

Michel VERGNES, Administrateur de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées et membre de la Chambre d'agriculture du Lot

Objet :

Montant versé : 61.376,40 € (Convention référence 2013 et 2014 60 K€ + bienvenue à la ferme 2013 et 2014 1,4 K€)

Convention autorisée par le Conseil d'Administration du 27/01/2015.

1.5 / Avec la chambre d'agriculture du Tarn

Dirigeant concerné :

Francis TERRAL, Administrateur de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées et membre de la Chambre d'Agriculture du Tarn

Objet :

Montant versé: 30.300 € (Convention référence 30 K€ + concours fleuri 300 €)

Convention autorisée par le Conseil d'Administration du 27/01/2015.

1.6 / Avec la chambre d'agriculture du Tarn et Garonne

Dirigeants concernés :

Jean-Jacques CALCAT et **Yannick FRAISSINET**, respectivement Premier Vice-Président et Administrateur de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées et membres de la Chambre d'Agriculture du Tarn et Garonne

Objet :

Montant versé: 34.000 € (Convention référence 30 K€ + bienvenue à la ferme 2 K€ + bienvenue à la campagne 2 K€)

Convention autorisée par le Conseil d'Administration du 27/01/2015.

1.7 / Avec le CER France Aveyron

Dirigeant concerné:

Patrick GERAUD Administrateur de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées et Administrateur du CER France Aveyron

Objet :

Montant versé : 3.946,80 €

Convention autorisée par le Conseil d'Administration du 27/01/2015.

1.8 / Avec la FDSEA 12

Dirigeant concerné :

Philippe VIGUIER, Vice-Président de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées et Président du syndicat FDSEA commune de Florentin La Capelle

Objet :

Montant versé : 8.250 €

Convention autorisée par le Conseil d'Administration du 27/01/2015.

1.9 / Avec l'association ADIL 46

Dirigeant concerné :

Jean-Pierre ASTORG Vice-Président de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées et administrateur de l'ADIL 46

Objet :

Montant versé : 1.000 €

Convention autorisée par le Conseil d'Administration du 27/01/2015.

1.10 / Avec l'Union interprofessionnelle du vin de Cahors

Dirigeant concerné :

Alain GAYRAUD Administrateur de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées et Censeur de l'union interprofessionnelle du vin de Cahors

Objet :

Montant versé : 9.000 €

Convention autorisée par le Conseil d'Administration du 27/01/2015.

1.11 / Avec l'Association de Remplacement du Tarn (ART)

Dirigeant concerné :

Bernard HOULES Administrateur de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées et Administrateur de l'ART.

Objet :

Montant versé : 3.000 € (parrainage)

Convention autorisée par le Conseil d'Administration du 27/01/2015.

1.12 / Avec l'EDE du Tarn – Maison de l'élevage

Dirigeant concerné :

Christian PUECH Administrateur de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées et Administrateur de l'EDE du Tarn

Objet :

Montant versé : 2.800 € (parrainage)

Convention autorisée par le Conseil d'Administration du 27/01/2015.

1.13 / Avec la SCA Vinovalie

Dirigeant concerné :

Francis TERRAL Administrateur de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées et Président de la SCA Vinovalie

Objet :

Montant versé : 7.217,30 € (vins et coffrets cadeaux)

Convention autorisée par le Conseil d'Administration du 27/01/2015.

1.14 / Avec la Cave des Vignerons de Rabastens

Dirigeant concerné :

Francis TERRAL Administrateur de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées et Administrateur de la Cave des Vignerons de Rabastens

Objet :
Montant versé : 2.638,14 €
Convention autorisée par le Conseil d'Administration du 27/01/2015.

1.15 / Avec la FDSEA du Tarn

Dirigeant concerné :
Christian PUECH Administrateur de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées et Délégué FDSEA

Objet :
Montant versé : 7.275 € (parrainage 2013 payé en 2014)
Convention autorisée par le Conseil d'Administration du 27/01/2015.

1.16 / Avec le club de rugby Réalmont 13

Dirigeant concerné :
Bernard HOULES Administrateur de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées et Président du Club de rugby Réalmont 13

Objet :
Montant versé : 1.500 € (Subvention)
Convention autorisée par le Conseil d'Administration du 27/01/2015.

2 / CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

2.1 / Avec la société Crédit Agricole SA et la CR Nord Midi-Pyrénées

Dirigeant concerné :
Monsieur Pierre CAMBEFORT a été nommé Directeur général de la CR Nord Midi-Pyrénées avec le statut de mandataire social. De façon à ce que cette nomination es qualité de mandataire social ne le prive pas des avantages qu'il a pu acquérir antérieurement, en qualité de salarié, à raison de sa carrière passée au sein du groupe Crédit Agricole (étant précisé que Pierre CAMBEFORT était jusque-là titulaire d'un contrat de travail à Crédit Agricole SA) une convention de transfert (de Crédit Agricole SA à la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées) et de suspension (à la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées) de son contrat de travail en qualité de Directeur général adjoint a été conclue.
Convention autorisée par le Conseil d'Administration du 31/05/2013.

2.2 / Avec Monsieur Pierre CAMBEFORT

Dirigeant concerné :

Monsieur Pierre CAMBEFORT a été nommé Directeur général de la CR Nord Midi-Pyrénées avec le statut de mandataire social. Il est rappelé que, pour la détermination de tous les avantages sociaux accordés au Directeur général, ce dernier est assimilé à un cadre de direction salarié. A ce titre il bénéficie, dans le cadre du « référentiel du statut de Directeur général », du même régime de prévoyance et de retraite à prestations définies que celui applicable à cette catégorie de salariés. Cela a amené la Caisse à souscrire un engagement relatif à la pension de retraite et à l'indemnité de départ à la retraite de Pierre CAMBEFORT.

Convention autorisée par le Conseil d'Administration du 31/05/2013.

Toulouse et Rodez, le 11 mars 2015

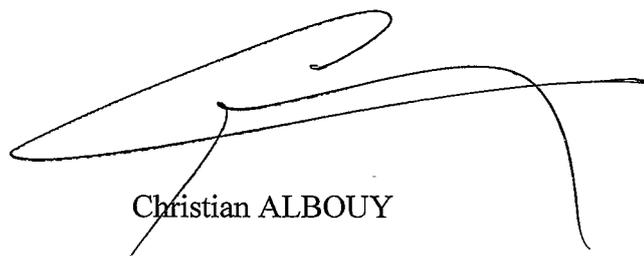
Les Commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG Audit



Frank ASTOUX

SAS ALBOUY ASSOCIES CONSULT



Christian ALBOUY